

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Avril 2023

Région Grand-Est

Collectivité européenne d'Alsace

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée en 2022 puis en 2023. Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation et conditionne le versement des crédits de la contractualisation pour l'année suivante. Le présent rapport d'exécution permet, pour l'année 2023, une nouvelle évaluation des actions contractualisées dans la convention 2022.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, **le rapport rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.**

Les départements qui ont contractualisé sur l'année civile 2022 doivent délibérer au plus tard le 31 mars 2023 sur ce rapport d'exécution qu'ils transmettront aux préfets de région et préfets de département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2022. Les départements ayant contractualisé en année glissante, du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2023, doivent délibérer au plus tard le 30 juin 2023.

Table des matières

1. Mesures socle.....	4
Fiche 1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité.....	4
Fiche 2 : Référent de Parcours	11
Fiche 3 : La formation des travailleurs sociaux	17
Fiche 4 : Plateforme d'accueil et d'orientation des allocataires RSA.....	22
Fiche 5 : Garantie d'activité.....	31
Fiche 6 : Le dossier unique d'insertion.....	38
Fiche 7 : Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande « Jobconnexion ».....	42
Fiche 8 : La mobilité : un enjeu majeur du parcours vers l'activité et l'emploi	46
Fiche 9 : Action de parrainage.....	55
Fiche 10 : Conseillers relais entreprises	57
Fiche 11 : Engagement citoyen.....	60
Fiche 12 : Recherche-action à destination des opérateurs de l'insertion : capitaliser les compétences des bénéficiaires du rSa	69
Fiche 13 : Le dispositif LOGIPSY.....	73
Fiche 14 : Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AROEVEN)	77
Fiche 15 : Pluches solidaires : un support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges pour des travaux d'épluchage par des Bénéficiaires du RSA	80
Fiche 16 : La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement.....	84
Fiche 17 : Mise en place d'une cohorte de bénéficiaires du rSa sur le territoire mulhousien.....	90
2. Mesures à l'initiative du département.....	93
Fiche 18 : Accompagnement à l'autonomie numérique	93
Fiche 19 : Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures.....	96
Fiche 20 : La maîtrise de la langue française (plateforme départementale GIP-FCIP).....	102
Fiche 21 : Un acteur, un toit.....	105
Fiche 22 : Coordination des acteurs – Conseils Locaux de Santé.....	109
Fiche 23 : Création d'une équipe mobile santé précarité	112
Fiche 24 : Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets » ..	117
Fiche 25 : Lutte contre la précarité alimentaire.....	121
Fiche 26 : Jardins solidaires	125
Fiche 27 : La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances (action Booster par Unis-cité)	138

Fiche 28 : La formation et la mise en emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes, dont les jeunes bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)	142
Fiche 29 : Accompagnement à l'autonomie et des jeunes majeurs	146
Fiche 30 : Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers)	149
Fiche 31 : L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accès au logement	153
Fiche 32 : Hébergement renforcé des jeunes majeurs	156
Fiche 33 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales	159
Fiche 34 : Parentalité	163
Fiche 35 : Assurer la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa	168

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des indicateurs du Bas-Rhin

Annexe 2 : Tableau des indicateurs du Haut-Rhin

Annexe 3 : Tableau financier 2022

1. Mesures socle

Fiche 1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité

Action socle

Thème de la contractualisation : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux – Premier accueil social inconditionnel de proximité

Description de l'action :

I. Une écoute attentionnée de la globalité des besoins de chaque alsacien

Le premier accueil social inconditionnel et humain de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

La CeA participe de façon active et importante à l'accueil social de la population sur le territoire au travers des implantations médico-sociales des Centres Médico-sociaux sur le Bas-Rhin, des Espaces Solidarités et Espaces Solidarités Seniors sur le Haut-Rhin. Cet accueil est garanti au travers de différentes modalités : accueil physique, téléphonique, messagerie ... Ces structures assurent des missions d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et d'accompagnement dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de la protection maternelle et infantile, de la promotion de la santé, de la protection des majeurs vulnérables. En tant que service public de proximité, l'intervention sociale mise en œuvre par la CeA porte des valeurs fortes, et tout particulièrement celles de l'accessibilité de l'offre de services, la non-discrimination et l'équité de traitement.

Au premier semestre 2022, sur la base des travaux conduits précédemment de manière différenciée dans les 2 départements, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place les premières actions à l'échelle de l'ensemble de l'Alsace, et notamment une gouvernance à l'échelle alsacienne pour une démarche accueil commune avec les Espaces Solidarités, les Espaces Solidarités Seniors et les Centres Médico-sociaux à travers les territoires.

Pour la période de contractualisation allant de juillet 2022 à juin 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a poursuivi ces travaux, en lien avec le projet de Service Public Alsacien, par la mise en place de groupes projets à l'échelle alsacienne pour consolider la convergence par :

- des outils techniques (exemple boîte à outils des nouveaux arrivants) ;
- une communication forte à destination du public et des partenaires passant notamment par une nouvelle dénomination commune de l'ensemble des lieux d'accueil médicosociaux de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- la poursuite de la formation « Postures de l'accueil » destinée à l'ensemble des secrétaires médicosociales et agents d'accueil de la Collectivité européenne d'Alsace : les premières sessions de formation ont débuté en mai 2022.
- des articulations partenariales renforcées avec les Maisons France Service (rencontres d'interconnaissances, développement de fiches de liaison pour une meilleure coordination des orientations...);
- des articulations partenariales renforcées avec les organismes de sécurité sociale CAF, CPAM, CARSAT, MSA (développement de nouvelles modalités d'articulation sur la base d'un recensement et d'une quantification des difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux dès l'automne 2022).

II. Depuis la contractualisation initiale, des développements adaptés à la spécificité de chaque territoire qui convergent à l'échelle alsacienne

1/ Bilan de l'Accueil Médico-Social côté 67

L'Accueil Médico-social (AMS) a été expérimenté puis développé à l'échelle départementale depuis septembre 2021 pour :

- Améliorer la qualité de réponse à l'utilisateur
- Renforcer la démarche d'aller-vers et accompagner à l'autonomie
- Valoriser les professionnels
- Plus-value partenariale
- Observation sociale sur le territoire

Un bilan qualitatif auprès des équipes et auprès du public est lancé pour évaluer les points forts et les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'Accueil Médico-Social en territoire. Un déploiement du dispositif à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace sera envisagé en fonction des résultats de ce premier bilan.

2/ Déploiement de l'accueil coordonné à l'échelle alsacienne

Un réseau de partenaires effectuant de l'accueil social a été créé en 2020, comprenant la CAF, Pôle Emploi, 5 CCAS et 1 CIAS, les centres socio-culturels, sur un territoire d'environ 100 000 habitants, piloté par l'UTAMS EMS Nord de la Collectivité européenne d'Alsace. De nombreux outils ont été produits (carnet de liaisons interinstitutionnels) et les relations partenariales travaillées afin d'avoir une meilleure connaissance du rôle de chaque partenaire dans le parcours d'accueil et d'accompagnement du public (tenue à jour de l'outil « plan de dialogue » qui recense les compétences de chaque structure et actions « vis mon job »). Ce réseau permet également d'assurer des formations entrant dans des compétences communes, et de contribuer à une cohésion de réseau.

Cette initiative a vocation à se déployer sur d'autres territoires en complémentarité des articulations avec les Maisons France Services.

3/ Structuration de l'accueil inconditionnel au sein des services départementaux dans le 68

Dans la continuité du travail de diagnostic de la fonction accueil/orientation réalisé auprès des Territoires de Solidarité et du Service Solidarité Senior à l'échelle du Haut-Rhin en 2021, plusieurs

ateliers ont réuni une cinquantaine de professionnels des Espaces Solidarités et des Espaces Solidarités Seniors autour de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité. Ces travaux ont alimenté le 1^{er} COPIL accueil alsacien et servent de base aux groupes projets thématiques qui se lancent à l'échelle alsacienne (voir supra).

Date de mise en place de l'action :

Action existante – en cours

Durée de l'action :

Démarrée en 2019, cette démarche se déploie sur toute la durée de la contractualisation.

Partenaires et co-financeurs :

Action cofinancée par la CeA et l'Etat.

Cette action est menée en articulation avec les acteurs locaux dans le cadre des partenariats d'action développés en territoire dans le domaine de l'action sociale de proximité avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, MSA, Pôle Emploi, les Maisons France Service, les communes, CCAS, les associations, fédérations, centres sociaux...

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>68 dépenses nouvelle CALPAE : Financement d'1 poste de travailleur social et de 2 postes de secrétaires médico-sociales dans le but de renforcer la qualité de l'accueil au sein des Territoires de Solidarité (3 postes CDD créés au titre de la CALPAE) ;</p> <p>Formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil : 3 sessions de formation de juillet 2022 à juin 2023 (soit 36 agents).</p> <p>68 dépenses valorisées : Financement de 3 postes de secrétaires médico-sociale (valorisations de postes pré-existants à la CALPAE) ;</p> <p>Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p>220 000 €</p>
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>67 dépenses nouvelle CALPAE : Financement de 5 postes de secrétaires médico-sociales créés au titre de la CALPAE ;</p> <p>Financement d'un poste de chargé d'accueil pour la maison des aînés de Sélestat, créé au titre de la CALPAE ;</p> <p>Formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil : 4 sessions de formation de juillet 2022 à juin 2023 (soit 48 agents).</p> <p>67 dépenses valorisées : Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p>220 000 €</p>

Part État : 220 000 €	BUDGET GLOBAL : 440 000 €
Part CeA : 220 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>68 dépenses nouvelle CALPAE : Financement d'1 poste de travailleur social et de 2 postes de secrétaires médico-sociales dans le but de renforcer la qualité de l'accueil au sein des Territoires de Solidarité (3 postes CDD créés au titre de la CALPAE) : 141 246 €</p> <p>Formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil : 3 sessions de formation de juillet 2022 à juin 2023 (soit 36 agents) : 15 000 €</p> <p>68 dépenses valorisées : Financement de 3 postes de secrétaires médico-sociale (valorisations de postes pré-existants à la CALPAE) : 114 201 €</p> <p>Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne : 8 034 €</p>	<p>Dépense réelle : 278 481 € Dépense initialement attendue : 220 000 €</p>
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>67 dépenses nouvelle CALPAE : Financement de 5 postes de secrétaires médico-sociales créés au titre de la CALPAE : 192 500 €</p> <p>Financement d'un poste de chargé d'accueil pour la maison des aînés de Sélestat, créé au titre de la CALPAE : 38 500 €</p> <p>Formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil : 4 sessions de formation de juillet 2022 à juin 2023 (soit 48 agents) : 20 000 €</p> <p>67 dépenses valorisées : Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne : 8 034 €</p>	<p>Dépense réelle : 259 034 € Dépense initialement attendue : 220 000 €</p>

Part État : 220 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 537 515 €
Part CeA : 317 515 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs**	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 – situation juillet 2022 à fin janvier 2023
Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel accessible à moins de 30 minutes en transport	<u>Pour le 68</u> : 95% <u>Pour le 67</u> : 100%	<u>Pour le 68</u> : 95% <u>Pour le 67</u> : 100%	<u>Pour le 68</u> : 95% <u>Pour le 67</u> : 100%	<u>Pour le 68</u> : 100% <u>Pour le 67</u> : 100%	<u>Pour le 68</u> : 100% <u>Pour le 67</u> : 100%	<u>Pour le 68</u> : 100% <u>Pour le 67</u> : 100%	<u>Pour le 68</u> : 100% <u>Pour le 67</u> : 100%
Nombre de structures CeA engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	<u>Pour le 68</u> : 46 <u>Pour le 67</u> : 72	<u>Pour le 68</u> : 46 <u>Pour le 67</u> : 72	<u>Pour le 68</u> : 46 <u>Pour le 67</u> : 72	<u>Pour le 68</u> : 46 <u>Pour le 67</u> : 72	<u>Pour le 68</u> : 46 <u>Pour le 67</u> : 72	<u>Pour le 68</u> : 46 <u>Pour le 67</u> : 72	<u>Pour le 68</u> : 46 <u>Pour le 67</u> : 72
Nombre de structures (hors dispositifs CeA) qui sont engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : 0	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : 17 structures	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : 18 structures	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : 22 structures	<u>Pour le 68</u> : 5 structures <u>Pour le 67</u> : 23 structures	<u>Pour le 68</u> : 17, soit le nombre de Maisons France Services <u>Pour le 67</u> : 10 structures EMS nord + 18 Maisons France Service	<u>Pour le 68</u> : 21 Espaces France Services <u>Pour le 67</u> : 10 structures EMS nord + 25 Espaces France Services
Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel de la CeA	<p>Les définitions et modalités de comptage des indicateurs diffèrent du fait de l'utilisation de logiciels métiers différents. Un travail de convergence des SI débute ; il aura un impact sur les séries d'ici 2025. A ce stade, aucune comparaison stricte des volumétries 67/68 n'est donc pertinente.</p> <p>LES RESULTATS INDIQUES JUSQU'EN 2022</p> <p><u>Définition de l'indicateur 68</u> : nombre d'accueils effectués (physiquement ou par téléphone) par les secrétaires des TDS et S2S en 1^{er} niveau. (Note : c'est une donnée d'activité qui révèle le flux, toutefois, une même personne peut être accueillie plusieurs fois sur la période concernée par le comptage).</p> <p><u>Définition de l'indicateur 67</u> : nombre de ménages ayant été accueillis par les travailleurs sociaux dans le cadre d'un entretien.</p>						<p>A PARTIR DE 2023</p> <p>Les données fournies pour cet exercice portent à grande maille sur le même objet à l'échelle Alsacienne (flux à l'accueil suivant la définition 68 actuelle).</p>

	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : 203 470 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S)	<u>Pour le 68</u> : 177 208 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S)	<u>Pour le 68</u> : 73 126 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S)	<u>Pour le 68</u> : Estimation préalable des flux d'accueil non disponible	<u>Pour le 68</u> : <i>Au 31/01 74 108 + 16 720 = 90 828 accueils physiques et téléphoniques (ES+E2S)</i>
	<u>Pour le 67</u> : 33 400 ménages (UTAMS + ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 15 999 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 15 383 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 16 375 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : 10 265 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 67</u> : Estimation préalable des flux d'accueil non disponible	<u>Pour le 67</u> : <i>Au 31/01 51 131 + 9 963 = 61 094 accueils (hors ville de Strasbourg)</i>
Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel *	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : ND	<u>Pour le 68</u> : ND <u>Pour le 67</u> : ND

* Les objectifs posés concernent les objectifs internes de la CeA, cette dernière n'ayant pas autorité sur les lieux d'accueil de ses partenaires.

Bilan d'exécution 2022/2023 :

1/ Structuration de l'accueil social inconditionnel de proximité au sein des services départementaux

Suite au COPIL unique à l'échelle CeA de janvier 2022, plusieurs axes de travail prioritaires pour l'année 2022 ont débuté dont la mise en place de la formation à destination de l'ensemble des professionnels de l'accueil de la direction de l'action sociale de proximité et du Service Solidarité Senior. De juillet 2022 à juin 2023, 7 sessions de formation sont programmées (4 dans le Bas-Rhin et 3 dans le Haut-Rhin) à destination de 84 agents.

Les objectifs identifiés de la formation sont les suivants :

- Envisager les différentes formes d'accueil : accueil physique, accueil téléphonique, accueil numérique ;
- Acquérir des techniques pour garantir le respect de la singularité et de la dignité de la personne en demande d'information ou d'aide, y compris d'urgence, par un accueil bienveillant, empathique et adapté à ses besoins ;
- Savoir répondre à une situation qui ne dépend pas de ses missions ou qui met en difficulté : réorientation vers un partenaire, le corps médical, les services d'urgence, la direction...
- Favoriser un changement de posture des professionnels pour passer d'une logique de traitement de demandes à une approche globale de la personne accueillie,
- Savoir situer son action au sein d'une équipe pluridisciplinaire (infirmières, médecins, puéricultrices, psychologues...), savoir travailler en équipe et avec des partenaires, se situer dans un travail de réseau.

En parallèle de la formation, des groupes de travail continuent de se réunir autour des 4 thématiques :

- ✓ définir et calibrer de l'accueil, en articulation avec les autres directions dans le cadre de la mise en place du Service Public Alsacien et réaliser un bilan du déploiement de l'Accueil Médico-Social en territoire et auprès du public accompagné,
- ✓ construire une communication unique à destination du public et des partenaires,
- ✓ piloter l'activité d'accueil : travail de définition commun, harmonisation des modes de calcul en territoire
- ✓ structurer l'accueil du nouvel arrivant : mise en place d'un parcours d'accueil des nouveaux arrivants SMS à la DASP

2/ Renforcement des articulations partenariales

Démarche partenariale avec la CAF, la CPAM, la CARSAT et la MSA

Depuis 2021, des temps de travail ont été mis en place avec ces institutions, ce qui a permis de fluidifier l'accès aux droits. En 2022, un travail d'état des lieux a été mené en territoire et a permis d'identifier les points de difficultés rencontrées avec les différents partenaires. Suite à ces remontées, des rencontres plus régulières sont organisées avec les partenaires et plusieurs démarches sont en cours d'expérimentation sur le territoire CeA :

- Organisation de réunions/rencontres partenariales régulières entre directions
- Expérimentation d'outils particuliers : BAL dédiées, lignes téléphoniques spécifiques, espace partenaire en ligne...
- Webinaires thématiques et présentation des offres de service des partenaires aux professionnels de territoire

Espaces France Services

Dans une démarche d'aller vers, des rencontres en territoire ont été organisées entre les agents France service et les responsables d'équipes/chefs de service adjoints, dans une logique de renforcement des relations partenariales entre les centres médico-sociaux et les Espaces France Services. Un outil « fiche de liaison » expérimenté par l'UTAMS Nord pour les réorientations du public entre les 2 lieux d'accueil est étendu aux autres territoires CeA.

L'objectif commun de ces travaux d'articulation réside dans la fluidification des relations entre la CeA et les partenaires dans l'objectif d'apporter une réponse au public et de lutter contre le non-recours aux droits.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Pour 2023, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite consolider ses travaux de partenariat avec les institutions de la CAF, de la CPAM, de la MSA et de la CARSAT, notamment par le biais de conventions/protocoles de partenariats.

Poursuite de la formation « Postures de l'Accueil » destinée à l'ensemble des secrétaires médicosociales de la Collectivité Européenne d'Alsace et planification des dernières séances de formation (encore 40% des agents à former).

Poursuite des 4 groupes de travail relatifs à la mise en place de l'accueil social inconditionnel de proximité au sein de la CeA.

Fiche 2 : Référent de Parcours

Action socle

Thème de la contractualisation : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de Parcours

Description de l'action :

I. Une démarche innovante

La CeA s'engage à renforcer le déploiement de la démarche de référent de parcours sur le territoire alsacien, notamment en mobilisant les professionnels de ses services (service social polyvalent, PMI, ASE), les acteurs des territoires ainsi que les personnes ou les familles accompagnées.

Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus global visant à renforcer les moyens dédiés à la prévention dans les territoires ainsi que la transversalité des interventions afin de mieux prendre en compte les personnes dans leur globalité avec l'ensemble des problématiques qu'elles peuvent rencontrer, et ce au-delà d'une simple approche d'aide par dispositif.

Elle constitue une déclinaison du projet politique de la CeA autour du renforcement de la participation et du pouvoir d'agir des Alsaciennes et Alsaciens.

Le principe de la démarche :

La démarche de référent de parcours consiste en un accompagnement qui place la personne au cœur de son projet et aux côtés des professionnels intervenants sociaux.

Son objectif :

Il s'agit d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées.

Sa finalité :

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui accompagnent cette dernière.

Le référent est désigné par la personne accompagnée parmi les professionnels concernés par son suivi. Il n'a pas vocation à suppléer ces intervenants mais à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.

La personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels ayant un rôle à jouer dans le traitement de sa situation, en particulier dans le cadre de commissions dans lesquelles elle joue un rôle central.

Mise en œuvre opérationnelle :

- L'enjeu du déploiement à l'échelle alsacienne constitue l'opportunité de mettre à plat les outils et pratiques des équipes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour redynamiser la démarche et tendre vers un socle commun harmonisé,

- Un comité de pilotage alsacien de la démarche constitué au 2nd semestre 2022 dans un objectif de convergence des pratiques par la mise en place de groupes de travail sur : la définition partagée, la formation, les instances et dispositifs de contractualisation, les outils communs.
- Une formation commune prévue (finalisation du nouveau cahier des charges entièrement revu à l'aune des besoins exprimés par les cadres et travailleurs sociaux).
- En parallèle, la formation sur le « Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs » qui a démarré en 2022 se poursuit en 2023 à destination de tous les travailleurs sociaux et cadres du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et développe de manière complémentaire les enjeux de positionnement des équipes et les compétences préalables à la mise en œuvre effective de la référence de parcours.

II. Déclinaison opérationnelle territoriale :

- Territoire 67 :

Le Bas-Rhin a engagé une démarche de généralisation du référent de parcours depuis 2019 sur l'ensemble des bassins de vie (14) de son territoire.

Pour la période de juillet 2022 à juin 2023, il convient de préparer la mobilisation des équipes autour du « réflexe » référent de parcours à partir des commissions pluridisciplinaires et de réaliser un bilan de la mise en œuvre de la démarche au bout de 3 ans d'expérimentation :

- Déterminer la plus-value pour les personnes accompagnées
- Identifier les freins opérationnels à sa mise en œuvre sur le territoire

Ce bilan alimente utilement le COPIL alsacien et l'équipe projet constituée à l'échelle alsacienne.

- Territoire 68 :

Le Haut-Rhin expérimente la démarche « référent de parcours » sur 6 territoires (1/3 des équipes), dans l'optique d'un déploiement à l'ensemble des 18 territoires en 2023. Pour ce faire, il est nécessaire pour la période de juillet 2022 à juin 2023 de :

- Préparer la mobilisation des équipes autour du « réflexe » référent de parcours à partir des commissions pluridisciplinaires (famille et sociale notamment),
- Former les professionnels, au travers de séminaires d'accompagnement et d'ateliers de perfectionnement des compétences sur l'animation de réunion, la libération de la parole, le parler vrai sans heurter, le développement du pouvoir d'agir...
- Revoir par le biais de l'équipe projet à l'échelle alsacienne le cadrage et l'outillage des professionnels.

Date de mise en place de l'action :

La démarche de référent de parcours est expérimentée par la Collectivité européenne d'Alsace depuis 2017 (Bas-Rhin) et 2019 (Haut-Rhin).

Durée de l'action :

Poursuite du déploiement de la démarche sur la période de contractualisation.

Partenaires et co-financeurs :

Action co-financée par la CeA et par l'Etat.

L'ensemble des partenaires et acteurs du domaine social et médico-social sont mobilisés dans le cadre du déploiement de la démarche (établissements et services médicosociaux, CCAS, communes, associations ...).

Budget détaillé sur 2022-2023 :

BUDGET	
68 dépenses nouvelles CALPAE : Financement de 3 postes de cadres créés dans le cadre de la CALPAE 2019 pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations (3 X 40 000€ soit 120 000€). Actions de formations destinées aux professionnels du 68 (36 000 €).	160 000 €
68 dépenses valorisées : Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne (10% temps échelle 68 soit 4 000€).	
67 dépenses nouvelles CALPAE : Actions de formations destinées aux professionnels du 67 (44 000 €).	
67 dépenses valorisées : Valorisation des postes de cadres (responsables d'équipe) assurant l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations (14 équipes X 20% soit 112 000€). Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne (10% temps échelle 67 soit 4 000€).	160 000 €

Part État : 160 000 €	BUDGET GLOBAL : 320 000 €
Part CeA : 160 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p>68 dépenses nouvelles CALPAE : Financement de 3 postes de cadres créés dans le cadre de la CALPAE 2019 pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations : 120 000 €</p> <p>Actions de formations destinées aux professionnels du 68 (dépense non réalisée – prestataire non retenu).</p> <p>68 dépenses valorisées : Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne (10% ETP) : 9 471 €</p>	<p>Dépense réelle : 129 471 € Dépense initialement attendue : 160 000 €</p>
<p>67 dépenses nouvelles CALPAE : Actions de formations destinées aux professionnels du 67 (dépense non réalisée – prestataire non retenu).</p> <p>67 dépenses valorisées : Valorisation des postes de cadres (responsables d'équipe) assurant l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations : 112 000 €</p> <p>Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne (10% ETP) : 9 471 €</p>	<p>Dépense réelle : 121 471 € Dépense initialement attendue : 160 000 €</p>

Part État : 160 000 €, dont report à prévoir : 34 529 €	<p>BUDGET GLOBAL REALISE : 250 942 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 320 000 €</p>
Part CeA : 160 000 €	

Au 30.06.2023, les dépenses liées à la valorisation des postes de cadres (67 et 68) créés dans le cadre de la CALPAE 2019 pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations ont été exécutées. Ainsi que les dépenses liées à la valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.

Les actions de formations ont toutefois dû être suspendues en l'attente de la finalisation avec la DRH du nouveau cahier des charges et de la sélection du prestataire.

Objectifs et progression :

Indicateur *	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – Situation au 31-05-2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 – Situation du 01-07-2022 au 31-12-2022
Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours *	ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 55	<u>Pour le 68 :</u> 90	<u>Pour le 68 :</u> 19	<u>Pour le 67 et le 68 :</u> Les cahiers des charges des 3 modalités travaillées (séminaire d'initiation avec table-ronde, groupes de co-développement, ateliers de perfectionnement) ne sont pas finalisés à cette date. L'effectif cible en dépendra.	<u>Pour le 68 et le 67 :</u> pas de formation engagée à ce stade** Interne : pas d'action menée Externe : pas d'intervention conduite **Le nouveau cahier de charges n'est pas finalisé avec l'organisme formateur à ce jour
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours (nombre de situations)*	ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 40	<u>Pour le 68 :</u> 56	<u>Pour le 68 :</u> 49	<u>Pour le 68 :</u> 60 situations	<u>Pour le 68 :</u> 95 situations pour le second semestre 2022 <u>Pour le 67 :</u> Au second semestre 2022 : 34 situations

* Nota : les définitions et modalités de comptage des indicateurs vont différer a minima jusqu'en 2023. Un travail de convergence est en cours ; il aura un impact sur les séries.
A ce stade, aucune comparaison des volumétries 67/68 n'est donc pertinente.

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Le comité de pilotage alsacien de la démarche a été constitué au second semestre 2022 afin que l'ensemble du territoire puisse être couvert selon une approche identique de la référence de parcours, dans le respect des valeurs du service public alsacien : efficacité, simplicité et proximité.

L'équipe projet réunissant des professionnels bas-rhinois et haut-rhinois de différents métiers et directions a été lancée en novembre 2022 et poursuit 5 axes de travail jusqu'en juin 2023 :

Axe 1 : calibrage de la démarche (analyse freins/plus-value de la démarche, définition commune/principes généraux)

Axe 2 : méthodologie/pratiques professionnelles (identification des situations, procédure de mise en place, formalisation)

Axe 3 : formation et outils (formation socle de sensibilisation, formations continues, outils supports)

Axe 4 : stratégie de communication aux équipes et aux partenaires

Axe 5 : pilotage et suivi des indicateurs

Les actions de formation des professionnels se réaliseront à l'échelle CeA pour soutenir la démarche commune à l'ensemble du territoire alsacien. Après un démarrage insatisfaisant, le cahier des charges a été réécrit et la mise en œuvre opérationnelle se prépare : la formation sera axée autour de séminaires d'initiation à la référence de parcours composés d'une conférence, de tables rondes et d'ateliers de perfectionnement des compétences sur l'animation de réunion, la libération de la parole, le parler vrai sans heurter, la négociation...

La Collectivité européenne d'Alsace insiste sur un renforcement de la place accordée aux personnes accompagnées au travers de la formation sur le DPA-PC notamment, qui ouvre des perspectives sur la façon dont les personnes se saisissent des propositions qui leur sont faites et des liens avec la démarche de référent de parcours.

En parallèle, un travail sur l'attractivité des métiers (RH) est en cours de façon à dégager à nouveau du temps d'accompagnement aux professionnels de terrain.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Suivant la validation des travaux de l'Equipe projet par le COPIL, le déploiement des outils et l'accompagnement des professionnels se poursuivra tout long du second semestre 2023.

Fiche 3 : La formation des travailleurs sociaux

Action socle

Thème de la contractualisation : la formation

Description de l'action :

L'évolution démographique de la population française, toujours plus âgée, la numérisation du monde, la précarisation grandissante et les nouveaux modèles de liens sociaux transforment en profondeur le travail social.

Ces principales évolutions portent sur les relations avec les usagers et des usagers entre eux, sur les supports de relation à l'autre avec le numérique, sur l'adaptation des pratiques face à un public nouveau, sur l'apparition de nouveaux métiers ou encore de nouvelles formes de pratiques (pair'aidance, aller vers, transformation des places des associations).

Plus que jamais, les professionnels sociaux et médico-sociaux doivent être accompagnés et formés à ces changements.

L'avenant du 12 février 2020 relatif à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se fixe pour objectif de « renforcer et valoriser le travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté ».

Ainsi, la stratégie prévoit de mobiliser le levier de la formation des travailleurs sociaux ; un plan de formation est décliné en 6 thématiques prioritaires.

Objectif :

Former les travailleurs sociaux dont les pratiques sont en pleine mutation.

Résultats attendus :

Evolution des savoir-faire, évolution de la place et du rôle de chacun, nouvelles formes de pratiques professionnelles, nouvelle répartition du travail avec les associations et les professionnels du champ sanitaire.

Déclinaison opérationnelle 2022-2023 :

Poursuite des départs en formation initiées à partir de 2020, sur les trois thématiques fléchées par la Collectivité : numérique et travail social, aller-vers, insertion socio-professionnelle.

Date de mise en place de l'action :

2020

Durée de l'action :

2020-2023

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA, État.

Prestataires : Mines de Talent, Praxis.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Formation numérique et travail social Formation au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs Formations continues SI-SPIE pour les nouveaux arrivants 67 Formations initiales au SI-SPIE pour le déploiement 68 Formation des têtes de réseau chez les opérateurs Cycle de conférences en travail social	230 202 €

Part État : 115 101 €	BUDGET GLOBAL : 230 202 €
Part CeA : 115 101 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Formation numérique et travail social : 36 000 € Formation au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : 68 385 € Formations initiales ou continues au SI-SPIE pour les nouveaux arrivants, le déploiement et les opérateurs RSA : 22 700 € Cycle de conférences en travail social : 5 000 € Participations des travailleurs sociaux à des formations inscrites au catalogue du CNFPT répondant aux thématiques inscrites dans le cadre de l'axe « Renforcer les compétences des travailleurs sociaux » : 42 900 €	Dépense réelle : 174 985 € Dépense initialement attendue : 230 202 €

Part État : 115 101 € dont report à prévoir 27 608,5 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 174 985 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 230 202 €
Part CeA : 115 101 € dont report à prévoir 27 608,5 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 – au 30/04/2023
Nb de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique					
Numérique	Action non-contractualisée 355 agents formés	<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 18
		<u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> 47
Participation des personnes		<u>Pour le 68 :</u> 8	<u>Pour le 68 :</u> 12	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 12
		<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> 13	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> NC
Développement social		<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 2
		<u>Pour le 67 :</u> 3	<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> NC
Aller vers		<u>Pour le 68 :</u> 67	<u>Pour le 68 :</u> 46	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 127
		<u>Pour le 67 :</u> 107	<u>Pour le 67 :</u> 12	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> 76
Territoires		<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 0
		<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> 0
Insertion socio-professionnelle	<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 2	
	<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> 2	
Nb de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique					

Numérique	Pour le 68 : Action non-contractualisée Pour le 67 : 121 agents formés	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>
		0	22	100	97
		<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>
1		28	200	88	
Participation des personnes		<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>
		10	93	100	158
		<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>
68		60	200	119	
Développement social		<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>
		0	0	NC	ND
		<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>
0		0	NC	ND	
Aller vers	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	
	5	19	NC	283	
	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	
6	14	NC	146		
Territoires	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	
	0	0	NC	1	
	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	
0	0	NC	ND		
Insertion socio-professionnelle	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u>	167 agents (échelle CeA)	
	1	NC	170		
	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>	<u>Pour le 67 :</u>		
200	NC	NC			

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Formation numérique et travail social : 20 sessions se sont tenues sur l'année 2022 et 20 actions complémentaires sont encore prévues avant le 30 juin 2023.

Ce cycle s'inscrit dans la poursuite des échanges ayant été engagés lors de la **journée de conférence** du 21 octobre 2022 dédié au thème suivant : « **le numérique : risques ou opportunités dans le travail social ?** », qui a rassemblé 131 professionnels de la CeA et de la Ville de Strasbourg. Le programme de cette journée reposait sur les interventions suivantes :

- *Comment faire du numérique un réel facteur d'inclusion ?* présentation assurée par Gilles BABINET, Chroniqueur aux « Echos » et conseiller à l'Institut Montaigne sur les questions numériques.

- *Médiation sociale et numérique : comment agir pour garantir l'accès aux droits face à la dématérialisation du service public ?* présentation assurée par Julie STEIN, Chargée de projet inclusion numérique et service au public à la Banque des Territoires – caisse des dépôts.
- *Enjeux sociaux et numérique : acteurs et leviers.* Présentation assurée par Jacques-François MARCHANDISE, philosophe, chercheur et prospectiviste sur les questions du numérique.
- *Oser les bibliothèques : mode d'emploi* – quand la culture et le social se lient pour les personnes en difficulté numérique. Présentation assurée par les équipes de la CeA.
- *Support éducatif et intervention sociale : la place du numérique.* Présentation réalisée par Charles-Frédéric FIEGEL, formateur sur les projets éducatifs numériques.
- Intervention des conseillers numériques, un nouveau métier au service de l'inclusion numérique.
- Inauguration du Digibus, véhicule itinérant au service de l'accompagnement des personnes dans leur accès et leur autonomisation sur les questions liées au numérique.

Formation au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : 27 sessions se sont tenues sur l'année 2022 et 17 actions complémentaires sont encore prévues avant le 30 juin 2023. 4 d'entre elles ont été réservées aux cadres de proximité. Ces sessions ont rencontré un franc succès chez les professionnels. Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs devient progressivement une nouvelle modalité de travail, bien intégrée par l'ensemble des professionnels de la collectivité. La participation et le rôle central de la personne dans son accompagnement tendent à devenir des automatismes et se retrouvent dans d'autres modalités de travail, notamment dans le cadre de la démarche référent de parcours.

Formations initiales et continues à l'utilisation du logiciel SI-SPIE : ces sessions de formation sont à destination de l'ensemble des professionnels (nouveaux agents, formation continue). Certaines d'entre elles s'adressent également aux référents des opérateurs extérieurs assurant le suivi des bénéficiaires rSa. 46 sessions ont eu lieu sur la période concernée par le bilan, pour 167 professionnels au total. 14 sessions de formation complémentaires sont prévues en 2023, pour 60 professionnels complémentaires.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Les actions engagées sur le numérique, le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs ainsi que les formations au logiciel propre au SPIE vont se poursuivre tout au long de l'année 2023. La Collectivité réfléchit également à la mise en place de sessions d'approfondissement sur la thématique du développement du pouvoir d'agir, cette dernière permettant d'enrichir également les ressources des professionnels dans la perspective de la démarche référent de parcours. Enfin, une réflexion a été initiée sur l'opportunité de proposer une réflexion dédiée à l'ensemble des professionnels de la CeA ainsi qu'aux référents rSa des opérateurs extérieurs autour de la santé mentale.

Fiche 4 : Plateforme d'accueil et d'orientation des allocataires RSA

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

Description de l'action :

La thématique de l'entrée dans le dispositif rSa et de l'orientation rapide des bénéficiaires vers un référent adapté constitue un enjeu primordial pour les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin depuis de longue date. Des organisations et expérimentations préexistaient lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Il convient aujourd'hui de les faire converger dans le cadre du déploiement du Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPIE) sur tout le territoire alsacien depuis 2021.

A cet égard, la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectifs précis de faire du premier rendez-vous d'accueil et d'orientation un temps fort et structurant :

- en améliorant encore la qualité des éléments recueillis en lien avec les partenaires (Pôle Emploi, missions locales, opérateurs de l'insertion...),
- en re-calibrant et uniformisant sur l'ensemble du territoire le temps d'échange avec le bénéficiaire du rSa au diagnostic,
- en accélérant également la circulation de l'information entre la Caisse d'Allocations Familiales et la CeA portant sur les nouveaux entrants permettant une prise de contact rapide,
- en activant rapidement la mobilisation de l'utilisateur autour de son parcours - en luttant contre le non-recours.

Côté Bas-Rhin :

En 2020, le Département du Bas-Rhin a mis en place une plateforme d'accueil et d'orientation qui permet une orientation rapide (dans le mois) et adaptée des nouveaux bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, vers le parcours d'accompagnement le plus adapté. Cette plateforme portée par un consortium composé de la CAF du Bas-Rhin et du Réseau des Missions Locales du Bas-Rhin s'est mise en place de manière progressive et couvre depuis novembre 2020 l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Pour une prise en charge rapide des personnes, lors d'un même rendez-vous d'une heure environ, le BRSA bénéficie :

- d'une phase d'accueil personnalisée : vérification de sa situation administrative et présentation des Droits et devoirs
- d'une phase d'orientation : rédaction d'un premier contrat et orientation vers un référent adapté.

Sur la base d'un volume estimé de 8 000 nouveaux entrants par an, les objectifs de la plateforme sont les suivants :

- Une 1^{ère} prise de rendez-vous sous 8 jours ;
- Un 1^{er} entretien et une orientation adéquate inférieur à 1 mois ;

- 70 % des nouveaux entrants orientés vers l'activité.

La mise en place d'un portail web (système d'information) facilitant l'accès le suivi du parcours permet une visualisation et un suivi du dossier par les opérateurs en charge de l'accompagnement, par l'utilisateur et par tous les partenaires du territoire. Il propose un accès direct du bénéficiaire du rSa à ses données de parcours (information par SMS, dématérialisation de l'envoi et de la signature du contrat, gestion par événements de l'ensemble des éléments de parcours, reprise d'activités ou d'emploi). Des éléments complémentaires sont apportés dans la fiche idoine du présent rapport.

Après plus d'un an de mise en œuvre sur le territoire bas-rhinois, les résultats constatés sont très positifs et à la hauteur des objectifs fixés. Pour l'année 2021, sur près de 8000 nouveaux entrants, le délai d'orientation moyen est de 30 jours, 20 jours pour le premier rendez-vous.

Depuis juin 2022, le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA » s'est substitué au consortium pour structurer et pérenniser le dispositif.

Côté Haut-Rhin :

Deux plateformes d'instruction et d'orientation existent depuis 2011 à Mulhouse (couvrant la ville et sa couronne) et depuis 2016 à Colmar (couvrant la ville, sa couronne et le Val d'argent). Elles permettent une orientation dans un délai moyen relativement court. Ces plateformes sont portées par la CeA et des partenaires du champ de l'insertion, principalement la CAF et les opérateurs externes subventionnés. Elles garantissent l'effectivité d'un parcours dynamique et personnalisé sur tout le territoire haut-rhinois, tourné vers l'activité et l'emploi dès que possible.

Initialement, n'étaient pas couverts les territoires de Saint-Louis, Altkirch, couronne mulhousienne (pour les orientations), Thann et Guebwiller. Ainsi, sur ces territoires, les nouveaux entrants dans le dispositif étaient conviés à un Temps d'Information Collectif et Individuel (TACI) qui regroupait plusieurs dizaines de personnes et qui combinait informations sur les droits et devoirs et rdv d'orientation. Ce RDV de fait assez court (10 minutes) ne permettait pas de faire bénéficier les allocataires d'un rdv de DSP d'une durée satisfaisante et ayant un contenu suffisamment qualitatif.

Dans le cadre de la réponse de la CeA à l'AMI SPIE, les actions suivantes sont en cours d'être mises en place :

- Un renforcement des plateformes d'orientation et d'accueil existantes et leur extension aux territoires qui n'en disposent pas : Thann/Guebwiller, Altkirch/Saint Louis ainsi que l'extension de la domiciliation au territoire de Colmar, déjà présente sur le territoire de Mulhouse.
- Le maintien de la fonction instruction pour les plateformes afin de maintenir un accueil physique et individualisé pour les personnes en grande difficulté ou ayant des situations administratives complexes.
- Déploiement du système d'information à l'ensemble du territoire alsacien.

La convergence des pratiques à l'échelle alsacienne veillera à tenir compte des spécificités et expériences de ces deux territoires.

Dans ce contexte, il est proposé :

- de déployer de manière progressive les plateformes d'accueil et d'orientation sur l'ensemble du territoire alsacien.
- de déployer également le système d'information mis en place dans le Bas-Rhin en 2020. Ce système d'information permet en effet de procéder à une intégration directe des flux de nouveaux entrants de manière à pouvoir convoquer les personnes dans les 15 jours et raccourcir les délais entre l'ouverture de droits et l'orientation du bénéficiaire. L'intégration de ce flux est particulièrement déterminante dans le contexte de montée en puissance de la téléprocédure.
- d'étudier l'opportunité concernant le déploiement, sur le territoire bas-rhinois, d'une offre de plateformes physiques d'instruction et de prise en charge spécifique des bénéficiaires nouveaux entrants dont la situation administrative aura pu être jugée complexe ou difficile par les services instructeurs (personnes hébergées, sans domicile fixe) ou qui ne disposent pas d'une domiciliation postale.
- l'harmonisation des outils de diagnostic socio-professionnel (DSP) réalisé par les professionnels à l'entrée de chaque bénéficiaire dans le dispositif. Le nouvel outil donnera l'occasion de transmettre une culture commune à l'ensemble des professionnels chargés de l'accueil et de l'orientation des publics.
- l'harmonisation des modalités de travail et d'accompagnement proposées par les professionnels au travers de la mise en œuvre d'un nouveau format pour les contrats d'engagements réciproques (CER).
- une conduite du changement qui permette une acculturation des pratiques professionnelles par des actions d'interconnaissances des professionnels et des modalités de travail de chacun pour converger à terme (exemple : présentation des plateformes 67/68 aux professionnels des deux départements).

Date de mise en place de l'action :

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat, CAF, Missions Locales (pour ces deux derniers financeurs, il s'agit de contributions en nature telles que des mises à disposition de personnes et locaux).

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Valorisation : - Valorisation des 3 ETP dédiés au fonctionnement des plateformes 68 (224 992,94 €); Nouvelles dépenses : - Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail sur l'extension des plateformes d'accueil, le Contrat d'Engagements Réciproques et le déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne (14 413 €); - Mise en œuvre du déploiement des plateformes et renfort via 3,5 ETP créés spécifiquement (3 secrétaires médico-sociales, et 0,5 poste dédié à la domiciliation) : 101 250 €, pris en compte du 01/01 au 30/06/2023.</p>	340 655,94 €
<p><u>Pour le 67 :</u> Valorisation : - Jusqu'au 31 décembre 2022, valorisation de 2,5 ETP consacrés à la participation au groupe d'utilisateurs opérationnels pour l'amélioration constante de l'outil informatique (60 009 €). A compter du 1^{er} janvier 2023, valorisation de 0,5 ETP consacrés au groupe de travail sur le Contrat d'Engagement Réciproque et au déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne (14 413 €). Nouvelles dépenses : - Subvention attribuée au consortium (500 000 €). <i>NB : la part de subvention accordée par la CeA permet la prise en charge des frais RH du groupement (conseillers d'orientation et coordinateur). Les autres membres (CAF et missions locales) apportent des moyens supplémentaires via des prestations en nature (locaux, matériels, fonctions supports), respectivement à hauteur de 53 000 € pour la CAF et 124 950 € pour les missions locales.</i></p>	574 422 €

Part État : 457 538,97 €	BUDGET GLOBAL : 915 077,94 €
Part CeA : 457 538,97 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Valorisation : - 3 ETP dédiés au fonctionnement des plateformes 68 : 224 992,94 €;</p> <p>Nouvelles dépenses : - Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail sur l'extension des plateformes d'accueil, le Contrat d'Engagements Réciproques et le déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne : 14 413 €; - Mise en œuvre du déploiement des plateformes et renfort via 3,5 ETP créés spécifiquement (3 secrétaires médico-sociales, et 0,5 poste dédié à la domiciliation) : 101 250 €. - 0,5 ETP dédiés au travail d'harmonisation des plateformes du 01/01/2023 au 30/06/2023 : 12 150 €. - Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail sur la sanction du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 : 6 825 €. - Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail dédiés à l'harmonisation des plateformes du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 30 juin 2023 : 18 735 €.</p>	<p>378 365,94 € Dépense initialement attendue : 340 655,94 €</p>
<p><u>Pour le 67 :</u> Valorisation : - Jusqu'au 31 décembre 2022, valorisation de 2,5 ETP consacrés à la participation au groupe d'utilisateurs opérationnels pour l'amélioration constante de l'outil informatique : 60 009 €. A compter du 1^{er} janvier 2023, valorisation de 0,5 ETP consacrés au groupe de travail sur le Contrat d'Engagement Réciproque et au déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne : 14 413 €.</p> <p>Nouvelles dépenses : - Subvention attribuée au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale : 535 000 €. - Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail sur la sanction du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 : 6 825 €. - Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail dédié à l'harmonisation des plateformes du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 : 18 735 €.</p>	<p>Dépense réelle : 634 982 € Dépense initialement attendue : 574 422 €</p>

Part État : 457 538,97 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 1 013 347,94 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 915 077,94 €
Part CeA : 555 808,97 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 - situation au 31/12/2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de nouveaux entrants	<u>Pour le 68 :</u> 4 827	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 6 284	<u>Pour le 68 :</u> 3 758	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 4 800 <u>Pour le 67 :</u> 8 000
Nombre de nouveaux entrants orientés en un mois et moins	<u>Pour le 68 :</u> 961	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre total de premiers rdv d'accompagnement fixés	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 258	<u>Pour le 68 :</u> 946	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 100 <u>Pour le 67 :</u> 8 000
Nombre de premiers rdv à 2 semaines ou moins fixés	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre total de premier contrats d'engagement réciproques	<u>Pour le 68 :</u> 1 506	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 165	<u>Pour le 68 :</u> 913	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 500 <u>Pour le 67 :</u> 5 000
Nombre de premiers contrats d'engagement réciproques dans les deux mois	<u>Pour le 68 :</u> 623	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 800 <u>Pour le 67 :</u> ND

Côté Bas-Rhin :

Si les missions et les objectifs confiés initialement restent similaires, la constitution du groupement permet de donner de nouvelles perspectives à la plateforme. L'enjeu des premiers mois a été la mise en place d'une nouvelle gouvernance permettant de simplifier la mise en œuvre du dispositif, de faciliter les échanges entre l'ensemble des parties prenantes et de mettre en place des actions opérationnelles concertées. L'amélioration du dispositif existant est un des enjeux de l'année 2023 pour la plateforme, après deux ans d'expérimentation qui ont permis de tirer des enseignements. Ainsi, consciente du fait que la PF1 est la porte d'entrée du dispositif pour l'allocataire, le GCSMS sous l'impulsion de la CeA a souhaité renforcer le standard et l'accueil téléphonique de la plateforme en permettant le recrutement d'une seconde gestionnaire de rendez-vous afin de renseigner au mieux les allocataires sur leur situation. Ce recrutement permet également à la plateforme d'assurer une veille et davantage de travail administratif, nécessaire à la bonne mise en œuvre du dispositif. Par ailleurs, toujours dans une perspective d'optimisation, le GCSMS sous l'impulsion de la CeA souhaite améliorer qualitativement les orientations réalisées par les conseillers d'orientation grâce à une meilleure connaissance du maillage territorial via l'organisation de webinaires dédiés. En parallèle, un projet de développement de la plateforme est en cours de réflexion, notamment dans le cadre de l'harmonisation des plateformes à l'échelle alsacienne. Ce projet de développement permettra d'adapter le dispositif aux exigences du terrain avec une optimisation du parcours de l'allocataire, de nouvelles modalités de contrôle de l'éligibilité en entrée de parcours et une définition harmonisée du nouvel entrant.

La composition du groupe de travail « convergence des plateformes d'accueil et d'orientation » ainsi que les différentes thématiques à mettre au travail ont été favorablement arbitrées. Ce travail de cadrage du projet a permis de mettre en avant la multitude des sujets à traiter : définition du nouvel entrant et périmètre des plateformes, intégration des flux sur le système d'information, convocation, entretien, contractualisation et orientation... Autant de sujets qu'il convient de définir, analyser, comparer et arbitrer afin d'aboutir à une base commune de travail entre les deux territoires alsaciens. Ces réunions de travail prévues tout au long de l'année 2023 nécessiteront aussi la mobilisation des Caisses d'allocations familiales (67 et 68), déjà mobilisées dans le cadre de la convention rsa CAF/CeA et du comité de pilotage dédié.

En parallèle, les travaux relatifs à la mise en œuvre d'une instance relative à la sanction permettant de mobiliser rapidement l'utilisateur autour de son parcours ont été finalisés (cf. éléments repris dans le cadre de la fiche action 6 – dossier unique d'insertion). Toute la phase de travail sur l'harmonisation de la procédure et la convergence des pratiques à l'échelle alsacienne a fortement mobilisés l'ensemble des professionnels. Plusieurs temps de travail ont été nécessaires, ponctués d'arbitrages pour que la procédure soit harmonisée notamment sur le barème de sanction appliqué afin de garantir une équité de traitement sur l'ensemble du territoire alsacien. Seront également revus dans ce cadre les modèles de courrier transmis (convocation, suspension, levée de suspension, radiation) ainsi que les modalités de gestion des réouvertures de droits.

Côté Haut-Rhin :

Aujourd'hui l'extension des plateformes sur les territoires jusque-là non couverts est effective : elles permettent de réaliser les Diagnostics Socio-Professionnels (DSP) au plus près des bénéficiaires, lors de rendez-vous individuels pour les territoires de Saint - Louis/Altkirch et Thann/Guebwiller.

La domiciliation, étendue au territoire de Colmar répond à un vrai besoin : au 30.12.2022, 76 personnes étaient domiciliées administrativement à la plateforme. Ce qui représente 1 204 courriers remis à raison d'une distribution deux fois par semaine et 120 entretiens de domiciliation. A Mulhouse la plateforme a réalisé 141 domiciliations, chiffre en augmentation au regard de 2021, qui en comptabilisait 112.

Quant à la fonction instruction, elle représente en 2022, 450 rendez-vous pour Colmar. Sur le territoire de Mulhouse, l'action se poursuit et représente 582 rendez-vous et concerne les situations administratives et sociales complexes. L'extension de la plateforme au territoire de Saint - Louis a permis l'accompagnement des femmes victimes de violence hébergées par l'association présente sur le territoire, dans un parcours « sans rupture ». Il en est de même pour les sortants de prison accompagnés par les professionnels de la plateforme de Mulhouse en lien avec les assistantes sociales de la prison de Lutterbach pour leur éviter des ruptures de parcours à leur sortie d'incarcération.

Sur le territoire alsacien, l'harmonisation et la convergence des plateformes ont été amorcées en 2022 par une étude de cadrage afin d'identifier les différentes étapes à venir :

- Un état des lieux et un recensement des besoins : un groupe de travail dédié a réalisé ce diagnostic et relevé les différentes thématiques à mettre au travail.
- Une convergence des pratiques métier est un préalable, pour aboutir à des procédures communes et harmonisées sur le versant technique. Le groupe de travail va poursuivre ses travaux en travaillant sur : l'articulation avec les organismes de sécurité sociale (CAF, MSA), les modalités de convocation, d'entretien et de contractualisation, les modèles de communication, la suspension 100% en entrée de parcours. Le groupe est constitué de professionnels des deux territoires. Le second semestre 2022 a été dédié à la constitution du groupe, à la définition des pistes de travail à partir de l'état des lieux et au cadrage du projet.
- Une traduction informatique, dans un second temps, via le système d'information des procédures métier définies à l'étape précédente : remontée et intégration des flux dans le système d'information, intégration des procédures instruction et domiciliation pour une extension à l'échelle du territoire alsacien. Cette étape sera possible lorsque le système d'information sera déployé sur le territoire du Haut-Rhin.

En parallèle, deux autres groupes de travail, toujours composés de professionnels du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont finalisé les travaux de convergence et d'harmonisation pour les Diagnostics Socio-Professionnels et les Contrat d'Engagements Réciproques.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Il est prévu de conserver cette action dans le périmètre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi. En 2023, les travaux de convergence se poursuivent et en parallèle, d'autres initiatives, plus localisées, sont pilotées par la Collectivité. Ainsi, le Bas-Rhin travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de communication. L'objectif sera de rendre l'action de la

plateforme plus visible auprès des partenaires de l'insertion et auprès des usagers (branding). Du côté du Haut-Rhin, l'éditeur du système d'information travaille à la traduction informatique des travaux de convergence et d'harmonisation effectués (Diagnostics Socio-Professionnels et Contrats d'Engagements Réciproques). Les développements nécessaires à l'interface seront effectués à compter de la réception des cahiers des charges. Actuellement, les services de la Collectivité mettent en application certaines de ces procédures en dehors du cadre du système d'information.

Fiche 5 : Garantie d'activité

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Garantie d'activité

La qualité de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et de celle de l'offre d'insertion constitue un enjeu fondamental pour la Collectivité européenne d'Alsace qui peut compter sur les expériences en la matière des deux ex-Départements, à savoir :

- La plateforme Job Coaching sur le 67 :
La plateforme Job Coaching vise prioritairement l'accompagnement vers l'activité et l'emploi de bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » dès leur entrée dans le dispositif et identifiés comme disposant d'un potentiel d'« employabilité ». Cette plateforme a été confiée à un consortium porté par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, s'appuyant sur un large spectre d'acteurs locaux (les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe Geny Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi, l'URSIEA). Job Coaching propose à son public un accompagnement intensif sur une période de 3 mois à la fois en individuel et via des ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching.

L'objectif est d'orienter 70 % des nouveaux entrants vers les opérateurs professionnels, dont 50 % vers Job Coaching, soit 2 800 orientations vers Job Coaching sur la base théorique de 8 000 nouveaux entrants au sein de la plateforme d'accueil et d'orientation.

Fin 2021, un recalibrage des ressources, mieux adapté aux besoins réels, a été nécessaire du fait d'une volumétrie initiale surestimée. Le potentiel d'accompagnement est depuis 2022 de 2 000 situations par an, en adéquation avec la réalité de l'activité. Cette volumétrie a permis de répondre également à l'augmentation du nombre de nouveaux foyers allocataires en 2022 en raison des mesures gouvernementales prises en matière de droit au chômage et d'autre part d'ouvrir les orientations, au-delà des nouveaux entrants, à des bénéficiaires légèrement plus anciens (années 2019/2020) pour qui les professionnels de terrain estiment qu'une orientation vers Job coaching serait adaptée.

- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion :
Le Département du Haut-Rhin publiait, chaque année, un appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA. Cet appel à projets se déclinait sous forme d'items (accompagnement social, socioprofessionnel, soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, etc.).

Il permettait de recueillir les propositions d'actions des structures partenaires qui se positionnaient sur un ou plusieurs items en toute connaissance des attendus du Département. Une palette diversifiée d'offres d'accompagnement à destination des bénéficiaires du RSA pouvait ainsi être déployée.

- L'accompagnement global avec Pôle emploi sur les 2 Départements :
L'accompagnement global illustre l'importance du partenariat privilégié entre les départements et Pôle Emploi pour une action complémentaire et coordonnée au service de l'emploi des plus fragiles.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, les objectifs en termes de nombre d'entrées à l'échelle alsacienne ont été atteints à 83 % : ce sont 2 727 demandeurs d'emploi, dont 1 572 bénéficiaire du RSA, qui ont pu intégrer le dispositif. Les relations entre Pôle Emploi et les deux anciens départements ont été fluidifiées et renforcées.

Description de l'action :

En 2022, la Collectivité s'est attachée à faire converger et rénover le cadre d'intervention des opérateurs de l'insertion chargés de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, à travers la définition d'axes opérationnels traduits dans un **appel à projets à l'échelle alsacienne** :

- Une prise en charge la plus rapide possible dès l'entrée dans le dispositif
- Le principe du « dites-le nous une fois » et le dossier unique d'insertion
- Le juste droit
- L'activité et l'emploi d'abord et pour tous
- La territorialisation de la politique d'insertion et emploi

L'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi a pour objectif de permettre la mise en œuvre en proximité d'une offre d'accompagnement adaptée, diversifiée et innovante, facilitant le retour à l'activité et à l'emploi de bénéficiaires du RSA, devant répondre à l'évolution des besoins (quantitatifs et qualitatifs) constatée par les professionnels de terrain dans le cadre des crédits budgétaires votés chaque année par la Collectivité européenne d'Alsace.

L'appel à projets s'inscrit dorénavant dans une logique d'objectifs de moyens et de résultats : cadrage de la taille des portefeuilles, de la fréquence des rendez-vous, du nombre de sorties positives à réaliser, etc. L'accent est aussi mis sur l'outillage des opérateurs afin qu'ils puissent réaliser les accompagnements dans les meilleures conditions.

S'agissant de l'accompagnement global, la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi ont souhaité poursuivre et renforcer leur partenariat. A ce titre, une nouvelle « Convention de coordination entre la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et mise en place de l'accompagnement global » est mise en œuvre, à l'échelle alsacienne, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024

Date de mise en place de l'action :

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>Valorisation : Subventions aux opérateurs de l'insertion pour le financement de places d'accompagnement d'insertion socio-professionnelle et professionnelle dans le cadre de l'appel à projets annuel (224 992,94 €).</p> <p>4 ETP de garants de parcours (92 000 €).</p> <p>1 ETP de chargé de mission offre d'insertion favorisant une meilleure connaissance, une meilleure lisibilité et la complémentarité de notre offre (30 000 €)</p> <p>1 ETP pour l'animation du consortium SPIE (22 500 €).</p>	<p>369 492,94 €</p>
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>Nouvelle dépense : Subvention au consortium Job Coaching</p>	<p>900 000 €</p>

Part État : 634 746,47 €	BUDGET GLOBAL : 1 269 492,94 €
Part CeA : 634 746,47 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>Valorisation : Subventions aux opérateurs de l'insertion pour le financement de places d'accompagnement d'insertion socio-professionnelle et professionnelle dans le cadre de l'appel à projets annuel (297 242,94 €).</p> <p>4 ETP de garants de parcours (166 150 €).</p> <p>1 ETP de chargé de mission offre d'insertion favorisant une meilleure connaissance, une meilleure lisibilité et la complémentarité de notre offre (30 000 €).</p> <p>1 ETP pour l'animation du consortium SPIE (22 500 €).</p>	<p>Dépense réelle : 515 892,94 € Dépense initialement attendue : 369 492,94 €</p>
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>Nouvelle dépense : Subvention au consortium Job Coaching : 810 000 €</p>	<p>Dépense réelle : 810 000 € Dépense initialement attendue : 900 000 €</p>

Part État : 634 746,47 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 1 325 892,94 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 1 269 492,94 €
Part CeA : 691 146,47 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022	Résultat attendu en 2023	Commentaires
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité hors accompagnement global	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 803	<u>Pour le 68 :</u> 1 124 <u>Pour le 67 :</u> 808	<u>Pour le 68 :</u> 881 <u>Pour le 67 :</u> 1 931	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 900 <u>Pour le 67 :</u> 2 000	
Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (hors AGLO)	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 8 502 <u>Pour le 67 :</u> 414	<u>Pour le 68 :</u> 5 645 <u>Pour le 67 :</u> 524	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 5 000 <u>Pour le 67 :</u> 1 000 pour Jobcoaching Nombre total d'accompagnements disponibles : 6 000	<p><u>Pour le 68 :</u> L'indicateur pris en compte est le nombre d'accompagnements hors Accompagnements Global et sociaux</p> <p><u>Pour le 67 :</u> Le premier indicateur est le nombre des accompagnements de la PF2/Job coaching. Le second indicateur est le nombre de places d'accompagnement hors Accompagnement Global et sociaux pour se rapprocher des modalités de calcul du 68.</p> <p>A noter qu'il ne sera toutefois pas possible d'extraire cet indicateur sur une période précise, le système d'information ne permettant qu'une extraction au moment T. D'autre part cet indicateur supplémentaire ne permettra pas une comparaison entre 2023 et les années précédentes.</p> <p>Enfin les modalités de calculs des indicateurs ne sont pas encore convergées entre le 67 et le 68.</p>
Nb de bénéficiaires orientés vers l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 152 <u>Pour le 67 :</u> 829	<u>Pour le 68 :</u> 867 <u>Pour le 67 :</u> 832	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 900 <u>Pour le 67 :</u> 800	

Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 557	<u>Pour le 68 :</u> 1 034	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 000	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 801	<u>Pour le 67 :</u> 1 301	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 1 300	
Nb de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> 56	<u>Pour le 68 :</u> 70	<u>Pour le 68 :</u> 78	<u>Pour le 68 :</u> 88	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 70	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 67 :</u> 96	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 70	
Délai moyen de démarrage de l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 24	<u>Pour le 68 :</u> 26	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> Tendre vers 3 semaines	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 22 jours	<u>Pour le 67 :</u> 28 jours	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> Tendre vers 3 semaines	

Bilan d'exécution 2022/2023 :

In fine, l'appel à projets 2022 a permis de porter l'offre d'accompagnement à 13 493 places financées. Le bilan pour l'année 2022 est en cours de traitement par les services de la CeA. Néanmoins, les premiers éléments disponibles (1^{er} semestre 2022) indiquent 4 378 retours à l'activité et à l'emploi dont 1 762 en emploi durable (40 %), 1 693 en emploi de transition et 716 entrées en formation. En 2021, on dénombrait 6 803 retours à l'activité et à l'emploi dont 32% en emploi durable.

Fort de ces premiers constats, l'appel à projets lancé fin 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2023-2025 reprend les mêmes objectifs. L'instruction a permis l'adaptation des actions retenus aux besoins exprimés par les territoires. Ce sont au total 13 434 places d'accompagnement qui ont été ouvertes dans le cadre de ce nouvel appel à projets (31% en social, 23 % en socio-professionnel, 46% en professionnel).

En parallèle, s'est poursuivie l'expérimentation de la **plateforme Job Coaching** sur le Bas-Rhin, issue de la première contractualisation SPIE bas-rhinois en 2019. Cette expérimentation qui est une traduction de l'objectif « emploi d'abord » repose sur une logique d'identification des potentialités des bénéficiaires du RSA, plutôt que de freins et s'inscrit dans l'objectif d'orientation vers un accompagnement à visée professionnelle de 70 % des nouveaux entrants.

L'expérimentation étant arrivée à son terme le 31 décembre 2022 et au vu des résultats positifs de la plateforme, un souhait partagé de pérenniser le dispositif a émergé, tant de la part du consortium portant Jobcoaching que de la CeA. En effet, en 2022, 1 274 personnes ont été orientées vers Jobcoaching et au total, ce sont plus de 1 591 accompagnements (accompagnements débutés en 2021 et comptabilisés dans les accompagnements réalisés en 2022) qui ont été réalisés sur l'année avec 10 267 rendez-vous planifiés et 7 314 rendez-vous réalisés. Le taux de reprise d'activité et d'emploi en

2022 s'élève à 58 % dont 43% vers des emplois durable (CDI, CDD de 6 mois et plus, création activité...), 35% vers des emplois de transition (CDD de moins de 6 mois et intérim, SIAE, etc.), 14% vers la formation. De plus, la plateforme Jobcoaching a souhaité renforcer ses liens avec les partenaires tels que la plateforme d'accueil et d'orientation bas-rhinoise, les territoires, les entreprises ou encore les structures d'insertion et l'URSIEA.

Afin d'inscrire durablement ce type d'accompagnement dans l'offre d'insertion de la CeA, un nouvel item intitulé « accompagnement professionnel + » de type coaching emploi a été créé dans l'appel à projets insertion 2023-2025. L'enjeu à travers ce nouvel item est d'essayer l'expérience sur toute l'Alsace pour avoir une offre qualitative et équitable avec :

- Un accompagnement intensif sur une période de 3 mois en individuel et en collectif
- Un accompagnement qui se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching

Si les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif peuvent encore varier localement, la convention de partenariat 2022-2024 a permis la définition d'instances de pilotage et de coordination tant à l'échelle locale entre les acteurs opérationnels sur les situations individuelles qu'au niveau alsacien pour permettre le pilotage du dispositif. Cette nouvelle convention vise également à augmenter les orientations vers le dispositif et fiabiliser les entrées. Pour cela, elle s'appuie notamment sur le principe de « confiance réciproque », qui permet l'intégration du dispositif sur le seul diagnostic du conseiller Pôle Emploi ou du travailleur social, afin de tendre vers un délai maximal de 21 jours entre orientation et démarrage effectif de l'accompagnement global. L'accompagnement et la sécurisation dans l'emploi sont également prévus.

Depuis le démarrage du dispositif, un travail continu d'amélioration est réalisé par les équipes de terrain des deux institutions dans une démarche d'intelligence collective et de co-construction. En mars 2022, a eu lieu un séminaire en ligne entre travailleurs sociaux et conseillers Pôle Emploi. En novembre 2022, Pôle Emploi a proposé de mobiliser son LAB, outil de transformation, via une session regroupant acteurs de l'accompagnement global, demandeurs d'emploi et experts. Les travaux portent notamment sur le développement des orientations et la mobilisation du public, la sécurisation des parcours ainsi que l'amélioration du partage d'informations et de la coordination.

Afin de redynamiser les orientations, diverses actions ont été menées localement. Des temps de rencontres ont été organisés au sein des agences Pôle Emploi entre travailleurs sociaux et conseillers emploi. Des revues de portefeuille ont été réalisées. De plus, la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants du territoire bas-rhinois peut désormais orienter vers l'accompagnement global.

Par ailleurs, un « SAS accompagnement global » est mis en œuvre dans certaines agences. Lors de demi-journées dédiées en agence, des entretiens tripartites - demandeur d'emploi, conseiller emploi et travailleur social – sont proposés. Ils permettent une inscription immédiate dans le dispositif après adhésion du demandeur d'emploi, réduisant ainsi le délai entre l'orientation et l'intégration du demandeur d'emploi dans la mesure.

Un recensement des bonnes pratiques à l'échelle alsacienne a été effectué pour permettre leur essaimage.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

En 2023, il est prévu que ce dispositif reste dans le périmètre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi. Par ailleurs, l'item « accompagnement professionnel + » prévoit la mise en œuvre de 2 102 places d'accompagnement, avec l'intervention de 4 opérateurs du territoire alsacien (2 dans le Bas-Rhin et 2 dans le Haut-Rhin). Parmi eux se trouve le consortium JobCoaching.

Fiche 6 : Le dossier unique d'insertion

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

Description de l'action :

En fin d'année 2019, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion. Celle-ci s'est concrétisée notamment par la mise en place du « circuit court de l'emploi » dans le cadre du service public de l'insertion (SPI) se décline, dès 2019, autour de plusieurs mesures phares décrites dans les fiches « Plateforme d'accueil et d'orientation » et « Garantie d'activité ».

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin a mis en place de nouveaux leviers et outils et en particulier **un nouveau système d'information** permettant un suivi et un pilotage fin des parcours des bénéficiaires du RSA. Ce nouveau Système d'information a pour principaux objectifs de :

- Faciliter le partage de l'information entre les intervenants de l'insertion par une connaissance en temps réel de la situation complète du bénéficiaire accompagné (Dossier Unique Insertion) ;
- Réduire fortement les délais de déclenchement des actions d'insertion : rédaction et validation immédiate des CER, prise de rendez-vous en direct avec le bénéficiaire pour les actions d'insertion à mettre en œuvre ;
- Accélérer le parcours des bénéficiaires, tout en garantissant l'absence de rupture dans celui-ci (coordination de parcours), et ainsi limiter le risque de démobilitation.

Public cible :

Tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs

Tous les référents d'accompagnement concernés (internes et opérateurs externes)

Dans le cadre de la réponse au second appel à manifestation d'intérêt SPIE de l'Etat au printemps 2021, ce système d'information a vocation être déployé à l'ensemble du territoire alsacien. En amont de cette mise en place, un travail important d'harmonisation des pratiques et d'accompagnement au changement va être mené.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA et État

Prestataires : services internes de la CeA et Neolink (NéoGestion)

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Nouvelles dépenses : À compter du 1^{er} janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) à hauteur de 28 168,75 €. Valorisation : Liée au développement informatique sur les missions de Chef de projet et référent applicatif, qui sont maintenant logiquement axées sur le déploiement du système d'information 68 (Dossier Unique d'Insertion 68) à hauteur de 45 742 € du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.</p>	73 910,75 €
<p><u>Pour le 67 :</u> Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liée au déploiement et à l'évolution de Job Connexion du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 à hauteur de 88 237 €. - Liée au déploiement et à l'évolution de Job connexion du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 à hauteur de 42 494 €. <p>Total de 130 731 €</p> <p>Nouvelles dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) - A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) <p>Total de 104 626,9 €</p>	235 357,90 €

Part État = 154 634,32 €	BUDGET GLOBAL = 309 268,65 €
Part CeA = 154 634,32 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Nouvelles dépenses : À compter du 1^{er} janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) à hauteur de 28 168,75 €. Valorisation : Liée au développement informatique sur les missions de Chef de projet et référent applicatif, qui sont maintenant logiquement axées sur le déploiement du système d'information 68 (Dossier Unique d'Insertion 68) à hauteur de 45 742 € du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.</p>	73 910,75 €
<p><u>Pour le 67 :</u> Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liée au déploiement et à l'évolution de Job Connexion du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 à hauteur de 88 237 €. - Liée au déploiement et à l'évolution de Job connexion du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 à hauteur de 42 494 €. <p>Total de 130 731 €</p> <p>Nouvelles dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) - A compter du 1^{er} janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) <p>Total de 104 626,9 €</p>	235 357,90 €

Part État = 154 634,32 € dont report à prévoir 112 421,02 €	BUDGET GLOBAL REALISE = 284 426,63 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 309 268,65 €
Part CeA = 154 634,32 € dont report à prévoir 112 421,02 €	

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Le second semestre 2022 a été consacré au cadrage du projet de déploiement du système d'information au territoire du Haut-Rhin afin de mesurer les impacts et points de vigilance, et de consolider un programme d'actions pertinent. Cette étude de cadrage a mis en évidence la nécessité de prérequis avant un possible déploiement. En effet le Haut-Rhin utilise un système de gestion dématérialisé des documents (GED) qui est indispensable à la gestion du dispositif rSa afin de conserver l'historique des situations d'une part et d'autre part d'enregistrer les parcours. L'interfaçage de cette GED au système d'information actuellement utilisé dans le Bas-Rhin (SI) est incontournable pour que le déploiement dans le Sud du territoire puisse avoir lieu. Dans cet objectif des rencontres entre les deux éditeurs ont été organisées afin qu'ils puissent envisager les possibilités techniques nécessaires à l'utilisation de la GED dans l'actuel SI. Des premiers temps de travail ont été programmés, mais la concrétisation de ce sujet reste dépendante de la capacité de ces deux acteurs à mettre en œuvre le projet. Un pilote a été nommé au sein de notre Collectivité pour le suivi de l'action.

En parallèle le second semestre a été consacré à l'intégration dans l'outil de l'instance sanction, procédure qui vise à réduire l'allocation du rSa dans le cas où les bénéficiaires ne respectent pas les engagements contractualisés via le CER. Le cahier des charges relatif à la procédure a été finalisé début 2023. Toute la phase de travail sur l'harmonisation de la procédure et la convergence des pratiques à l'échelle alsacienne a fortement mobilisé l'ensemble des professionnels. Plusieurs temps de travail ont été nécessaires, ponctués d'arbitrages pour que la procédure soit harmonisée notamment sur le barème appliqué afin de garantir une équité de traitement.

Jusqu'à là le Bas-Rhin ayant fait partie des territoires expérimentateurs du SPIE et du SI, travaillait avec l'éditeur à co-construire le système informatique sur mesure. La CeA est le premier territoire à développer la procédure sanction dans le SI. Une fois développée elle pourra être proposée aux autres territoires. De cette intégration dépend la mise en production des autres modules et fonctionnalités de l'outil.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Dès janvier 2023, indépendamment des problématiques d'intégration informatiques dans les logiciels, le même barème de sanction est appliqué sur les deux territoires, respectant ainsi un principe d'équité. Afin de soutenir le travail de co-construction avec l'éditeur Néolink et d'assurer l'avancée des travaux, des réunions trimestrielles sont mises en place.

Fiche 7 : Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande

« Jobconnexion »

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

Description de l'action :

La Collectivité européenne d'Alsace a développé une politique volontariste en matière d'insertion, d'accès ou de retour à l'emploi et de maintien dans l'activité du bénéficiaire du RSA (BRSA) en construisant une offre d'insertion sociale et professionnelle à la fois progressive et étoffée par le travail d'une équipe de conseillers emploi dédiée.

La plateforme « Jobconnexion » déployée sur le territoire bas-rhinois dès 2020 permet, outre le suivi du parcours du bénéficiaire du rSa (cf. fiche idouane), de faciliter les démarches de recrutement des employeurs en proposant des candidats, bénéficiaires du RSA, sélectionnés automatiquement dès la publication des offres d'emploi.

La plateforme permet notamment de :

- Recenser les offres d'emploi disponibles sur un bassin d'activités et identifier les profils des bénéficiaires du RSA correspondants,
- Proposer aux BRSA un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'activité et/ou d'emploi, basé sur le savoir-faire développé et l'expertise sectorielle des conseillers emploi du territoire,
- Apporter des réponses concrètes aux prérequis nécessaires à la recherche d'emploi et à la prise de poste (formation, mobilité, garde d'enfants...),
- Répondre aux besoins des entreprises du territoire,
- Simplifier les démarches et garantir l'intégration des recrutés au sein des entreprises via un accompagnement dédié par une équipe de la CeA.

La plateforme « Jobconnexion » est actuellement opérationnelle sur le territoire bas-rhinois. Un des enjeux de l'AMI SPIE CeA sera de déployer l'outil à l'ensemble du territoire alsacien tout en continuant à améliorer l'outil existant.

Date de mise en place de l'action :

Lancement du site : mai 2019.

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA, État.

Prestataire : Néolink.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Nouvelles dépenses : A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)	29 107 €
Pour le 67 : Nouvelles dépenses : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néojob) - A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob) 	108 111, 36 €

Part État : 68 609,18 €	BUDGET GLOBAL : 137 218,36 €
Part CeA : 68 609,18 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Nouvelles dépenses : A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)	29 107 €
Pour le 67 : Nouvelles dépenses : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néojob) - A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob) 	108 111, 36 €

Part État : 68 609,18 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 137 218,36 €
Part CeA : 68 609,18 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 (Situation au 31/12/22)	Résultat attendu en 2023
Nombre de BRSA inscrits	1 173	1 173	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre d'offres d'emploi publiées	345	452	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre de postes proposés	857	768	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre de retours à l'emploi via la plateforme	84	308	<u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND

! Ce chiffre peut comprendre des offres de l'équipe emploi CeA ayant pris en charge le dépôt d'offres pour une entreprise partenaire.

* chiffre cumulé sur 2022 et forte hausse dû au partenariat avec pôle emploi

** chiffre représentant les BRSA ayant validé un CV sur Jobconnexion sortis du dispositif durant l'année

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Pour l'année 2022 : 907 candidatures ont été effectuées via la plateforme par des bénéficiaires du RSA et 6 935 candidatures ont été effectuées depuis l'ouverture de la plateforme. Sur l'année 9 542 offres d'emploi ont été publiées, 10 071 postes. Les domaines d'activité les plus représentés sont les suivants :

- Services à la personne et à la collectivité : 3 708
- Commerce, Vente et Grande distribution : 1 725
- Transport et Logistique : 1 551
- Support à l'entreprise : 963

Le nombre d'offres d'emploi est en forte hausse depuis que la plateforme intègre les offres de Pôle Emploi suite à un partenariat mis en place courant 2022. Les offres intégrées le sont en fonction des CV déposés sur la plateforme (domaine d'activité recherché par le BrSa), du périmètre de recherche du BrSa et du nombre d'offres dans les différents domaines ce qui explique la fluctuation des données.

Le second semestre 2022 a fortement été dédié à développer de nouvelles fonctionnalités dans l'outil informatique notamment l'instance sanction. Ce développement a mobilisé les équipes métiers et techniques et nécessité de nombreux groupes de travail, ponctués d'arbitrages réguliers.

Sans le développement de ce nouveau module dans le SI, aucun autre développement n'est possible. La mise en œuvre de cette procédure permettra de bénéficier de toutes les fonctionnalités que peut proposer l'éditeur dans la gestion de parcours des bénéficiaires du rSa. Cette donnée a nécessité que la priorité soit donnée à Néjob et de surseoir au développement de la plateforme Néjob dans l'attente que l'outil soit optimisé.

Le partenariat avec Pôle Emploi a néanmoins permis d'alimenter régulièrement la plateforme en offre d'emploi disponibles.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Les travaux prévus pour l'année 2023 portent sur le développement et la finalisation du module « sanction ».

Fiche 8 : La mobilité : un enjeu majeur du parcours vers l'activité et l'emploi

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du RSA

Description de l'action :

Contexte : de multiples actions pour lever les freins liés à la mobilité

L'enjeu de l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou anciens territoires industriels en déprise, zones blanches d'offre de mobilité inclusive. On estime en effet que 20 % de la population active rencontre des difficultés à se déplacer en France. Concernant les bénéficiaires du rSa, la difficulté de mobilité est un des freins les plus cités (dans 40 % des situations). Elle dépend de leur capacité à se déplacer : que ce soit pour participer à un atelier de mobilisation, un entretien d'embauche, suivre une formation ou occuper une activité. La mobilité constitue de ce fait un objectif majeur pour la reprise d'emploi.

Les difficultés rencontrées sont à la fois économiques, matérielles (manque de moyens de locomotion, (42 % d'entre eux n'ont par exemple pas de permis ou de voiture), cognitives (accès au permis de conduire, capacité à se repérer sur un plan...) et psychosociales (avoir confiance dans sa capacité à se déplacer). Parallèlement, une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

En matière de mobilité, la démarche globale portée par la CeA s'appuie sur une pratique professionnelle et un réseau déjà bien ancrés et identifiés sur les territoires.

- **Une offre mobilité, incluant des aides volontaristes de la collectivité et des actions supplémentaires mises en œuvre dans le cadre de la stratégie pauvreté**

Depuis 2015 dans le Bas-Rhin et 2019 dans le Haut-Rhin, l'instauration d'une aide départementale à la mobilité pour les bénéficiaires du rSa a été mise en œuvre afin de faciliter le retour vers l'emploi, en complément des aides à la mobilité déjà mises en place par de nombreux acteurs comme Pôle emploi, la Région, les communes et l'Etat notamment. Un financement de 350 000 € est mobilisé à cet effet à l'échelle de la CeA (230 000 € dans le Bas-Rhin et 120 000 € dans le Haut-Rhin).

Une démarche de convergence est engagée au travers de groupes de travail pour que l'ADIM – Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (68) et l'ADE – Aide Départementale à l'Emploi (67) deviennent un seul dispositif CeA. Les propositions du groupe de travail piloté par le Service de Pilotage de l'Offre d'Insertion et de l'Accès à l'Emploi sont attendues pour septembre 2022.

Ces dispositifs volontaristes ont été renforcés par des actions complémentaires créées dans le cadre des premières conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Dans le Haut-Rhin, une action de sensibilisation des professionnels accompagnant les bénéficiaires du rSa aux questions de mobilité a été mise en place par l'intermédiaire de l'association Mobilité Mod'Emploi à compter de 2019. Cette action a permis la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels pour permettre les échanges d'expériences et de connaissances sur la thématique de la mobilité. La mobilité étant un frein majeur à l'accès à l'emploi, l'objectif est de doter tous les référents des outils pour conduire un diagnostic mobilité et être force de proposition auprès des bénéficiaires rSa.

Des diagnostics individuels mobilité sont venus compléter l'offre existante à compter de 2021.

Dans le Haut-Rhin, ces diagnostics visent à proposer des solutions de mobilité aux bénéficiaires du rSa qui se situent sur des territoires sous-dotés en solutions de mobilité, très souvent dans des secteurs ruraux. L'action est portée par trois opérateurs :

- Mobilité Mod'Emploi, implanté à Vieux-Thann,
- Mobilité pour l'Emploi, situé à Mulhouse,
- Manne Emploi, opérateur situé à Colmar.

Le budget total permettra en 2022/2023 la réalisation de 52 diagnostics, chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 €.

Dans le Bas-Rhin, ces diagnostics, portés par Wimoov, ont été concentrés sur le territoire de la Vallée de la Bruche et du bassin d'emploi de Sélestat, qui expérimente la démarche « Emploi pour tous » visant à promouvoir les potentiels et l'employabilité des bénéficiaires du rSa. Le budget total permettra en 2022/2023 la réalisation de 109 diagnostics, chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 €.

- **La prise en compte de l'enjeu mobilité par les professionnels de la collectivité, les référents et les opérateurs**

Le lancement de la logique poursuivie par le SPIE au plan national puis local a entraîné un changement de paradigme chez les professionnels, dont l'accompagnement inclut désormais - et de plus en plus préventivement - l'enjeu de la mobilité. Cette thématique fait par ailleurs l'objet d'une sensibilisation spécifique au travers de la formation aux nouveaux outils relatifs à la mise en œuvre du SPIE (système d'information et nouvelles instances d'accompagnement des parcours des bénéficiaires du rSa notamment).

- **Une pratique partenariale ancrée dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin**

Une offre partenariale dédiée à l'insertion est développée avec les opérateurs présents sur le territoire de la CeA. Cette offre s'organise désormais dans le cadre de l'appel à projets 2022 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion. Lancé le 7 décembre 2021, ce dernier redéfinit les exigences de la CeA vis-à-vis des professionnels assurant l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et manifeste avec précision le cadre d'intervention attendu pour chaque nature d'accompagnement.

Cette offre s'appuie en outre sur une exceptionnelle réactivité des partenaires, qui permet à la Collectivité de construire et d'adapter de nouveaux dispositifs à destination de ses publics les plus fragiles.

Dans le Bas-Rhin :

- L'association **Mobilex** développe au travers de cet appel à projets insertion des actions concernant :
 - Le pouvoir bouger (location de véhicules; micro transport collectif),
 - Le savoir bouger (conseil en mobilité : diagnostics, ateliers et accompagnement mobilité; animation territoriale et ingénierie-développement, forums, projets partenariaux pour la création de nouveaux services).

- Ainsi qu'un chantier d'insertion ayant pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, en développant des activités ayant un caractère d'utilité sociale.
- L'association **Wimoov** a été retenue en 2022 pour réaliser des diagnostics mobilité individuels et ainsi optimiser les parcours d'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

Dans le Haut-Rhin :

- L'association **Mobilité pour l'Emploi** propose sur le bassin mulhousien le dispositif « un permis pour l'Emploi », une auto-école sociale, ainsi qu'une formation à la conduite automobile et à la sécurité routière jusqu'au permis de conduire (taux de réussite de 72% à la première présentation).

Elle porte également des ateliers mobilité (autonomie des personnes dans leurs déplacements, mieux connaître l'offre de déplacement, gérer les coûts, l'espace et le temps de leur mobilité), ainsi que la location de cyclo-moteurs et de voitures aux personnes en insertion.

Enfin, l'association a été retenue en 2021 pour réaliser des diagnostics mobilité, et ainsi optimiser les parcours d'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

- L'association **Réagir** propose un atelier Code de la route « Itinéraire 68 » pour une première étape vers la mobilité : permettre aux BrSa d'obtenir l'examen du code de la route. Cette action concerne des bénéficiaires rSa accompagnés par l'association ou d'autres partenaires mulhousiens.
- L'association **Manne Emploi** propose l'action « Carnets de route » sur Colmar. Il s'agit d'un projet d'éducation à la mobilité citoyenne et de conduite supervisée.
- Enfin, la Collectivité s'engage au travers du **groupe-projet DYNAMO** sur Mulhouse avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, la DDETSPP, Pôle Emploi, la fondation MACIF, ALEOS, Mobilité pour l'emploi et de la Région Grand Est notamment. Le projet actuellement en cours d'élaboration porte sur la création d'un garage solidaire sur le secteur mulhousien.

L'ambition de la Collectivité : porter le développement de nouvelles plateformes de mobilité inclusive à compter de 2023

La CeA porte un projet de mobilité inclusive autour de trois objectifs majeurs : la **promotion d'une mobilité adaptée et accessible aux besoins des bénéficiaires du rSa**, le **conseil en mobilité** dans des espaces ruraux et périurbains et **l'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers une mobilité autonome et durable**.

Pour ce faire, la politique poursuivie par la CeA se déclinera de la façon suivante :

- d'une part, le développement de plateformes de mobilité inclusive ;
- d'autre part, dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (plateforme d'accueil et d'orientation/plateforme Job Coaching), l'orientation systématique des personnes vers ces

plateformes dès qu'une difficulté relative à la mobilité est identifiée comme obstacle au parcours d'insertion.

La création de ces plateformes (comme lieux d'accueil) permettra de proposer un bilan et un accompagnement à la levée des freins ainsi que des solutions de mobilité.

Au travers d'une approche basée sur le diagnostic, l'orientation, le suivi et l'évaluation, la plateforme facilitera l'accès des plus fragiles à une mobilité plus autonome.

En complément de sa mission de coordination, d'information et d'accompagnement, la plateforme pourra proposer des solutions de mobilité lorsque des besoins non couverts sont recensés (pédagogiques, techniques, matérielles, voire financières). Ces actions seront innovantes par exemple par la mise en œuvre de bilans de compétences en mobilité (le savoir-bouger, le pouvoir-bouger...).

Un appel à projet sera publié en ce sens à la fin du second semestre 2022, à l'échelle de la CeA, de sorte que tous les bénéficiaires du rSa puissent bénéficier d'actions qui mettent en œuvre un véritable parcours d'accompagnement à la mobilité. L'objectif est de faciliter et assurer leur mobilité sur l'ensemble de l'Alsace, voire sur les territoires transfrontaliers, lutter contre l'isolement géographique et faciliter l'accès à l'activité.

En parallèle et en complément des mesures spécifiques pour l'acquisition de véhicules propres, le déploiement de solutions de mobilité (démarche de structuration de filières de mobilité solidaire dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, soutien aux garages et auto-écoles solidaires, déploiement du micro-crédit solidaire « tous véhicules », actions d'immersions professionnelles à distance du domicile) pourra être proposé.

Nota : Bien que le projet politique soit unique à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, la convergence des dispositifs préexistants dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin est en cours et nécessite de conserver deux déclinaisons territoriales qui seront amenées à évoluer rapidement vers un dispositif unique.

Date de mise en place de l'action :

En continu depuis 2019.

Durée de l'action :

Actions récurrentes.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 125 000 € - Subventions aux opérateurs Mobilité – 85 934 € - Diagnostics mobilité individuels – 26 000 € <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA. Crédits répartis entre les associations partenaires en fonction d'un nombre de diagnostics à déterminer selon les besoins du territoire (Mobilité Mod'Emploi à Vieux-Thann, Mobilité pour l'Emploi à Mulhouse et Manne Emploi à Colmar)</i></p>	236 934 €
<p><u>Pour le 67 :</u> - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 125 000 € - Subventions aux opérateurs Mobilité – 47 880 € - Diagnostics mobilité individuels – 54 500 € <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA.</i></p>	227 380 €

Part État : 272 447 €	BUDGET GLOBAL : 464 314 €
Part CeA : 191 867 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 125 000 € - Subventions votées et attribuées aux opérateurs Mobilité dans les proportions prévues initialement : 85 934 € - Diagnostics mobilité individuels – 26 000 € <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA. Crédits répartis entre les associations partenaires en fonction d'un nombre de diagnostics à déterminer selon les besoins du territoire (Mobilité Mod'Emploi à Vieux-Thann, Mobilité pour l'Emploi à Mulhouse et Manne Emploi à Colmar)</i></p>	236 934 €
<p><u>Pour le 67 :</u> - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 125 000 € - Subventions aux opérateurs Mobilité – 47 880 € - Diagnostics mobilité individuels – 55 000 € <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA.</i></p>	227 380 €

Part État : 272 447 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 464 314 €
Part CeA : 191 867 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Nb d'opérateurs réalisant les diagnostics individuels	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 3</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 1</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 3</p> <p><u>Pour le 67 :</u> Non défini</p>
Montant global versé	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 25 500 €</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 54 500 €</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 26 000 €</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 55 000 €</p>
Nombre total de prescriptions de diagnostics individuels	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 59</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 179</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 52</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 110</p>
Nombre total de diagnostics individuels réalisés	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 51</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 103</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 52</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 110</p>
Nombre de bénéficiaires ayant obtenu une aide individuelle à la mobilité	<p><u>Pour le 68 :</u> /</p> <p><u>Pour le 67 :</u> /</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 262</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 305</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Une offre mobilité, incluant des aides volontaristes de la collectivité et des actions supplémentaires mises en œuvre dans le cadre de la stratégie pauvreté

L'année 2022 a été une période de restructuration de l'aide financière à la mobilité proposée par la Collectivité. Le projet d'harmonisation et de convergence de l'Aide Départementale à l'Emploi (Bas-Rhin) et de l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (Haut-Rhin) se poursuit afin de constituer l'Aide Personnalisée pour l'Insertion et l'Emploi (APIE). Sur la même année, les services de la CeA ont travaillé à l'harmonisation du circuit d'instruction. Le référent de parcours du BrSa introduit la demande d'APIE après avoir étudié sa situation. Elle est ensuite transmise au service de la Collectivité en charge du rSa, qui étudiera la situation et qui jugera de la pertinence de la demande au regard des modalités d'éligibilité établies.

Un règlement d'attribution de l'aide financière a été élaboré et il en élargit les modalités. A titre d'exemple, l'aide financière tient maintenant compte des effets de l'inflation sur l'augmentation du prix des carburants. D'autre part, l'APIE prévoit que le forfait de prise en charge des frais kilométriques passe de 0, 30€ à 0,40€ par kilomètre parcouru. Pour le moment ce règlement est en attente de validation.

Afin de compléter cette offre de mobilité, des diagnostics individuels mobilité ont été réalisés sur le territoire alsacien.

Les opérateurs mobilisés dans le cadre de cette action ont pour missions :

- De présenter l'offre de mobilité existante
- De présenter les applications utiles
- D'informer les bénéficiaires sur les enjeux de la thématique

Côté Haut-Rhin

Trois opérateurs interviennent sur le territoire du Haut-Rhin. Ils sont en charge de la réalisation des diagnostics mobilité selon un périmètre défini :

- Territoire Sud Alsace – Saint-Louis – Sundgau – Thur-Doller ;
 - o Mobilité Mod'Emploi (principalement sur la zone Thur-Doller et le Sundgau)
 - o Mobilité pour l'Emploi (principalement sur la zone Saint-Louis)
- Territoire Agglomération de Mulhouse ;
 - o Mobilité Pour l'Emploi
- Territoire de Région de Colmar et Territoire de Centre Alsace ;
 - o Manne Emploi (principalement sur le secteur de Sainte-Marie-Aux-Mines)

Les entretiens de diagnostic sont réalisés dans les locaux des opérateurs ou dans ceux de structures partenaires. Pour s'y rendre, les bénéficiaires privilégient le plus souvent la marche ou les transports en commun. Les personnes véhiculées sont très minoritaires, elles sont 2 sur les 51 diagnostics réalisés. Afin de permettre aux personnes les moins mobiles de bénéficier de ces diagnostics, des conseillers de Mobilité Mod'Emploi se sont rendus à leur domicile.

Les entretiens révèlent que 60,7% des personnes interrogées bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel. L'accompagnement professionnel représente 25, 4% des personnes orientées. Le quart (25, 5%) des personnes accompagnées étaient en emploi au moment du diagnostic : CDDI, CDD, missions intérimaires...

Les évaluations ont permis d'identifier les freins à l'emploi et les solutions pouvant exister :

- Ressources de la personne et/ou du ménage (aides financières, conditions d'éligibilité...)
- Numérique et équipements
- Connaissance et maîtrise des outils pour se déplacer (évaluation de l'opportunité pour passer le permis et des coûts associés...)
- Connaissance de l'offre de service existante sur le territoire de vie (transport en commun, covoiturage...)

Les freins psychologiques figurent également parmi les difficultés rencontrées par les BrSa et leurs accompagnants. En l'espèce, un refus de s'engager dans un suivi spécifique ne peut pas être compensé par l'intervention d'un référent ou d'un opérateur mobilité. Dans 37, 2 % des cas, les diagnostics ont permis de constater la présence d'enfants dans le foyer des bénéficiaires. Près d'un tiers (31, 3 %) des personnes orientées sont des familles monoparentales.

Côté Bas-Rhin

Wimoov intervient sur le Territoire Centre Alsace.

Le panel d'intervention de l'association est très diversifié et trois types d'aides s'y distinguent :

- Pédagogique ; prévention et sensibilisation, conseils et coaching personnalisés, bilan de compétences, accompagnement à la gestion du budget, évaluation code de la route/ permis/ suivi
- Matérielle ; réparations mécaniques, autopartage, covoiturage, location/ achats véhicules
- Financière ; appui aux aides financières, tarifications solidaires, microcrédit social

En moyenne, Wimoov accompagne les personnes orientées pour une durée d'environ 4 à 5 mois. Au total, ce sont 103 bénéficiaires du rSa qui ont bénéficié de ces évaluations. D'autres diagnostics sont en cours de réalisation.

7 fois sur 10, les structures accompagnent des bénéficiaires âgés de 26 à 45 ans. Les familles monoparentales représentent environ 37 % des personnes évaluées. La marche constitue le moyen de déplacement privilégié des personnes évaluées.

77 % des personnes accompagnées n'ont pas le permis et parmi elles, 8 personnes sur 10 envisagent de le passer.

Les principales attentes exprimées sont les suivantes :

- L'obtention du permis de conduire
- L'achat d'un mode de déplacement
- Le financement des frais de déplacement (réparation d'un véhicule, aides financières...)
- L'information sur l'offre et sur l'utilisation des outils de la mobilité (plans, numériques...)

44 % des personnes évaluées n'utilisent pas le réseau de transports en commun disponible sur son lieu d'habitation. Pour 20 % d'entre eux, cela s'explique par des difficultés d'utilisation des plans de transport. Concernant l'utilisation de modes de déplacements alternatifs (vélos, trottinettes...), ceux-ci sont peu démocratisés. Plusieurs bénéficiaires disent ne pas les utiliser, car ils ne savent pas s'en servir ou car ils n'en possèdent pas.

Les diagnostics menés révèlent que l'utilisation des outils numériques mobilité et la tenue d'un budget mensuel mobilité sont des pratiques peu répandues qu'il est nécessaire d'essaimer.

En dehors des freins liés à la mobilité, certains BrSa (une vingtaine de personnes) rencontrent d'importantes difficultés périphériques liées :

- Au mode de garde des enfants présents dans le foyer
- A l'endettement
- A la santé : physique, cognitive, aux addictions

Le facteur mobilité est un élément fondamental de l'accès à l'emploi, surtout sur des territoires où l'offre de mobilité est peu étoffée. Quelques communes du Centre Alsace et de l'Ouest fournissent un accès aux transports en commun limité voire inexistant.

Wimmoov évalue le niveau d'accès à la mobilité d'une personne en fonction de deux axes :

- L'accès à un réseau de transports en commun ; présence d'une gare, d'un réseau de transports en commun et à la demande, aménagement de voies cyclables
- L'accès à un réseau performant de transports en commun ; fréquence de passage des bus, communes voisines desservies, coût d'utilisation du transport à la demande

Cela permet de juger de la concentration ou du défaut de concentration des différents modes de déplacements pouvant exister sur un territoire et d'identifier des solutions de mobilité.

Les solutions pouvant être proposées par Wimoov sont les suivantes :

- Pédagogique ; tarification solidaire, formations sur l'intermodalité des transports, le covoiturage, sensibilisation sécurité routière
- Matérielle ; accompagnement permis de conduire, achats d'une voiture
- Financière ; tarification solidaire

En plus des subventions accordées au titre de la réalisation des diagnostics individuels de mobilité, d'autres subventions ont été accordées afin de soutenir d'autres dispositifs, mis en œuvre par les opérateurs du territoire alsacien. Ces dispositifs entrent dans le cadre de démarches de sensibilisation aux enjeux de la mobilité auprès des professionnels accompagnant des bénéficiaires du rSa. Les subventions soutiennent les opérateurs dans leur rôle d'information et de conseil aux enjeux de la mobilité (savoir-bouger, pouvoir-bouger...). Elles permettent également de faire fonctionner un chantier d'insertion et de consolider les prestations proposées (transport à la demande, location de véhicules).

Perspectives futures de mise en œuvre :

L'action a apporté satisfaction, justifiant ainsi sa reconduction pour l'année 2023. Pour le Bas-Rhin, Wimoov n'interviendra plus seulement en Territoire Centre Alsace mais également sur ceux de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Ouest de l'Alsace.

Dans l'ensemble, les opérateurs prévoient de renforcer leurs partenariats avec d'autres acteurs de la mobilité (publics, privés ou associatifs) tels que des auto-écoles, des vélos-écoles, les opérateurs de transports en commun... Il est également prévu de renforcer le travail effectué sur la réappropriation des outils numériques.

Dans le même temps, la Collectivité élabore un plan de communication portant sur l'APIE, afin d'informer les professionnels de l'insertion.

Fiche 9 : Action de parrainage

Action socle

Thème de la contractualisation : insertion des allocataires du rSa

Description de l'action :

Initiée dans le Haut-Rhin en 2019, dans un contexte économique relativement favorable, cette action garde toute sa pertinence dans une période où se font ressentir les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. Le parrainage apparaît comme un moyen d'action pertinent pour faciliter le retour à l'emploi de publics rencontrant des difficultés d'insertion.

Concrètement, il s'agit de la mise en œuvre d'une action de parrainage de bénéficiaires du rSa par des cadres d'entreprises partenaires du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI). Ce travail en réseau de proximité doit permettre de faire se rencontrer des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail et des employeurs volontaires et bénévoles. C'est un engagement sociétal « gagnant-gagnant ».

Grace à l'appui régulier et en proximité d'un parrain et en regard de l'engagement de la personne parrainée à s'inscrire durablement dans la mécanique de ce binôme, cet accompagnement atypique doit permettre une sortie à l'emploi.

Il est apparu toutefois nécessaire de reconsidérer les moyens d'intervention du CREPI sur le Haut-Rhin en lien avec les entreprises. En effet en 2022, de nombreuses opportunités d'emploi ont permis aux bénéficiaires du rSa les moins en difficulté, de s'insérer professionnellement. Les personnes ainsi encore au chômage de longue durée, nécessitant une approche différenciée et plus soutenue, il est proposé en 2023 pour les aider à confirmer leur projet professionnel, différentes visites d'entreprises selon les secteurs d'activité ou métiers visés, et pour d'autres des simulations d'entretiens avec le réseau de parrains. Des parrainages en binôme seront par ailleurs encore possible.

Date de mise en place de l'action :

Septembre 2019.

Durée de l'action :

2019 et reconduction jusqu'en 2023.

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement CeA et Etat.

Budget détaillé sur 2022/2023:

BUDGET	
Financement du CREPI pour l'expérimentation du parrainage de 40 bénéficiaires du RsA en année pleine, du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.	27 820 €

Part État : 13 910 €	BUDGET GLOBAL : 27 820 €
Part CeA : 13 910 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Subvention votée et attribuée au CREPI dans les proportions prévues initialement.	27 820 €

Part État : 13 910 €	BUDGET GLOBAL : 27 820 €
Part CeA : 13 910 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Taux de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi/formation	ND*	70%	88 %	70 %	56 %	70 %

* non disponible

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Le parrainage permet aux bénéficiaires du RSA de structurer leurs recherches d'emploi (conseils sur le CV, simulations d'entretiens), de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique (mises en relation). Il vise essentiellement à développer l'employabilité du filleul par un parrain bienveillant. Celui-ci consacre quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi sur une durée de 3 à 6 mois. Le parrain bénéficie de l'encadrement du CREPI, structure porteuse de l'action, de temps de formations et outils d'aides à l'accompagnement.

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, 9 nouvelles personnes sont entrées dans le dispositif, en plus des 22 personnes poursuivant l'expérimentation. La principale difficulté de ces bénéficiaires du rSa réside dans le fait qu'ils ont une expérience professionnelle jugée insuffisante ou trop ancienne.

Le groupe est composé de 19 hommes et de 12 femmes. Ces personnes sont à 51,6 % âgées de 25 à 34 ans, la seconde catégorie d'âge la plus représentée est celle des 45-54 ans, avec 19,1 % composant le groupe. Les 35-44 ans et les 55 ans et plus sont les plus minoritaires.

Sur ces 31 personnes, 25 d'entre elles ont un niveau de formation supérieur au BAC (68%), 6 ont le BAC (19%) et 4 sont en deçà (13%). Peu d'abandons ont été recensés, il y en a eu 6 au cours de l'année. Parmi les 25 personnes arrivées à termes de l'action, la majorité d'entre elles est en emploi ou en formation qualifiante et d'autres suivent un accompagnement global assuré par Pôle Emploi.

En raison de la multiplicité des freins identifiés dans l'accès à l'emploi, les services de la CeA ont été en difficulté pour orienter vers le CREPI, un nombre suffisant de bénéficiaires du rSa.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

En somme, l'action a remplie l'essentiel des missions qui lui étaient associées : développer l'employabilité des bénéficiaires, mettre en relation les acteurs du territoire, construire un projet professionnel... Celle-ci a vocation à rester dans le périmètre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi.

Fiche 10 : Conseillers relais entreprises

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du rSa

Description de l'action :

L'emploi constitue l'une des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, cinq postes de conseillers relais-entreprises ont été créés dans le Haut-Rhin en appui aux employeurs locaux qui sont en recherche de main d'œuvre et rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants.

Les conseillers relais-entreprises apportent un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayent les profils recherchés pour proposer des candidats, bénéficiaires du rSa, pré-sélectionnés dans les portefeuilles des référents.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa, les conseillers relais-entreprises sont au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa et optimiser les mises en relation, ils peuvent sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils favorisent le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivants la prise de poste, à la demande de l'employeur ou celle du salarié.

Ils sont basés au sein des structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa : Aléos, le Ciarem (2 postes), Contact Plus et Réagir.

Une logique similaire de contact et de liens renforcés avec les entreprises est poursuivie dans le Bas-Rhin, territoire sur lequel la CeA dispose de plusieurs équipes emploi dont le financement est assuré par le Fonds Social Européen. Ces équipes permettent de développer le partenariat avec le secteur économique local et de trouver de nouveaux débouchés pour favoriser l'emploi des bénéficiaires du rSa en proximité.

Date de mise en place de l'action :

Septembre 2019.

Durée de l'action :

Sur la durée de la contractualisation.

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement CeA et Etat.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
- Subvention à Aléos : 56 000 € - Subvention au Ciarem : 112 000 € - Subvention à Contact Plus : 56 000 € - Subvention à Réagir : 56 000 €	280 000 €

Part État : 140 000 €	BUDGET GLOBAL : 280 000 €
Part CeA : 140 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
- Subvention à Aléos : 55 500 € - Subvention au Ciarem : 99 834,5 € - Subvention à Contact Plus : 55 000 € - Subvention à Réagir : 55 500 €	Dépense réelle : 265 834,50 € Dépense initialement attendue : 280 000 €

Part État : 140 000 € dont report à réaliser 7082,75€	BUDGET GLOBAL REALISE : 265 834,50 €
Part CeA : 140 000 € dont report à réaliser 7082,75€	BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 280 000 €

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Résultat en 2019	Résultat en 2020	Résultat en 2021	Résultat en 2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de contacts entreprises	ND*	100 (soit 50 par CRE)	140	228	499	400

* non disponible

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Sur un total de 499 offres de recrutement émanant des entreprises du Haut-Rhin et identifiées par les CRE, 246 contrats ont été signés.

Au cours de l'année 2022, les CRE mobilisés ont permis de positionner un nombre important de bénéficiaires du rSa sur des offres de recrutement. Ainsi, ces conseillers ont proposé près de 1 163 profils (en prenant en compte ceux qui sont proposés plusieurs fois) à des employeurs en recherche de salariés. Avec 49,2% des offres de recrutement repérés par les CRE et pourvues à des BrSa, il apparaît que la CeA parvient à valoriser la candidathèque dont elle dispose, tout en ciblant les besoins des employeurs.

Principalement tournés vers l'insertion professionnelle, les CRE ne sont pas chargés du suivi social ou socioprofessionnel des BrSa. Ils notent qu'un nombre important de candidats proposés à des fins de recrutement intègrent finalement une formation. Le suivi professionnel qu'ils assurent est orienté vers la préparation des candidats aux entretiens et vers l'accompagnement à une éventuelle prise de poste.

Les CRE sont des facilitateurs chargés de croiser la demande de bénéficiaires du rSa avec l'offre d'employeurs en capacité de les recruter. Leurs connaissances du maillage territorial et de l'environnement professionnel local représentent une plus-value importante de la politique d'insertion menée par la collectivité.

Le service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi (SPOIAE) de la CeA entretient des liens réguliers avec ces conseillers. Les CRE coopèrent avec les acteurs de leur environnement à un double niveau :

- A un niveau institutionnel ; ils entretiennent des liens réguliers avec les agents du service de pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi (SPOIAE) de la collectivité, notamment au travers de l'élaboration d'une candidathèque de profils de BrSa
- Au niveau des opérateurs impliqués ; les 4 opérateurs mutualisent les offres et les candidatures ciblées pour démultiplier les chances de croisement offre/ demande. Ils mutualisent aussi en co-organisant des événements ou des actions de recrutement de candidats

Dans l'exercice de leur mission, les CRE ont rencontré plusieurs types de difficultés :

- Liées aux difficultés des candidats ; cumul de freins, frein lié à la mobilité (posséder un véhicule, disponibilité des transports en commun ou de modes alternatifs...)
- Liées à l'évolution du marché de l'emploi ; inadéquation entre le profil du candidat et la demande des employeurs (faible employabilité)
- Liées à la démarche de prospection ; avoir des retours des employeurs (candidatures, suivi des offres, ...), les candidats relèvent davantage de la responsabilité des SIAE, volatilité des candidats

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Après de la CeA, les résultats du bilan sont très positifs, ils justifient la poursuite de l'action et l'apport de crédits supplémentaires pour l'année 2023. En 2022, 4 opérateurs ont été mobilisés afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif. En 2023, l'un d'entre eux, le CIAREM, a accueilli un second CRE.

Fiche 11 : Engagement citoyen

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion des bénéficiaires du rSa.

De longue date, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fait de l'engagement citoyen un axe fort de leur politique d'insertion. Aujourd'hui, l'engagement citoyen s'inscrit pleinement dans le Service Public de l'Insertion vers l'Emploi Alsacien au travers de ses appels à projets et de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'enjeu des actions mises en œuvre est d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et à leur éloignement de la dynamique d'emploi. Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs d'inclusion existants (ateliers passerelles, actions de remobilisation, accompagnement social ou socioprofessionnel des BRSA, etc.).

C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace apporte une réponse aux besoins d'accompagnement des allocataires du rSa qui souhaitent se préparer à un engagement citoyen ou bénévole.

Des travaux de convergence ont débuté en 2021 et aujourd'hui les propositions d'accompagnement se déclinent sur l'ensemble du territoire alsacien par la mise en œuvre d'un accompagnement à la fois individuel et collectif via les Ateliers de l'Engagement dans le Bas-Rhin, les Ambassadeurs du bénévolat et des actions collectives dans le Haut-Rhin.

Public cible : Bénéficiaires du rSa.

Description de l'action :

Côté Bas-Rhin :

Les Ateliers de l'Engagement s'inscrivent dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Depuis 2018, suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue mettent en place des ateliers dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa souhaitant s'investir dans une activité bénévole. La mission confiée aux associations est de mettre en œuvre des actions afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité et de faciliter leur accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Pour cela, les ateliers de l'engagement s'articulent autour de modalités à la fois individuelles et collectives, à fréquence régulière pendant plusieurs mois, et visant à :

- Accompagner les participants dans la découverte du milieu associatif et des différentes formes d'engagement citoyen.
- Apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants (mobilité, apprentissage de la langue française, etc.).
- Accompagner les participants dans la recherche de missions de bénévolat, en adéquation avec leurs envies et compétences, en assurant notamment un rôle de médiateur entre le bénévole et l'association d'accueil.
- Assurer un tutorat des participants tout au long de leur mission de bénévolat.

Depuis leur lancement, les Ateliers de l'Engagement ont connu plusieurs évolutions. Le nombre et la répartition des places d'accompagnement disponibles ont été redéfinis afin de répondre au mieux aux besoins des territoires. Ainsi, le dispositif a pris fin en 2020 sur l'UTAMS Nord en raison d'une faible mobilisation du public cible, liée notamment à des problématiques importantes de mobilité et à un faible taux de chômage sur ce territoire. Dans le même temps, 20 places ont pu être créées sur l'UTAMS Ouest répondant ainsi à un besoin, sur ce secteur, de développement des dispositifs de redynamisation à destination des publics très éloignés de l'emploi.

Après une expérimentation au dernier trimestre 2020, tous les opérateurs occupent depuis janvier 2021 la fonction de référent de parcours des bénéficiaires du rSa qu'ils accompagnent et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans une logique de « dites-le nous une fois » et de donner toute sa place à l'engagement bénévole en tant qu'étape du parcours d'insertion.

Dans le cadre du parcours des bénéficiaires du rSa, les Ateliers de l'Engagement permettent d'amorcer une dynamique et de sortir les bénéficiaires de leur isolement. Ces derniers ont accès à un autre environnement : ils intègrent le monde associatif et ne sont plus cantonnés à des dispositifs qui leur sont exclusivement réservés. Ils bénéficient d'un accompagnement pour proposer leur candidature aux différentes associations ce qui est un vrai plus pour eux. Une part d'entre eux n'aurait jamais pris contact de manière autonome. Ils développent à leur rythme des savoir-faire et des savoir-être qui seront transférables au monde du travail. Ils peuvent envisager d'augmenter progressivement leur temps d'activité. Ils ont un sentiment d'appartenance à un collectif de travail et retrouvent leur place dans la société.

Les Ateliers de l'Engagement sont un outil pour les référents sociaux des bénéficiaires. L'objectif est de redynamiser le bénéficiaire en lui permettant d'exercer une activité d'utilité sociale. Pour les personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, le dispositif permet de reprendre une activité proche d'une situation de travail et de développer ou d'actualiser des compétences en lien avec le projet professionnel.

Pour ces raisons, les Ateliers de l'Engagement ont trouvé toute leur place parmi les différentes actions d'accompagnement à destination des bénéficiaires du rSa. C'est pourquoi il est aujourd'hui envisagé de pérenniser cette action et de l'étendre à l'ensemble du territoire Alsacien, des expérimentations en ce sens ont été menées au dernier trimestre 2021.

Pour 2022/2023, les Ateliers de l'Engagement sont renouvelés sur les trois territoires où ils sont déjà mis en œuvre : Ouest Alsace, Centre Alsace et Ville de Strasbourg avec une augmentation de la capacité d'accompagnement de 5 places par territoire.

L'offre est également étendue via un nouvel opérateur pour 35 places supplémentaires destinées aux bénéficiaires du rSa domiciliés dans le nord de l'Eurométropole de Strasbourg.

Côté Haut-Rhin

Le dispositif bénévolat & rSa est mis en œuvre depuis 2017 par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Dans l'esprit de pair-aidance (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir), les ambassadeurs sont des bénéficiaires du rSa recrutés sous CDD via le dispositif des contrats aidés PEC – CAE. Les structures employeuses assurent l'encadrement technique, l'adaptation au poste sur le

dispositif rSa et à la posture de « Pair aidant ». L'animation du réseau des ambassadeurs est réalisée par le chargé de mission bénévolat de la CeA.

L'intervention des ambassadeurs du bénévolat auprès des allocataires du rSa a pour objectifs :

- d'augmenter le nombre de bénévoles en mission, aider à lever les freins, optimiser le démarrage en mission ainsi que la valorisation des apports du bénévolat dans les parcours ;
- d'aider les BrSa au choix des missions et/ou des structures répondant le mieux leurs attentes, projets et profils ;
- de promouvoir et faciliter l'appropriation des outils : numéro vert, plate-forme et documents, etc ;
- d'améliorer l'adéquation entre le contenu des missions et les besoins des bénévoles ;
- de faire remonter à la Collectivité européenne d'Alsace des éléments de suivi des BrSa.

Au premier semestre 2021, il a été proposé de renforcer le dispositif rSa & Bénévolat par le déploiement de 4 nouveaux postes d'ambassadeurs, portant à 6 leur nombre total. A cet effet, il a été attribué un budget supplémentaire de 60 000 € au dispositif. Néanmoins, la pandémie a empêché le développement du dispositif tel qu'initialement envisagé.

Aussi afin de travailler sur les freins que rencontrent les BrSa dans leur recherche d'activité, ce budget complémentaire a été réorienté vers le développement d'actions collectives expérimentales « bénévolat » lancées fin 2021 et dont le contenu s'approche de celui des Ateliers de l'Engagement proposés dans le Bas-Rhin. Ces actions sont portées par trois structures (dont les deux structures employant les ambassadeurs du bénévolat). Elles se présentent sous la forme d'ateliers thématiques afin de travailler autour des freins périphériques et des atouts des bénéficiaires du rSa. Elles ont pour objectifs de :

- les préparer à un engagement bénévole (image de soi, communication, transport, gestion du quotidien),
- favoriser la découverte du bénévolat (visite d'associations, échanges),
- travailler le lien entre employabilité et bénévolat (identification des freins et leviers, réflexion autour d'un projet d'engagement),
- les remobiliser à travers un engagement citoyen ou associatif.

Ces actions ont concerné 54 BrSa entre novembre 2021 et juin 2022 : Cinq d'entre eux ont commencé une mission bénévole, un autre a trouvé un emploi et un BrSa a accédé à une formation.

Elles ont permis aux personnes accompagnées de découvrir des associations de proximité et d'élargir leur connaissance du champ du bénévolat au-delà de l'aide humanitaire ou caritative.

Une dynamique a pu être créée notamment auprès des BrSa les plus éloignés de l'emploi (sortie de l'isolement, réappropriation d'un rythme quotidien, levée de freins périphériques selon les cas). Les actions collectives menées ont contribué à lever les freins psychologiques observés en cours d'action grâce à l'intervention d'un psychothérapeute et par la libération de la parole au sein du groupe. Les ateliers ont été menés par différents professionnels (coach, actrice et association de médiation animale) ce qui a également contribué à une reprise de la confiance en soi chez la quasi-totalité des participants. Ils ont par ailleurs gagné en assurance grâce à un travail sur leur image extérieure. Enfin, la mise en œuvre d'un atelier de lutte contre la fracture numérique a rencontré l'adhésion des participants et permis le développement de l'autonomie numérique de chacun.

Le résultat définitif de ces actions, qui viennent de prendre fin, est en cours d'évaluation. Toutefois, au vu des premiers retours encourageants, il a été décidé de leur renouvellement.

Date de mise en place de l'action :

Bas-Rhin : 2018

Haut-Rhin : 2017

Durée de l'action :

Les actions se déroulent en continu depuis leur création.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : Collectivité européenne d'Alsace et Etat

Prestataires Bas-Rhin : CCAS de Bischheim, L'Atelier, CIDFF, Entraide emploi.

Prestataires Haut-Rhin : Contact +, Ciarem, Ville de Mulhouse

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET		
<u>Pour le 68 :</u>		
• Contact + - Région de Colmar : 60 places	45 000 €	139 000 €
• Ciarem – Agglomération de Mulhouse : 60 places	44 000 €	
• Ville de Mulhouse : 50 places	50 000 €	
<u>Pour le 67 :</u>		
• Entraide Emploi – Ouest Alsace : 25 places	26 500 €	114 500 €
• CCAS de Bischheim – EMS Nord :35 places	35 000 €	
• Cidff – Ville de Strasbourg : 25 places	26 500 €	
• L'Atelier – Centre Alsace : 25 places	26 500 €	

Part État : 126 750 €	BUDGET GLOBAL : 253 500 €
Part CeA : 126 750 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : <ul style="list-style-type: none"> • Contact + - Région de Colmar : 60 places 45 000 € • Ciarem – Agglomération de Mulhouse : 60 places 44 000 € • Ville de Mulhouse : 50 places 50 000 € 	139 000 €
Pour le 67 : <ul style="list-style-type: none"> • Entraide Emploi – Ouest Alsace : 25 places 27 639,5 € • CCAS de Bischheim – EMS Nord :35 places 35 000 € • Cidff – Ville de Strasbourg : 25 places 26 500 € • L’Atelier – Centre Alsace : 25 places 26 500 € 	115 639,5 € Dépense initialement attendue : 114 500 €

Part État : 126 750 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 254 639,5 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 253 500 €
Part CeA : 127 889,5 €	

Objectifs et progression :

Bas-Rhin

Le nombre de places d’accompagnement disponibles est augmenté de 50, avec une capacité globale de 105 accompagnements.

Après deux années très impactées par la crise sanitaire tant au niveau des orientations que des possibilités d’engagement citoyen, l’objectif est d’augmenter à nouveau le nombre d’accompagnements en maintenant 50 % d’accès à des missions de bénévolat.

Haut-Rhin

Les temps de travail des ambassadeurs, initialement recrutés à 20h hebdomadaires via le dispositif des contrats aidés PEC – CAE, a été progressivement augmenté pour atteindre 28 et 35h hebdomadaires. Une pérennisation via des contrats de droit commun courant du deuxième semestre 2022 est envisagée. Elle permettrait la professionnalisation des ambassadeurs.

Au 31 décembre 2021, on dénombrait :

- 1 794 missions de bénévolat, riches et diversifiées (sport, aide à la personne, loisir, périscolaire, culture, environnement, etc.), proposées par 158 structures du secteur non marchand dépositaires d’offres sur la plateforme de la CeA ;
- 1 300 CER avec bénévolat, signés par les bénéficiaires du rSa.

Aucun objectif chiffré, en termes de nombre de sorties en emploi, n’a été défini pour ces actions eu égard à leurs spécificités.

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022- situation au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de personnes accompagnées	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 105	<u>Pour le 68 :</u> 133	<u>Pour le 68 :</u> 120
	<u>Pour le 67 :</u> 147	<u>Pour le 67 :</u> 130	<u>Pour le 67 :</u> 51	<u>Pour le 67 :</u> 45	<u>Pour le 67 :</u> 62	<u>Pour le 67 :</u> 105
Nombre de personnes s'étant engagées dans une association/une collectivité	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 52	<u>Pour le 68 :</u> 45	<u>Pour le 68 :</u> 50 %
	<u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 67 :</u> 73	<u>Pour le 67 :</u> 23	<u>Pour le 67 :</u> 21	<u>Pour le 67 :</u> 27	<u>Pour le 67 :</u> 50 %
Nombre de sorties en emploi	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 11	<u>Pour le 68 :</u> 9	<u>Pour le 68 :</u> 15	<u>Pour le 68 :</u> 19	<u>Pour le 68 :</u> Non spécifié
	<u>Pour le 67 :</u> 11	<u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 67 :</u> 6	<u>Pour le 67 :</u> Non spécifié

Bilan d'exécution 2022/2023 :

A l'échelle alsacienne, plusieurs opérateurs interviennent dans les démarches de remobilisation des bénéficiaires du rSa, notamment via l'engagement bénévole.

Bas-Rhin

4 opérateurs interviennent sur 3 des 4 zones d'intervention composant le Nord du territoire de la CeA.

Afin d'assurer une présence continue, ils se répartissent les zones d'intervention de la manière suivante :

- Entraide Emploi intervient dans l'ouest du territoire de la CeA en assurant une présence au niveau de l'Alsace Bossue
- L'Atelier intervient en Centre Alsace, notamment autour de Sélestat et peut aller jusqu'aux alentours de Molsheim (territoire Ouest)
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) intervient sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- Le CCAS de Bischheim intervient sur le territoire Nord de la CeA

Les personnes concernées par les Ateliers de l'Engagement sont des bénéficiaires du rSa. Souvent, ils sont présents dans le dispositif du rSa depuis plusieurs années (plus de 10 ans). En début d'accompagnement, ces personnes sont le plus souvent dans une situation de fragilité et en moyenne le suivi est assuré pour une durée allant de 6 mois à 1 an.

En Centre Alsace et aux alentours de Molsheim, les 35-45 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée.

Les Ateliers de l'engagement permettent aux opérateurs d'amorcer un travail de structuration auprès des bénéficiaires du rSa. Ces temps collectifs permettent d'aborder un ensemble de difficultés rencontrées, de fixer des objectifs aux personnes accompagnées et d'en assurer le suivi. Ce sont des occasions importantes permettant la réinsertion au travers de :

- Moments partagés ; activités, repas
- Moments de découverte des dimensions du bénévolat (qu'est-ce que le bénévolat ?, apprendre à valoriser et à transférer des compétences acquises...)
- Rencontres avec des acteurs associatifs en lien avec les centres d'intérêts des participants
- Valorisation des parcours (passeport du bénévolat, portefeuille des compétences...) et partage d'expériences

Ces ateliers collectifs permettent également de travailler à l'acquisition de certaines compétences renforçant l'employabilité des bénéficiaires :

- Maîtrise de la langue française
- Prise de parole en public
- Préparation et anticipation pour se rendre aux ateliers
- Utilisation du numérique
- Séparation avec les enfants

Ils compensent les effets de l'isolement et permet de contrecarrer les freins limitant l'accès à l'emploi, à l'instar du faible niveau de qualification des personnes présentes. Une partie importante des participants aux ateliers sont titulaires ou possèdent le niveau d'un CAP, cependant, ces formations sont souvent obsolètes ou incompatibles avec certaines problématiques (santé, reconversion professionnelle...).

Les thématiques présentées, de même que l'occurrence des ateliers se fait en fonction des besoins exprimés par les personnes suivies. Par exemple, les ateliers peuvent être l'occasion pour les bénéficiaires du rSa de s'interroger sur les difficultés rencontrées dans leurs parcours : de santé, d'accès aux droits.

Les ateliers ont été un outil permettant aux bénéficiaires d'identifier les principaux freins à la recherche d'une mission de bénévolat :

- Santé ; en particulier liés aux démarches de reconnaissance d'une situation de handicap
- Mobilité
- Isolement

Ces ateliers permettent également une ouverture sur des thématiques moins en lien avec le statut de bénéficiaire de minimas sociaux : le sport, l'environnement ou encore la culture.

Il ressort des bilans transmis par les opérateurs qu'une grande partie des BrSa engagés dans cette démarche se sent plus intégrée à la société. Ce sentiment d'adhésion s'exprime par un regain de confiance des bénéficiaires lorsqu'ils prennent la parole en public, lorsqu'ils participent à la vie collective des associations dans lesquels ils exercent des missions, ou encore concernant des gestes du quotidien (démarches administratives, communication avec d'autres membre du PEC). Les ateliers renforcent le pouvoir d'agir des personnes accompagnées tout en suscitant l'intérêt des associations rencontrées et sollicitées.

En dehors de la bonne synergie existant entre les animateurs, les personnes suivies et les associations, la démarche exige un bon niveau de coopération entre les opérateurs et la CeA. Un suivi régulier est assuré par les conseillers territoriaux insertion de la collectivité. Les développeurs emploi fournissent un appui au placement des BrSa sur des contrats aidés et les opérateurs sont en lien avec les travailleurs sociaux et les instances partenariales prévues par la CeA. Une chargée de mission à l'inclusion coordonnent l'action des opérateurs sur le territoire et assurent un suivi régulier des objectifs.

Haut-Rhin

3 opérateurs interviennent sur 2 des 3 territoires Sud de la CeA : l'agglomération de Mulhouse (Ciarem, Ville de Mulhouse) et la région de Colmar (Contact +). Une autre chargée de mission à l'inclusion pilote l'action sur le territoire du Haut-Rhin.

Les profils des participants aux ateliers organisés dans le Haut-Rhin sont similaires aux profils des participants organisés dans le Bas-Rhin. En moyenne, ils sont :

- Présents dans le dispositif depuis plusieurs années (10 ans)
- Agés de plus de 45 ans
- Ont un niveau de qualification inférieur ou égale au CAP/ BEP

Sur l'ensemble des participants aux ateliers organisés par le CCAS de Mulhouse, la majorité d'entre eux habite dans des quartiers prioritaires de la ville et environ un tiers possède une reconnaissance en qualité de personnes handicapées.

A la lecture des bilans transmis par les opérateurs, bénévoles sont satisfaits et identifient plusieurs points positifs :

- Un regain de confiance (prise de parole, autonomisation, sentiment d'utilité...)
- Une reprise d'activité (le fait de rester actif)
- Un moyen de se réinsérer socialement (sortir de l'isolement, créer du réseau, pratiquer le français...)

Cependant, comme cela a été le cas dans le Bas-Rhin, les ateliers ont permis de repérer les principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle. Ils relèvent d'un certain nombre de problématiques, qui parfois sont cumulatives.

Elles concernent :

- L'état de santé
- La mobilité,
- Le faible niveau de qualification
- Les difficultés familiale (garde d'enfants)

Enfin, les opérateurs identifient d'autres freins importants mais moins exprimés par les bénéficiaires : le logement, le manque d'expériences professionnelles, la maîtrise de la langue et la santé psychique (phobie sociale).

Dans d'autres cas, il arrive que les participants mettent fin à l'exercice de leur mission bénévole, en raison :

- D'une reprise d'activité (en formation ou en emploi)
- De l'une des difficultés citées ci-dessus
- D'un manque d'intérêts

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Pour l'année 2023, l'essentiel des opérateurs mobilisés par la collectivité prévoient de renforcer l'autonomie des participants via l'accompagnement qu'ils dispensent (préparation aux entretiens, participation aux activités prévues, lutte contre l'absentéisme lors des ateliers, gestion du stress...).

Plusieurs opérateurs font état d'une volonté de développer leur réseau partenarial en collaborant davantage avec d'autres structures et en mutualisant les ateliers. Les effets du dispositif et les retours sont très positifs, l'action Engagement citoyen a vocation à se poursuivre dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi.

Fiche 12 : Recherche-action à destination des opérateurs de l'insertion : capitaliser les compétences des bénéficiaires du rSa

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Orientation et insertion des bénéficiaires du rSa.

Description de l'action :

Cette action concerne l'offre d'insertion à destination des bénéficiaires du rSa et tout particulièrement la montée en compétences des opérateurs qui accompagnent les publics.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est attachée en 2022 à faire converger et rénover le cadre d'intervention des opérateurs de l'insertion, à travers la définition d'axes opérationnels traduits dans un appel à projets à destination des référents rSa :

- Une prise en charge la plus rapide possible dès l'entrée dans le dispositif,
- Le principe du « dites-le nous une fois » et le dossier unique d'insertion,
- Le juste droit,
- L'activité et l'emploi d'abord et pour tous,
- La territorialisation de la politique d'insertion et emploi,

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa est une des clés de voûte de la politique de la CeA, les professionnels en charge du suivi des publics jouent un rôle prépondérant dans l'objectif du retour à l'activité et à l'emploi.

Si un des enjeux de l'appel à projets a été de redéfinir le cadre d'exercice de leurs missions dans une logique d'objectifs de moyens et de résultats (taille des portefeuilles, fréquence des rendez-vous, nombre de sorties positives, etc.), l'accent a aussi été mis sur l'outillage des opérateurs afin qu'ils puissent réaliser les accompagnements dans les meilleures conditions.

A cet égard, il existe un enjeu de montée et compétences des opérateurs sur un volet crucial : la valorisation des expériences réalisées par les bénéficiaires du rSa tout au long de leur parcours.

Sera donc lancée une démarche de capitalisation de l'expérience, à visée de construction de la qualification, dans le cadre d'une recherche-action. Celle-ci doit permettre d'élaborer une réponse nouvelle et a pour objectifs :

- de structurer un parcours de capitalisation des acquis pour chaque expérience réalisée en situation de travail,
- de définir une méthodologie d'identification et d'analyse des acquis de la personne,
- d'élaborer un document attestant de ces acquis.

La mise en œuvre de la démarche de capitalisation repose sur deux prérequis à développer dans le cadre de la recherche-action :

1. un outil et une méthode d'identification et d'analyse des savoirs, savoir-être, savoir-faire développés dans l'activité ;
2. une formation de dix référents RSA devant jouer le rôle de facilitateur dans l'identification des acquis et contribuer à la modélisation d'une méthode de capitalisation des compétences pour faciliter l'acquisition progressive d'une qualification.

La formation des professionnels visera à :

- identifier les compétences acquises dans les différentes situations de travail. L'action de formation du tuteur en entreprise est complétée par un tuteur externe facilitateur qui se concentre sur la formalisation des compétences acquises.
- organiser une validation progressive des acquis de l'expérience : formaliser l'acquisition des compétences transversales et techniques acquises lors d'expériences bénévoles et professionnelles pour permettre leur reconnaissance et leur transférabilité à d'autres situations de travail.

Facilitateurs, ces professionnels auront pour responsabilité de rédiger, en trinôme avec le superviseur de la personne ayant bénéficié de l'immersion en condition de travail et celle-ci, un document listant tous les acquis de la personne et signé par le superviseur. C'est ce qui donnera aux acquis de la personne une valeur professionnelle aux yeux des employeurs et garantir à la personne la valorisation du document tout au long de son parcours professionnel.

Deux opérateurs ont répondu à la proposition de la CeA ; Yvoir et Discovia. Ils mettront en place la démarche suivante :

- Formation à la posture « d'interface » et capacités à appuyer l'évaluation des compétences et à les capitaliser afin de valoriser le parcours des personnes ;
- Accompagnement à l'identification de tuteurs en entreprise : sensibilisation des tuteurs en entreprise aux enjeux de l'identification et de la valorisation des compétences pour les personnes ;
- Organisation de sessions individualisée de réflexivité sur l'activité ;
- Capitalisation : utilisation des outils de suivi/formation à l'usage pour les organisations ;
- Groupe d'analyse de la pratique pour consolider les pratiques au sein d'une « communauté d'usage ».

L'action proposée devra permettre de développer les compétences suivantes pour les professionnels de l'accompagnement:

- ✓ Être capable d'observer une situation de travail ou d'activité et d'en dégager, par un travail d'analyse, des pistes de questionnement.
- ✓ Être capable d'animer un entretien de retour d'expérience, grâce à un questionnement méthodique, qui se réfère à une situation de travail ou d'activité.
- ✓ Être capable de repérer les compétences mises en œuvre lors d'expériences professionnelles ou personnelles (bénévolat par exemple), même de courte durée.
- ✓ Être capable d'utiliser des moyens de communication modernes (numériques, audiovisuels) pour valoriser ces compétences.
- ✓ Être capable de choisir et de s'appuyer sur des référentiels existants, pour valoriser à la fois les compétences transversales (soft skills) et professionnelles (hard skills).
- ✓ Être capable de faire le lien avec les formations existantes pour favoriser ce parcours vers l'emploi.

Organisation de l'action :

L'action débutera par 3 journées (non consécutives) de formation en collectif permettant de comprendre la méthodologie proposée à partir d'exemples vidéo. Elle permettra également d'organiser les étapes suivantes, qui comprendront des temps d'accompagnements individuels. Deux accompagnements individuels par personne seront proposés (2 x 2 demi-journées), pour expérimenter la démarche. Ils comprendront :

- 2 x une demi-journée pour l'observation d'une situation de travail d'un bénéficiaire, avec un temps de préparation et un temps d'évaluation.
- 2 x une demi-journée pour la co-animation d'un retour d'expérience, avec également un temps de préparation, le temps de l'animation et un temps d'évaluation.

Chaque accompagnement individuel sera présenté à l'ensemble de l'équipe dans le cadre d'un Groupe d'Appui Pédagogique (GAP), sur une demi-journée. L'objectif pourrait être de deux accompagnements individuels par mois, suivi d'un GAP collectif.

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action expérimentale à mettre en place au dernier trimestre 2022 sur le territoire Centre Alsace, puis essaimage sur le territoire alsacien.

Durée de l'action :

12 mois.

Partenaires et co-financeurs :

Etat, CeA, Yvoir et Discovia en tant que porteurs de la recherche-action.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Subventions attribuées à Yvoir et Discovia	39 420 €

Part État : 19 710 €	BUDGET GLOBAL : 39 420 €
Part CeA : 19 710 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Subventions attribuées à Yvoir et Discovia	39 420 €

Part État : 19 710 €	BUDGET GLOBAL : 39 420 €
Part CeA : 19 710 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de séances effectives d'observation de mise en situation professionnelle						10
Nombre de bénéficiaires concernés par l'action						10
Production d'un livrable de recueil des acquis de l'expérience professionnelle (Grille d'analyse, guide d'entretien, etc.)						1
Production d'un outil de capitalisation des acquis						1

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de la CeA, de renforcer la logique de co-construction des parcours des bénéficiaires orientés, vers l'emploi. Comme cela a été le cas pour les nombreux dispositifs en lien avec un retour à l'emploi, les qualifications et la reconnaissance des compétences est un enjeu central de l'employabilité d'un BrSa.

Actuellement en cours de structuration, l'action est portée par Discovia et Yvoir. Ce second semestre 2022 est focalisé sur le cadrage de l'action et sur les moyens de sa mise en œuvre. L'agenda 2023 prévoit qu'au premier semestre de l'année, l'action sera opérationnelle sur le territoire Centre Alsace.

Le pilotage du dispositif est assuré par les services de la CeA, afin de coordonner l'ensemble des acteurs mobilisés sur le projet, lors de comités d'échanges. Ils seront mis en place afin de mesurer l'avancée de l'action, d'identifier les possibles freins existants et les ajustements nécessaires.

La formation des accompagnants sera assurée par trois intervenants spécialisés dans plusieurs domaines :

- Formation à partir de situations de travail
- Apprentissage par l'activité
- Veille informationnelle sur la législation et les avancées scientifiques
- Approche systémique (complexe, modélisation, prévision, résolution de problèmes)
- Capitalisation des compétences acquises en situation de travail
- Conduite et coordination de projets

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

L'année 2023 sera centrée sur la structuration de l'action et sur sa mise en œuvre en Territoire Centre Alsace.

Fiche 13 : Le dispositif LOGIPSY

Action socle

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

L'accès à un logement et/ou le maintien dans un logement sont essentiels à l'équilibre psychique de toute personne. L'accès et son corollaire, le maintien dans un logement, font partie des besoins essentiels et sont l'un des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé. Les personnes en situation de souffrance ou de pathologie psychique peuvent rencontrer ou cumuler plus de difficultés tant dans l'accès que dans le maintien dans le logement, quel que soit le logement, qu'il soit dans le parc privé ou dans le parc public. L'hôpital psychiatrique peut être amené à être un lieu d'hébergement par défaut alors qu'il est un lieu de soins.

Objectif :

Le dispositif « Logipsy 67 » a pour objectif la définition d'un projet pour des personnes souffrant de troubles psychiques et dont l'accès ou le maintien dans le logement est compromis en raison de problématiques de santé psychique.

Ce dispositif est une plateforme d'analyse de situations complexes liées au logement et à la souffrance psychique et peut délivrer des aides financières à la personne, dès lors que cette aide permet de débloquer une situation.

Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants.

Logipsy 67 a une portée bas-rhinoise et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement, suivi ou non par les services de la psychiatrie, pouvant être connu par les services sociaux pour d'autres problématiques que le volet médical et pour lequel les problématiques logement et santé sont étroitement liées.

L'ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département et dispose pour cela d'une subvention annuelle totale de 50 000 €.

L'objectif du dispositif « Logipsy 67 » n'est pas de déterminer si une personne relève ou non d'une pathologie d'ordre psychiatrique mais de mettre en place des modalités d'interventions permettant de minorer les dysfonctionnements d'accès aux droits (notamment RSA) et locatifs constatés et leurs impacts sur l'immeuble et/ou le voisinage. Le dispositif se doit d'être simple et réactif. Il s'agit de mettre en place un fonds d'urgence afin de répondre rapidement aux demandes d'aides financières dans le cadre d'un accès ou du maintien dans un logement (hors critères FSL) ou le paiement d'une prestation pour remise en état d'un logement ou sa réparation.

Public cible :

Le public concerné par le dispositif souffre de difficultés ou de troubles psychiques pour lesquels les problématiques logement et santé sont étroitement liées. Sont concernées par exemple des personnes :

- prises en charge dans des établissements médico-sociaux ou de santé et qui peinent à accéder à un logement
- en situation d'isolement, sans accompagnement et n'étant en demande d'aucune aide mais dont le maintien dans le logement est compromis suite à des nuisances liées à une incurie ou à l'encombrement de leur logement
- en difficultés et souffrant de troubles psychiques dont cet état de santé met en péril leurs accès et le maintien aux droits et au logement (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation aux Adultes Handicapés, des minima sociaux, en logement autonome,...)
- fragilisées socialement et psychologiquement et qui ne sont pas forcément suivies par les services de psychiatrie
- suivies par les services de psychiatrie et pour lesquelles les réponses de droit commun n'existent pas

Date de mise en place de l'action :

2019

Durée de l'action :

Jusqu'au 31 décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA et État

Prestataires : l'ARSEA

Budget détaillé pour 2022/2023 :

BUDGET	
Subvention de la Collectivité européenne d'Alsace à l'action portée par l'ARSEA : 50 000 € par an, soit 25 000 € sur la période de contractualisation.	25 000 €

Part État : 12 500 €	BUDGET GLOBAL : 25 000 €
Part CeA : 12 500 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 – date de fin de l'action :

BUDGET	
Subvention ARSEA votée et versée telle que prévue.	25 000 €

Part État : 12 500 €	BUDGET GLOBAL : 25 000 €
Part CeA : 12 500 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022
Nombre de réunions du Comité technique	2	7	4 dont 3 en visio	7	7
Nombre de dossiers présentés au Comité technique	11	48	38	58	40
Nombre d'avis favorables	5	43	25	45	27
Nombre de bénéficiaires du RSA pris en charge	2 sur 13 personnes	5 sur 46 personnes	2 sur 37 personnes	9 sur 45 personnes	5 sur 40 personnes
Nombre de bénéficiaires de l'AAH pris en charge	7 sur 13 personnes	23 sur 46 personnes	20 sur 37 personnes	31 Sur 45 personnes	17 sur 40 personnes
Montant total des prises en charge	2 815,50 €	44 352,34 €	22 852,00 €	58 101,75 €	34 000 €

Bilan d'exécution pour le second semestre 2022 :

Le dispositif LOGIPSY financé par la CeA est accessible aux personnes domiciliées sur le territoire du Bas-Rhin. Cependant, plus des deux tiers des demandeurs habitent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (dont 47 % dans la Ville de Strasbourg).

L'essentiel du soutien apporté par le dispositif, bénéficie aux demandeurs logés, dans le parc privé (47,5 %) ou dans le parc social (42,5 %). L'intervention du fonds d'aide est principalement axée vers le financement d'actions de désencombrement, de nettoyage et de désinsectisation. Ces problématiques sont inhérentes aux pathologies psychiatriques et aux difficultés à mobiliser la personne accompagnée.

La constitution d'un dossier auprès de ce fond d'urgence peut être confiée à différents acteurs intervenant dans le suivi d'une personne rencontrant des difficultés. Les travailleurs sociaux constituent la catégorie de prescripteurs la plus importante. Ensuite, ce sont les mandataires judiciaires et plus occasionnellement des professionnels de la collectivité. La structure en charge de la gestion et de l'animation du fond valorise cette pluridisciplinarité. L'ARSEA estime que la composition

du comité de décision permet d'avoir une vision plurielle des situations en réunissant les professionnels de diverses institutions.

Concernant le profil des personnes soutenues par le dispositif :

- Elles sont en moyenne âgées de 55 ans
- Ce sont des personnes isolées dans 76 % des cas et en grande partie, ce sont des hommes
- Elles cumulent différentes sources de revenus mais les plus représentées relèvent de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) et de la retraite. Environ un quart des demandeurs perçoivent le rSa ou la pension d'invalidité
- Les ménages mentionnant la présence d'enfants dans le foyer représentent une part relativement faible, cependant, celle-ci tends à augmenter. Elle est passée de 12 % en 2021 à 20 % en 2022.

La totalité de l'enveloppe allouée au dispositif a été utilisée. L'un des postes de dépenses les plus importants, relève du financement des actions de désinsectisation. Une réflexion au sein du comité a été amorcée afin de savoir s'il était pertinent de continuer à financer la désinsectisation des logements.

LOGIPSY a également permis d'orienter 2 personnes vers des structures sociales ou médicalisées afin qu'elles soient mieux accompagnées. Les aides étaient initialement centrées sur la réparation et le nettoyage du bien avant sa restitution, lors de l'état des lieux de sortie. Le maintien dans le logement a été compromis par le risque d'endettement pesant sur ces personnes en incapacité de vivre en autonomie.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Le dispositif a été financé en 2022 par la Convention d'Appui et de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Accès à l'Emploi. Sa reconduction pour 2023 se fera dans le cadre d'une subvention accordée par le service de l'action sociale de proximité de la CeA. Le bilan reste très positif, LOGIPSY apporte des réponses concrètes et rapides pour des situations ne permettant pas une prise en charge par les dispositifs de droit commun.

Fiche 14 : Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AROEVEN)

Action socle

Thème de la contractualisation : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion 2018/2021 voté le 25 juin 2018, cette action vise à faciliter et accélérer le retour à l'emploi de jeunes. La formation et la mise à l'emploi des publics prioritaires (les jeunes, les bénéficiaires du RSA) constitue un enjeu fort et constant pour le Département.

Il s'agit de mettre en œuvre, de façon très souple, trois actions de formation comportant les 3 sessions du BAFA à savoir l'initiation, le stage pratique et l'approfondissement. Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67 (puis de la CeA), Pôle Emploi et des travailleurs sociaux. Ils accompagnent des bénéficiaires du RSA qui sont intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA mais n'en ont pas les moyens financiers.

Le BAFA n'étant financé ni par pôle emploi, ni par la Région, cette action doit permettre de qualifier 45 BRSA dans l'année. Les conseillers emploi de la collectivité départementale procèdent à la sélection des candidats et à la prospection auprès des employeurs à l'issue de l'action.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM).

Objectifs :

Action de formation qualifiante de 3 à 4 mois dans le secteur de l'animation permettant l'obtention du BAFA pour 45 personnes.

Public cible :

Allocataires du RSA proches de l'emploi, avec l'organisation d'un forum de recrutement en commun par le Bas-Rhin et Pôle Emploi

Durée de l'action :

De 2018 à décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA et État

Prestataire : AROEVEN

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par l'AROEVEN : 17 000 € par an, soit 8 500€ pour la période du dernier semestre 2022.	8 500 €

Part État : 4 250 €	BUDGET GLOBAL : 8 500 €
Part CeA : 4 250 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention à l'AROEVEN votée et versée dans les proportions attendues.	8 500 €

Part État : 4 250 €	BUDGET GLOBAL : 8 500 €
Part CeA : 4 250 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022
Nombre de bénéficiaires du RSA pris en charge	/	78	17	25 au 2 nd semestre	21
Nombre d'allocataires du RSA qualifiés	/	/	17	ND	ND
Nombre d'allocataires du RSA en poste	/	/	/	ND	ND

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Afin de former au BAFA les bénéficiaires du rSa, l'équipe de formation de l'AROEVEN Alsace s'est considérablement renforcée. S'il y a habituellement 1 formateur pour une dizaine de bénéficiaires, l'action permet de réduire les effectifs. Par conséquent, ce sont des groupes de 5 ou 6 bénéficiaires, formés par 1 formateur. Initialement, les personnes accompagnées dans le cadre de cette action sont séparées des lycéens, généralement, âgés de 17 ans. En raison de la situation sanitaire, à partir de 2021, les groupes ont été mixtes. Ils étaient moins nombreux avec autant de formateurs. Cela a permis d'assurer un suivi plus individualisé des stagiaires, surtout ceux ayant des soucis de compréhension. Le bilan étant positif, cette démarche de mixité a été maintenue.

L'Aroeven Alsace adapte en continu les conditions de formations de ce public. Ils ont généralement plus de 25 ans, ont des enfants, peu de moyens de déplacement et parfois maîtrisent peu la langue. Afin de pallier à ces difficultés, l'Aroeven propose des sessions de formations implantées partout sur

le territoire alsacien et accessibles en transport en commun. Le rythme de la session de formation et les horaires sont adaptés aux contraintes rencontrées par le public (garde d'enfants, personne non véhiculée...).

Du point de vue des personnes formées dans le cadre de ce dispositif, elles se disent très satisfaites des méthodes employées, du contenu de la formation et des relations nouées lors des sessions. Elles sont satisfaites de l'orientation opérée en amont par la CeA et de la prise en charge. La formation des équipes pédagogiques est également un point positif. Avant le stage, l'équipe de formation augmente la fréquence de ses réunions afin de préparer au mieux l'accompagnement de ce public.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

En 2023, l'action BAFA Aroeven ne sera plus financée dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et pour l'Accès à l'Emploi.

Fiche 15 : Pluches solidaires : un support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges pour des travaux d'épluchage par des Bénéficiaires du RSA

Action socle

Thème de la contractualisation : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

La Collectivité européenne d'Alsace compte 90 collèges publics sur son territoire bas-rhinois, qui accueillent chaque année autour de 47 000 collégiens. 50 d'entre eux produisent directement sur site les repas de la demi-pension, pour un volume d'environ 3 millions de repas préparés par année scolaire.

Le Bas-Rhin mène depuis plusieurs années une démarche globale de promotion de la qualité des repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche se base en particulier sur la promotion et le développement du « fait maison », qui nécessite, en particulier, de disposer d'une main d'œuvre suffisante en cuisine.

Par ailleurs, l'insertion des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du RSA est un enjeu fort pour le Bas-Rhin, en déclinaison du Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (2019-2021), du Plan Territorial pour l'Insertion et l'Emploi et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

L'enjeu est la mise en œuvre des circuits court à l'emploi et la promotion d'une alimentation équilibrée, élaborée à partir de produits locaux, dans les collèges (expérimenter la mise en situation de travail de bénéficiaires du RSA, pour des travaux d'épluchage, en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois).

Objectifs :

Il s'agit de mettre en œuvre une organisation permettant à une (ou plusieurs) structure(s) (association ou Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) de prendre en charge les contrats de travail et l'ensemble des missions s'y rattachant, d'organiser avec le cuisinier du collège les horaires de travail du salarié, d'assurer le tutorat interne et externe du salarié.

Les conseillers techniques d'insertion, les opérateurs professionnels et les travailleurs sociaux orientent vers la structure les bénéficiaires du RSA en capacité de prendre un poste auprès du collègue expérimentateur.

Le but de cette action est d'évaluer si le besoin dans les cuisines des collèges pourrait constituer une voie d'insertion, en expérimentant le recours à des bénéficiaires du RSA, pour des travaux de pluche, en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois.

Public cible :

Les bénéficiaires du RSA

Date de mise en place de l'action :
2019

Durée de l'action :
De septembre 2019 décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :
Co-financeurs : CeA et État
Prestataires : Utileco et Bruche-Emploi

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par Utileco : 18 000 € par an, soit 9 000 € pour la période du dernier semestre 2022. Subvention de la CeA à l'action portée par Bruche-Emploi : 12 000 € par an, soit 6 000 € pour la période du dernier semestre 2022.	15 000 €

Part Etat : 7 500 €	BUDGET GLOBAL : 15 000 €
Part CeA : 7 500 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subventions de la CeA votées et versées dans les proportions prévues à Utiléco et Bruche-Emploi.	15 000 €

Part Etat : 7 500 €	BUDGET GLOBAL : 15 000 €
Part CeA : 7 500 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022
Nombre d'allocataires du RSA sélectionnés	/	9	6	7	8
Nombre d'allocataires en situation de travail dans le cadre de l'action	/	8 (7 femmes sur 8)	8 (6 nouveaux+2)	7	7
Nombre d'allocataires en emploi suite à l'action	/	2 (1 CUI et 1 CDD)	3	2	2+1 demande de CUI en cours
Nombre de collègues engagés dans l'action	/	5	5	7 sur le premier semestre puis 5 à compter de la rentrée 2021	5
Augmentation de la part de produits bruts transformés sur place	/	/	1 (équipe et encadrement nouvellement en poste)	2	5

Bilan d'exécution au 31/12/2022 :

La Pluche Solidaire est un projet, développé sur les territoires Ouest et Nord de la collectivité, notamment dans la Vallée de la Bruche. Les opérateurs basent l'essentiel de leur accompagnement sur les entretiens qu'ils mènent avec les bénéficiaires. De ces entretiens, ils identifient les thématiques à aborder, les rencontres à organiser et les partenaires à contacter afin de permettre un retour à l'emploi des accompagnés. Ils s'adaptent aux besoins exprimés par les bénéficiaires du rSa. Le projet permet aux personnes accompagnées d'intégrer des postes d'aide en cuisine dans des établissements scolaires.

En moyenne, le public suivi a entre 30 et 49 ans et une part importante est célibataire. Le modèle de la famille monoparental est également très présent.

Avant d'adhérer au dispositif des Pluches Solidaires, les personnes suivies ont rencontré un nombre important de freins à l'emploi :

- La mobilité ; plusieurs problématiques ont été identifiées, la plus évoquée étant la faible proportion d'accompagnés possédant le permis de conduire.

Le projet d'insertion professionnelle est grandement facilité par la détention d'un permis de conduire et d'un moyen de locomotion, surtout dans des zones peu desservies par les transports en commun.

- Le logement ; l'accès au logement social reste difficile. Par ailleurs, presque un tiers des personnes interrogées est logé à titre gratuit par son entourage proche (famille, amis). Les cas les plus précaires sont orientés vers un travailleur social.
- La qualification ; environ 8 personnes accompagnées sur 10 n'ont pas de qualifications ou détiennent un faible niveau de formation (inférieur ou égal au CAP/ BEP)
- La santé ; le retour à l'emploi en milieu ordinaire est fréquemment contrarié par l'existence de problématiques liées à la santé du bénéficiaire
- Le numérique ; une part importante de bénéficiaires du rSa n'est pas autonome lorsque des procédures administratives sont dématérialisées
- La confiance en soi

Fréquemment cumulées, ces difficultés tendent à expliquer la marginalisation progressive des personnes en recherche d'emploi, sur le marché du travail. Les Pluches Solidaires ont permis une réintégration progressive, dans un environnement ordinaire, de personnes n'ayant pas travaillées pendant de nombreuses années. Il y a eu quelques abandons, cependant, plusieurs bénéficiaires espèrent se former dans le domaine de la restauration grâce au dispositif. Les personnes suivies ont pu tirer profit d'un ensemble de savoir-faire (laver et éplucher les légumes, assembler des plats, sécher et ranger la vaisselle) et de savoir-être (écouter, observer, s'intégrer dans une équipe, respecter les collègues et la hiérarchie, être ponctuel).

Il ressort des bilans que cette action a permis de remobiliser des personnes éloignées de l'emploi. Celles-ci sont plus motivées dans leur recherche d'emploi, dans la consolidation de leur projet professionnel et dans leur projet de formation.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

En 2023, il est proposé que l'action quitte le périmètre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Fiche 16 : La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement

Action socle

Thème de la contractualisation : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Action 1 : Action Jeunes ENTRAIDE EMPLOI

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Cette action s'inscrit dans la déclinaison du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion et du Plan Territorial pour l'Emploi et l'Insertion ainsi que dans la stratégie jeunesse du Territoire Ouest, pour une dynamique de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'action repose sur une approche innovante de l'accompagnement en raison notamment:

- de la mise en situation de travail des jeunes 1 jour/semaine, avec encadrement technique réalisé par Entraide Emploi ;
- de l'association des communes du Territoire à travers la mise à disposition des activités citoyennes ;
- de la valorisation des compétences acquises par les jeunes.

Objectif de l'action :

Il s'agit d'une opération de mobilisation tournée vers les jeunes allocataires du RSA afin d'augmenter leur employabilité. Nous souhaitons créer les conditions nécessaires pour donner les moyens à ces jeunes de se construire un parcours progressif d'accès à la qualification et à l'emploi.

La finalité de ce projet est :

- de réussir à rompre avec "la culture de l'assistanat"
- de mobiliser vers l'emploi ce public jeune qui en est éloigné
- d'éviter la marginalisation de ce public ainsi que des comportements addictifs et autres
- de lui permettre de se projeter dans le monde du travail et socialement.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours des jeunes bénéficiaires du RSA en situation de précarité afin de leur permettre l'accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Il s'agit de permettre "la préparation ultime à l'emploi" :

↳ Lever les freins à l'emploi de ce public.

↳ Gestion autonome par le jeune de son parcours progressif vers la qualification et l'emploi.

↳ Augmenter l'employabilité des jeunes BRSA par l'accès à la qualification ou par la prise d'un emploi durable ou de transition.

↳ Engagement du jeune dans les actions proposées.

Public cible :

Tous bénéficiaires du RSA du territoire, âgés de 30 ans ou moins, cumulant plusieurs freins à l'accès à la qualification ou à l'emploi.

Date de mise en place de l'action :
2018

Durée de l'action :
De 2018 à décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :
CeA, État

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET ACTION JEUNES EMPLOI	
Pour le 68 : Action non déployée	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par l'association Entraide Emploi : 15 500 € par an au titre de la stratégie pauvreté, soit 7 750 € pour la période du dernier semestre 2022	7 750 €

Part État : 3 875 €	BUDGET GLOBAL : 7 750 €
Part CeA : 3 875 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée	/
Pour le 67 : Subvention votée et versée à l'association Entraide Emploi dans les proportions attendues.	7 750 €

Part État : 3 875 €	BUDGET GLOBAL : 7 750 €
Part CeA : 3 875 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022
Nombre d'allocataires accompagnés	53	58	64	67	93
Nombre d'allocataires du RSA ayant repris une activité professionnelle	17	27	32	18	30
Nombre d'allocataires du RSA inscrits en formation	5	6	6	6	10

Bilan d'exécution au 31/12/2022 :

Les publics visés par cette action sont des bénéficiaires du rSa accompagnés afin d'augmenter leur employabilité. Pour la majorité d'entre eux, ils ont entre 25 et 30 ans et plus rarement, certains ont moins de 25 ans. L'objectif premier étant de mobiliser ces jeunes allocataires vers l'emploi de manière progressive : « Action jeunes » les accompagnent sur le plan socio-professionnel.

Sur l'année 2022, 93 personnes ont été accompagnées par ce dispositif. Sur ces 93 personnes suivies, 30 personnes ont repris une activité professionnelle dont 22 dans un emploi durable (contrat de plus de 6 mois, hors CEC) ou de transition (contrat de moins de 6 mois, hors CEC). Les 8 personnes restantes sont employées dans des structures d'insertion par l'activité économique.

En plus de cela, le dispositif fournit un accompagnement professionnel par des mises en situation : les activités citoyennes. Ce sont des journées (7h30) et des demi-journées (3h45) où les participants se rendent sur des « chantiers » proposés par les communes ou les associations du territoire. Ces chantiers permettent la réalisation de plusieurs types d'activités : rénovation du patrimoine, rénovation et nettoyage de bâtiments publics, entretien d'espaces verts, tri et réparation d'objets d'occasion, création d'un jardin pédagogique en permaculture... En 2022, 17 bénéficiaires du rSa ont participé à ces activités citoyennes.

Globalement, 1 bénéficiaire accompagné sur 2 est dans une dynamique d'évolution vers l'emploi et/ou la formation. Ces personnes justifient d'une plus grande implication dans l'élaboration de leur projet professionnel (assiduité aux rendez-vous, échanges réguliers sur le quotidien professionnel et les apprentissages...).

Concernant le public dont l'entrée dans cette dynamique est plus complexe, les raisons en sont multifactorielles et leurs difficultés sont liées : à la mobilité, à la santé, à l'accès au numérique, à l'assimilation des savoirs de base et des codes sociaux et à la gestion de la vie quotidienne (logement, garde d'enfants) et des dettes. Parmi ce groupe de personnes faisant face à ces problématiques, les femmes y sont fortement représentées.

Plus largement, l'accumulation de ces contraintes constituent par la suite des freins, justifiant ainsi l'élévation du niveau d'absentéisme lorsque celui-ci n'est pas provoqué par des oublis ou par un manque d'adhésion au dispositif.

Sur le plan des activités citoyennes, le constat est très positif :

Elles permettent aux jeunes bénéficiaires de créer du lien : ils entretiennent des échanges entre eux, avec les professionnels ou les bénévoles des structures dans lesquels ils interviennent (expériences professionnelles, conseils, expériences de vie) et prennent conscience des compétences acquises. Il existe une synergie intéressante entre les acteurs, encouragée notamment par le soutien bénévole des élus locaux (maires, conseillers municipaux) et des agents territoriaux (municipaux).

En définitive, l'accompagnement fourni aux personnes rencontrant un nombre important de freins à l'emploi leur permet : de classer leurs difficultés et de les neutraliser en élaborant un plan d'action.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action a apporté satisfaction justifiant ainsi sa reconduction pour l'année 2022. Toutefois, en 2023, il est proposé que celle-ci quitte le périmètre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Action 2 : Ateliers Mutualisés - Sélestat

Description de l'action :

Contexte de l'action :

- Participer aux enjeux de mise en emploi et en formation du public annoncé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Souhait de mutualiser les compétences des partenaires au profit des BRSA et du public jeune
- Le public concerné est isolé et les problématiques rencontrées varient d'un territoire à l'autre.
- Nécessité pour les BRSA et les publics en insertion de bénéficier d'outils concrets et d'être mobilisés par une tierce personne dans leur parcours d'insertion.

Objectif de l'action :

A destination du public

Organiser des ateliers répondant aux besoins des publics

Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun

Inscrire ces ateliers dans le parcours d'accompagnement du BRSA (en contractualisant dans le CER)

Vis-à-vis des professionnels

Faciliter la connaissance des partenaires

Fédérer les professionnels du territoire autour d'un projet commun

Public cible :

L'ensemble des publics accompagnés : BRSA, jeunes, adultes, travailleurs handicapés, salariés des SIAE, personnes accompagnées par les travailleurs sociaux du Département.

Date de mise en place de l'action :

2019

Durée de l'action :

De 2019 à décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, État

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET ATELIERS MUTUALISES	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par la Mission Locale de Sélestat : 15 000 € par an, soit 7 500 € pour la période du dernier semestre 2022.	7 500 €

Part État : 3 750 €	BUDGET GLOBAL : 7 500 €
Part CeA : 3 750 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022
Nombre d'ateliers organisés (en demi-journées)	/	/	8	37	3
Nombre de bénéficiaires présents	/	/	41	78	5

Bilan d'exécution :

Ces ateliers sont destinés aux personnes éloignées de l'emploi issues des communautés de communes de Sélestat, de Marckolsheim et de Villé. Elles rencontrent de multiples freins à leur insertion socio-professionnelle. Les ateliers ont été organisés sur 3 demi-journées, en Centre Alsace et portaient exclusivement sur la sensibilisation du public aux problématiques de santé.

Cette démarche de sensibilisation à la santé se justifie par un constat partagé par les acteurs de l'insertion. Le public convié à ces demi-journées rencontre d'importantes difficultés dans leur parcours de santé. Les personnes se rendent peu, voire, ne se rendent pas en consultations chez un professionnel de la santé (médecin traitant, dentiste, cardiologue, gynécologue...) et régulièrement, elles renoncent aux soins.

Dans cette démarche de prévention, l'objectif premier de l'atelier est d'informer le public : sur le bilan de santé réalisé par la CPAM, sur les droits en matière de santé et sur l'orientation vers un médecin traitant.

Articulé sur 3 temps, l'atelier prévoit dans un premier temps, un moment de pédagogie. D'une durée d'1h30, les intervenants présentent le programme de la journée, quelques informations pratiques et travaillent avec le public sur plusieurs thématiques. Ils informent de l'existence de certains dispositifs destinés à favoriser l'accès aux droits et aux soins : CMU, CSS, AME, 100 % Santé, dispositifs d'action sociale...

Lors de la deuxième demi-journée, il est prévu de permettre au bénéficiaire d'effectuer un bilan de santé au centre d'examen de Colmar. Le bénéficiaire ne prend pas en charge l'intervention, les frais de transport et la collation prévue.

La dernière partie de l'atelier dure 1 heure, c'est un entretien individuel organisé entre un professionnel de santé et le bénéficiaire. Il est planifié dans un délai de 2 semaines suivant la réalisation du bilan de santé. Lors de cette consultation infirmière, le professionnel échange avec le bénéficiaire sur les résultats du bilan, il fournit des recommandations et parfois élabore un plan d'accompagnement.

En somme, cette action a bénéficié à 5 personnes, âgées de 22 à 63 ans. Par ailleurs, le bilan de santé effectué dans le cadre du dispositif a permis à 2 personnes, de poursuivre l'accompagnement santé auprès de spécialistes. Il a également permis de mobiliser les personnes et de leur permettre de former un groupe, notamment, au travers de l'organisation d'une action conviviale et participative.

Perspectives futures de mise en œuvre :

En 2023, l'action quitte le périmètre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. La Mission Locale de Sélestat poursuivra cette action et organisera plusieurs autres ateliers afin de : travailler l'estime de soi, former à l'entretien d'embauche, participer aux forums emploi. Par ailleurs, la fréquence des ateliers organisés sera augmentée à 5 par an. 2 ateliers seront organisés à Erstein et 3 à Sélestat.

Fiche 17 : Mise en place d'une cohorte de bénéficiaires du rSa sur le territoire mulhousien

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA

Description de l'action :

Le Préfet du Haut-Rhin et le Président de la CeA souhaitent la mise en place et le suivi d'une cohorte de bénéficiaires du RSA sur le territoire mulhousien pour d'une part mieux identifier les freins existants et les leviers nécessaires pour faciliter l'insertion des publics bénéficiaires du RSA et d'autre part pour mesurer l'impact de l'appui apporté dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

Il s'agit de proposer un maillage territorial resserré pour assurer le suivi d'une cohorte bien identifiée pour recueillir plus finement les besoins et attentes des personnes en parcours d'accompagnement, mesurer les contraintes et l'effet d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à une activité, innover et expérimenter de nouveaux dispositifs pour s'adapter au plus près des besoins des personnes.

Le canton 2 de Mulhouse est emblématique et paraît particulièrement adapté compte tenu des caractéristiques socio-économiques du territoire :

- ✓ plus fort taux de pauvreté d'Alsace ;
- ✓ forte représentation d'un public jeune bénéficiaire du RSA ;

au 30 avril 2022, 3000 bRSA identifiés pour 6142 recensés sur le territoire mulhousien.

Il s'agira de :

- Mettre en place deux cohortes de 50 bénéficiaires du RSA chacune :
 - Une cohorte témoin bénéficiant de l'accompagnement classique assuré par la CeA dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;
 - Une cohorte bénéficiant de l'accompagnement expérimental qui va être mis en place pour proposer des solutions innovantes d'activité pour s'adapter au mieux aux besoins des personnes sur le modèle de territoire zéro chômeur de longue durée.
- Déterminer des critères pour définir la typologie de publics à retenir pour constituer les cohortes en tenant compte des spécificités socio-économiques du territoire. Critères à approfondir mais à ce jour, les catégories envisagées pourraient être les jeunes, les familles monoparentales, les seniors, les personnes ne maîtrisant pas totalement la langue française ;
- Mettre en place un suivi de ces deux cohortes sur un rythme trimestriel ;

Le recours à un prestataire externe ou des services publics spécialisés, pour calibrer les cohortes, établir des panels représentatifs et assurer un suivi statistique adapté est envisagé. L'enjeu est de maîtriser la méthodologie pour structurer l'information, extraire et traiter des données statistiques, assurer un reporting régulier.

Un tableau de bord et un plan d'actions de suivi devront être construits avec l'ensemble des acteurs qui accompagnent une même personne dans son projet de retour à l'activité (emploi, formation, hébergement/logement, santé, mobilité...)

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action expérimentale à mettre en place au dernier trimestre 2022.

Durée de l'action :

12 mois.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, État, Compass

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Subventions attribuées au cabinet d'études Compass	32 000 €
Pour le 67 : Action non déployée à ce stade	/

Part État : 16 000 €	BUDGET GLOBAL : 32 000 €
Part CeA : 16 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Subventions attribuées au cabinet d'études Compass	0 €
Pour le 67 : Action non déployée à ce stade	/

Part État : 16 000 € dont report à prévoir 16 000 €	BUDGET GLOBAL : 32 000 €
Part CeA : 16 000 € dont report à prévoir 16 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de BrSa bénéficiaire de l'accompagnement classique					ND	50
Nombre de BrSa bénéficiaire de l'accompagnement expérimental					ND	50

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Initialement prévue pour le dernier trimestre de l'année 2022, la mise en place de cette action a été décalée au premier semestre 2023.

Sur le territoire de l'agglomération mulhousienne, le dispositif Emploi pour Tous n'a pas démarré. De ce fait, il n'est pas possible de comparer un groupe de bénéficiaires ayant bénéficié de cet accompagnement avec un groupe n'en ayant pas bénéficié.

En prenant en compte cette contrainte, les services de la CeA et de l'Etat ont échangé et ont ajusté la commande. Une proposition a été validée, elle prévoit de comparer les bénéficiaires de l'accompagnement de droit commun (hors accompagnement global), assuré par Pôle Emploi et ceux de l'accompagnement professionnel, assuré par la CeA.

Pour le moment, les services de la CeA travaillent principalement à la structuration de l'échantillon de personnes à suivre. Pour cela, l'extraction d'une liste de bénéficiaires du rSa vivant sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse, est en cours de réalisation. Le premier semestre 2023 sera consacré à la construction de la cohorte à analyser en définissant des critères de sélection. Ces critères prennent en compte l'ancienneté des bénéficiaires du rSa suivis et leur date d'orientation. D'autre part, les indicateurs de suivi de la cohorte sont en cours de définition.

Il est probable que les modalités de composition de ce groupement soient réajustées en fonction de la disponibilité des données. La mise en œuvre de l'analyse et la faisabilité du projet sera assurée par le cabinet d'étude COMPASS.

Perspectives de mises en œuvre de l'action :

De prochaines rencontres entre les services de l'Etat et les services de la CeA sont prévues afin de débiter le suivi.

2. Mesures à l'initiative du département

Fiche 18 : Accompagnement à l'autonomie numérique

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

La Collectivité européenne d'Alsace est agréée depuis le 1^{er} octobre 2018 en qualité de centre social dénommé « Centre Départemental de Ressources Gens Du Voyage (CEDRE GDV) »

Le CEDRE a vocation à expérimenter des actions co-construites avec les acteurs locaux, visant à faciliter l'accès aux droits et l'inclusion des publics identifiés par son projet social.

Le développement de la dématérialisation des démarches administratives a été identifié par les professionnels du champ social comme un frein supplémentaire à la perte d'autonomie des publics les plus fragiles. Cela concerne particulièrement les personnes cumulant de nombreux freins à une insertion sociale et professionnelle (illettrisme problèmes de santé psychique et physique, difficultés à anticiper, à se projeter).

Afin de lutter contre l'exclusion numérique et d'éviter les ruptures de droits liées, un accompagnement à l'inclusion numérique construite par l'UTAMS NORD et la Mission Locale d'Alsace du Nord s'est mis en place (diagnostic des besoins et expérimentation sur 4 mois de septembre à décembre 2019 – développement de l'action en 2020)

Objectifs :

Permettre aux participants d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives.

Contribuer à la dynamique de réseau et faire lien avec les dispositifs et partenaires en charge de ces questions à l'échelle de l'Alsace du Nord.

Concrètement, les objectifs portent sur :

- La connaissance du fonctionnement de l'outil numérique ;
- L'usage de l'outil numérique pour les démarches ;
- L'usage de l'outil numérique pour le quotidien ;
- L'équipement d'un appareil numérique personnel.

Public cible :

Personnes issues de la communauté manouche des sites de Kaltenhouse ayant un besoin ou une demande de monter en compétences sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur démarche d'insertion socio-professionnelle.

Date de mise en place de l'action :
2019

Durée de l'action :
Jusqu'au 31 décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs
Co-financeurs : CeA, État.

Prestataire : Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin.

Budget détaillé pour la période 2022/2023 :

BUDGET	
Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2022 : Subvention au CIDFF pour la réalisation des actions d'inclusion numérique sur les terrains de nomades sédentarisés à Kaltenhouse.	19 500 €

Part État : 9 750 €	BUDGET GLOBAL : 19 500 €
Part CeA : 9 750 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 – date de fin de l'action :

BUDGET	
Subvention attribuée au CIDFF.	19 500 €

Part État : 9 750 €	BUDGET GLOBAL : 19 500 €
Part CeA : 9 750 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022
Nombre de personnes rencontrées	12 (10 femmes et 2 hommes)	61 (37 femmes et 24 hommes)	83 (47 femmes et 36 hommes)	96 (56 femmes et 40 hommes)
Tranches d'âge	< 20 ans : 2 20-39 ans : 1 40-59 ans : 9 > 60+ ans : 0	< 20 ans : 13 20-39 ans : 25 40-59 ans : 21 > 60+ ans : 2	< 20 ans : 15 20-39 ans : 36 40-59 ans : 28 > 60+ ans : 4	< -20 ans : 14 20-39 ans : 44 40-59 ans : 32 > +60 ans : 6

Nombre d'entretiens réalisés	21	196	189	80
Aucun référent	2	17	17	ND

Bilan d'exécution pour le second semestre 2022 :

L'année 2022 a été très positive concernant le gain d'autonomie des personnes accompagnées. On remarque une entraine : ceux ayant été formé sur des démarches numériques accompagnent eux-mêmes leurs proches dans leur réalisation. De plus, les personnes sont plus à l'aise avec le numérique, et se tournent plus facilement vers d'autres professionnels intervenant sur le terrain (UDAF, AVA Habitat et Nomadisme) pour des démarches liées à leurs missions. Il en ressort une sollicitation moindre des intervenantes du CIDFF (deux salariées se partagent à présent le temps d'intervention sur l'action).

Un atelier collectif a eu lieu au mois de novembre pour faire découvrir les bornes numériques CAF et CPAM sur Haguenau.

Si cette action a rencontré son public depuis son expérimentation en 2019, malgré une population cible plutôt volatile, l'émergence de nouveaux acteurs intervenant sur la thématique du numérique (notamment l'arrivée de conseillers numériques financés par l'ANCT sur le territoire), la question de l'articulation partenariale a émergé. La CeA souhaite désormais travailler avec ses partenaires autour de l'orientation de ce public vers les offres locales de droit commun.

Fiche 19 : Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : action d'initiative départementale

Description de l'action :

13 millions de Français se disent en difficulté avec le numérique et 40% d'entre eux sont inquiets à l'idée de réaliser des démarches en ligne. Ces chiffres témoignent de l'urgence de se saisir de la question de l'inclusion numérique, dans un contexte de dématérialisation des services tant publics que privés.

En effet, le numérique ne peut avoir de sens que s'il permet de rendre de nouveaux services à l'ensemble de la population et s'il s'intègre dans le quotidien des personnes, y compris lorsqu'elles sont en situation de fragilité ou d'isolement social.

Pour répondre à ces enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace entend se doter d'outils permettant de faciliter l'accès au numérique, former ses professionnels et proposer une offre d'accompagnement spécifique à toute personne qui en exprime le besoin, afin de faire du numérique une opportunité plutôt qu'une contrainte.

Une expérimentation d'écrivain public a ainsi été proposée dès 2019 par le Département du Bas-Rhin afin de répondre aux enjeux de la transition numérique en matière d'usage et d'accès aux services de toutes natures et en particulier concernant les démarches relatives aux différentes politiques publiques qui peuvent complexifier le parcours d'une grande partie des usagers n'utilisant pas ou peu l'outil numérique.

Le service proposé avait pour objectif de permettre au public de réaliser ses démarches administratives, grâce à un accompagnement individualisé basé notamment sur l'outil numérique. Il s'agissait de garantir l'accès aux droits de l'ensemble des Bas-Rhinois, quel que soit leur degré de proximité avec l'outil numérique. Cette intervention a été conçue comme un complément nécessaire à l'organisation adoptée dans le cadre de l'accueil inconditionnel de proximité sur les territoires.

Cette expérimentation a permis de confirmer le besoin d'accompagner nos publics à l'utilisation des outils numériques, mais aussi de les former à cette utilisation pour favoriser leur autonomisation. Elle a démontré également l'importance que pouvait prendre l'accès au numérique dans des territoires ruraux moins équipés en services publics et a engagé la Collectivité à réfléchir à la mise en œuvre d'un service d'écrivain public itinérant.

En complément de cette démarche et des premiers constats qu'elle avait permis de poser, la Collectivité européenne d'Alsace a choisi de répondre et a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt proposé en 2021 par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires pour le recrutement de conseillers numériques dans le cadre du plan France Relance. Une analyse estimative des besoins réalisée à cette occasion a fait ressortir :

- l'existence d'un écart entre les taux d'illectronisme à l'est et à l'ouest du territoire bas-rhinois, la Bande-Rhénane étant moins touchée en proportion que le reste du périmètre,
- l'existence de difficultés numériques bien plus prononcées dans les zones rurales que sur les aires urbaines.

En cohérence avec les orientations données par la Préfecture ainsi qu'avec le déploiement de conseillers numériques par d'autres communes, EPCI et associations, la CeA a positionné les quatre conseillers numériques recrutés à l'échelle de l'Alsace sur les territoires sur lesquels il existe un manque identifié de ressources à Ensisheim, Masevaux, Villé et Saverne.

Afin de favoriser la réalisation des démarches au plus près des publics et dans une logique d'aller-vers toujours plus forte, la CeA a fait le choix de déployer les services des conseillers numériques en itinérance sur les périmètres choisis. Cette itinérance se traduit côté Haut-Rhin par des temps de présence dans différents locaux de la CeA ou dans des lieux bien fréquentés par le public. Côté Bas-Rhin, c'est le choix d'un nouvel outil innovant qui a été fait, au travers du déploiement d'un bus numérique, le « Digibus ».

Enfin, une proposition d'offre « fixe » d'Espaces Numériques Publics, permettant de mettre à disposition du public un équipement en libre-accès sera également expérimentée sur des territoires bas-rhinois à compter de 2023. Cette offre concernera des secteurs qui ne sont pas encore couverts actuellement ni par l'offre mobile du Digibus, ni par des points d'accès numérique tels qu'il en existe à Sainte-Marie-aux-Mines et Neuf-Brisach pour tout public se rendant au sein du Territoire de Solidarité.

Objectif :

Le Digibus devra permettre d'accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits en les aidant à monter en compétence en numérique et en proposant une nouvelle offre de service mobile capable d'aller au plus près des alsaciens et alsaciennes sur les territoires. L'offre de service ainsi créée permettra de déployer l'action des conseillers numériques sur les zones rurales dépourvues de services au sein des territoires de Sélestat/Villé (de la Vallée de Villé au Ried) et de Molsheim/Saverne (de la Vallée de la Bruche à Sarre-Union). Ce déploiement initial sera toutefois susceptible d'évoluer en fonction des besoins recensés par les territoires et afin de rester dans une logique tendant à favoriser l'accès de tous les alsaciens à un niveau de service équitable.

Public cible :

Le service d'écritain public numérique s'adresse aux personnes de tout âge n'utilisant pas ou peu l'outil numérique, qu'elles soient suivies ou non par les services de la Collectivité, et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de démarches administratives dématérialisées.

Si l'action est ouverte à un large public, elle cherche néanmoins à atteindre plus spécifiquement les personnes en situation de fragilité ou de précarité afin d'éviter le non-recours et de prévenir les ruptures de droit. Elle tend aussi à promouvoir l'utilisation en ligne des contenus utiles dans le quotidien (France Connect, Aidant Connect, trouver les horaires de transport, un logement, e-commerce, dépôt d'une annonce en ligne, etc.).

Les activités :

Les conseillers numériques auront pour mission :

- D'informer les usagers et de répondre à leurs questions,
- De présenter les services, les aides et les dispositifs disponibles en ligne,
- D'assurer des permanences,
- De réaliser des visites à domicile ponctuellement pour des situations spécifiques,
- De proposer un accompagnement individuel,
- D'animer des ateliers collectifs,
- De créer des liens avec les partenaires de l'inclusion numérique et autres du territoire,
- De travailler en coordination et en complémentarité avec les Unités territoriales d'action médico-sociale et les territoires de solidarité,
- De recenser l'activité et de donner une lisibilité afin de développer des projets ou des actions,
- De participer aux réunions et à la vie du service auquel ils appartiennent.

Les Espaces Numériques Publics viendront pour leur part renforcer les possibilités d'accès aux droits du public et contribueront à lutter contre la fracture numérique. Un professionnel de la Collectivité pourra accompagner toute personne dans la réalisation de demandes auprès des services de la CeA, mais aussi de démarches favorisant l'insertion socioprofessionnelle.

Date de mise en place de l'action :

1^{er} décembre 2021.

Durée de l'action :

2 ans.

Partenaires et co-financeurs :

ANCT, qui finance les quatre postes de conseillers numériques à hauteur de 50 000 € par poste pour deux années dans le cadre de recrutements en contrats de projet.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT	9 500 €
Pour le 67 : Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT Consommables du véhicule Equipements informatiques nécessaires au déploiement des Espaces Numériques Publics	25 500 €

Part État : 17 500 €	BUDGET GLOBAL : 35 000 €
Part CeA : 17 500 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT	Dépense réelle : 26 000 € Dépense initialement attendue : 9 500 €
Pour le 67 : Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT : 26 000 € Consommables du véhicule : 4 000 € Investissement dédié au véhicule (achat clim réversible, banquette intérieur et table/chaises extérieures) : 5 000 € Equipements informatiques nécessaires au déploiement des Espaces Numériques Publics : 6 000 €	Dépense réelle : 41 000 € Dépense initialement attendue : 25 500 €

Part État : 17 500 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 67 000 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 35 000 €
Part CeA : 49 500 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation 2022 – au 31 mai 2022	Objectif à atteindre en 2023	Situation au 01/03/ 2023
<p>Nombre de personnes accompagnées</p> <p>(dont nombre de personnes rencontrées en itinérance / mise en circulation du Digibus prévue pour novembre 2022)</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 43</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 216</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 332</p> <p>dont 20 via le Digibus</p>
<p>Nature des accompagnements</p> <p>Equipement informatique</p> <p>Naviguer sur internet</p> <p>Emploi formation</p> <p>Courriel</p> <p>Démarches en ligne...</p>	<p>60% des accompagnements réalisés concernent les démarches en ligne</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p><u>Pour le 67 :</u></p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 48% prise en main équipement et démarches en ligne</p> <p>60% gestion contenus en ligne, bureautique, emploi, culture numérique...</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 70% prise en main et démarches en ligne</p> <p>30% gestion contenus en ligne, bureautique, emploi, culture numérique...</p>
<p>Lieux d'implantation du bus numérique</p>	<p>NC</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 4</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 2</p>
<p>Création d'un réseau de partenaires</p> <p>(liste des structures associées à la démarche)</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p><u>Pour le 67 :</u> Association Colibri, relai des assistantes maternelles</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> NC</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> CCAS, Mairie, médiathèque, Communauté de communes, gendarmerie, resto du cœur, association Oppelia, épiceries sociales, CAF, CARSAT, centre hospitalier</p> <p><u>Pour le 67 :</u> Mairie, CCAS, bibliothèque, Mission locale, association REAGIR (Service d'aide à la recherche d'emploi)</p>
<p>Nombre d'espaces numériques publics créés</p>	<p>NC</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 2 espaces créés</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 2 espaces créés</p>
<p>Nombre de personnes Accueillies dans les espaces numériques publics créés</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> NC</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> NC</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u> NC</p>

A noter que les conseillers numériques ont bénéficié d'une formation obligatoire par l'ANCT de 2 mois et demi entre février et juin 2022. Ceux du 67 ont eu une fin de formation le 15 mai 2022, ceux du 68 le 30 juin 2022 d'où l'absence d'indicateur.

S'agissant d'une nouvelle offre de service, le déploiement se fait de manière progressive sur les territoires en fonction des besoins repérés et parfois spécifiques du public. Pour exemple, des accompagnements ont pu être proposés pour accompagner des assistantes maternelles du secteur de Schirmeck à la dématérialisation de leurs démarches professionnelles.

Bilan d'exécution 2022/2023 :

L'activité des 4 conseillers numériques est de manière générale similaire et croissante. Cette augmentation s'explique entre autre par le travail de communication réalisé tant auprès du public, que des partenaires (articles dans tout l'Alsace, radio, télévision, journal communal, médiathèque...).

Cette nouvelle offre de service confirme bien le besoin des personnes d'être accompagnées à l'usage du numérique tant dans la réalisation de leurs démarches administratives, que celles du quotidien (envoi mails, utilisation de smartphone...).

Les demandes initiales concernent principalement un besoin d'accompagnement aux démarches dématérialisées mais nécessitent dans un premier temps une étape d'initiation à l'informatique. En effet, dans un soucis d'autonomisation du public, les conseillers numériques vont d'abord sensibiliser et accompagner le public à maîtriser l'outil. La durée moyenne des rendez-vous est comprise entre 45 mn et 1h.

En ce qui concerne les 2 conseillers numériques du Bas-Rhin :

Des permanences individuelles sont proposées sur les territoires suivants, principalement dans les centre médico-sociaux :

- Centre Alsace : Barr, Obernai, Sélestat, Villé,
- Ouest : Molsheim, Mutzig, Schirmeck, Wasselonne.

La typologie du public varie en fonction des territoires:

- Centre Alsace : 64% de personnes entre 35 et 60 ans, 24 % de personnes de plus de 60 ans ;
- Ouest : 49% personnes de plus de 60 ans, 43 % entre 35 et 60 ans.

Des ateliers collectifs d'initiation à l'utilisation d'un ordinateur sont organisés toutes les semaines à Wasselonne et Sélestat et touchent un public majoritairement sénior.

Le public est aujourd'hui principalement orienté par les travailleurs sociaux. Afin de toucher un public plus large, le Digibus vient en complémentarité.

DIGIBUS :

Le lancement du Digibus est récent et date du 01/02/2023. Au 10 mars 2023, Il intervient une fois par mois à Villé et à Dambach-la-Ville lors des marchés communaux. Treize autres communes ont d'ores et déjà sollicité l'accueil du Digibus. Ces demandes sont en cours d'étude.

Les premiers retours des permanences du Digibus sont positifs. Les personnes apprécient cette nouvelle offre de service pour sa proximité. Depuis le lancement du Digibus, la fréquentation des

permanences des conseillers numériques a augmenté de manière significative, par exemple à Villé de 50%.

Sur le principe de l'« aller-vers », le Digibus permet de:

- répondre rapidement à une problématique numérique (par exemple : oubli de mot de passe, installation d'une application sur smartphone),
- repérer les besoins d'une population,
- faire connaître l'activité des conseillers numériques,
- toucher un public plus large, inconnu de nos services sociaux et méconnaissant les services proposés par la CeA.

Le Digibus est complémentaire des permanences proposées sur sites et ne peut être dissocié de ces dernières. Aussi l'activité des conseillers numériques 67 est partagée entre les permanences fixes et l'itinérance dans le Digibus.

En ce qui concerne les 2 conseillers numériques du Haut-Rhin :

Des permanences individuelles sont proposées dans des espaces de solidarités, des mairies, communautés de communes, médiathèque dans les communes suivantes :

- Territoire Neuf-Brisach/ Ensisheim : Ensisheim, Niederhergheim, Oberentzen, Munchouse, Fessenheim ;
- Territoire de Thann : Cernay, Thann, Saint Amarin.

La typologie du public varie en fonction des territoires:

- Territoire Neuf-Brisach/ Ensisheim : 60% de personnes de plus de 60 ans, 34 % de personnes entre 35 et 60 ans;
- Territoire de Thann : 59% personnes de plus de 60 ans, 43 % entre 35 et 60 ans.

Différents travaux ont été initiés à savoir :

- un travail d'atelier recherche avec PRAXIS, école en travail social pour réaliser un diagnostic territorial sur le public en fracture numérique en vue de répondre au mieux au public et à ses besoins ;
- la mise en place d'une conférence sur la cyber-malveillance en collaboration avec le CCAS, la médiathèque et la gendarmerie d'ENSISHEIM.

A noter que le territoire de Thann s'est étoffé en conseillers numériques recrutés par d'autres administrations et associations. Cette situation demande de réajuster l'offre de service, les lieux de déploiement et de travailler en coordination pour un maillage efficient.

En ce qui concerne l'ouverture des Espaces Numériques Publics :

La proposition d'offre « fixe » d'Espaces Numériques Publics se concrétisera en mai 2023 à Wissembourg et en décembre 2023 à Haguenau. Ces espaces permettront de mettre à disposition du public un équipement en libre-accès. Une complémentarité sera recherchée entre ces points d'accueil et l'offre partenariale, notamment celle des Maisons France Service du secteur.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- Poursuite de l'activité des conseillers numériques ;
- Poursuite du déploiement du Digibus dans d'autres communes en milieu rural ;
- Réflexion en cours pour le recrutement d'un conseiller numérique coordinateur à l'échelle alsacienne.

Fiche 20 : La maîtrise de la langue française (plateforme départementale GIP-FCIP)

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

L'apprentissage du français est la première étape du parcours d'intégration. Cet apprentissage est cependant différent selon le pays de provenance, l'âge et les conditions d'arrivée en France mais aussi le niveau de qualification ou d'emploi dans le pays d'origine. Aussi, l'ensemble des organismes, en majorité associatifs (associations de quartiers, centres sociaux culturels...), s'adaptent à la demande de proximité sans forcément adopter une logique de parcours.

La question de l'intégration professionnelle représente pourtant un enjeu décisif, d'autant plus complexe qu'il concerne un public d'une extrême diversité tant par son origine géographique, sa situation à l'arrivée sur le territoire français ou sa maîtrise de la langue française que par son profil socio-démographique.

L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours, le manque d'évaluation des besoins ou encore le manque de coordination des dispositifs sont autant de facteurs qui ne permettent pas de développer une approche cohérente et structurée des parcours d'insertion notamment pour les bénéficiaires du RSA.

L'Etat et plus spécifiquement dans le Bas-Rhin, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS), a été à l'origine de la création d'une plateforme départementale portée par le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace). La CeA soutient son développement depuis décembre 2017 pour son territoire bas-rhinois.

Objectif :

Les missions de la Plateforme départementale de maîtrise du français s'articulent autour des axes suivants :

- Répertorier toute l'offre développée sur le territoire du Bas-Rhin en matière d'apprentissage de la langue française,
- Identifier les publics devant bénéficier de cours de français,
- Analyser quel niveau et type de cours seraient nécessaires,
- Animer le réseau d'acteurs pour la construction des parcours d'apprentissage,
- Proposer un programme de formation/professionnalisation des intervenants en ateliers sociolinguistiques (programmation semestrielle),
- Mettre en œuvre des sessions d'apprentissage de français afin de couvrir tous les besoins.

Public cible :

- Tout public ayant besoin de cours de français
- Tout intervenant en atelier de sociolinguistique (bénévoles, services civiques, formateurs)

- Les accompagnateurs des publics devant bénéficier de cours de français

Date de mise en place de l'action :

2018

Durée de l'action :

De 2018 à décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CAF, CeA et État

Prestataire : GIP FICP

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par le GIP-FCIP : 40 000 € par an, soit 20 000 € pour la période du dernier semestre 2022.	20 000 €

Part Etat : 10 000 €	BUDGET GLOBAL : 20 000 €
Part CeA : 10 000 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 – date de fin de l'action :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention au GIP-FCIP	20 000 €

Part Etat : 10 000 €	BUDGET GLOBAL : 20 000 €
Part CeA : 10 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2018	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022
Nombre de modules	NC	10 (88 participants formés)	18 (173 participants formés)	19 (100 participants formés)
Nombre d'informations collectives (animation du réseau)	NC	3 (42 participants)	1 réunion réseau 2 informations collectives (30 participants)	3 (125 participants)

Bilan d'exécution pour le second semestre 2022 :

Sur l'animation des réseaux d'acteurs pour la construction des parcours d'apprentissage :

Le GIP est intervenu en collaboration avec la CeA sur l'amélioration de l'accompagnement et de l'orientation des publics en proposant un outillage et une information des acteurs de terrain, notamment les assistantes sociales accompagnant le public migrant. 3 réunions d'information ont été organisées pour apporter des précisions sur les procédés administratifs liés aux droits des étrangers.

Thématiques abordées :

- Présentation de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)
- Présentation de l'association du Foyer Notre-Dame
- Présentation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Le GIP a également contribué à l'amélioration de l'accompagnement pédagogique des intervenants en mettant à disposition des supports adaptés aux intervenants des ateliers de français. Du conseil et de l'orientation des intervenants professionnels ou bénévoles vers les outils numériques ou les ressources du centre de documentation ont également pu être réalisés.

Enfin, la plateforme départementale de maîtrise du français est intervenue dans l'accompagnement des bénévoles intervenant au sein du collectif du Kochersberg de soutien aux Ukrainiens qui s'est formé très rapidement en 2022 pour répondre à l'afflux de ressortissants ukrainiens et leur permettre de bénéficier d'un enseignement du français. 8 bénévoles ont pu être formés dans ce cadre.

Sur la professionnalisation des acteurs mobilisés pour l'apprentissage du français :

L'objectif du GIP est de participer au renforcement de la qualification des acteurs mobilisés pour l'apprentissage du français, qu'ils soient formateurs salariés, bénévoles, services civiques ou étudiants. Les propositions de formation du GIP se sont concentrées sur :

- L'initiation des nouveaux bénévoles aux fondamentaux de l'animation d'ateliers de sociolinguistique à des adultes migrants
 - renforcer les compétences des intervenants sur certains aspects spécifiques : la vie professionnelle et la parentalité
 - faire émerger des pratiques innovantes : apprendre le français avec le numérique, FLE et l'éducation au numérique
 - présenter et approfondir des approches spécifiques : alphabétisation, SIAE
 - introduire les notions des niveaux linguistiques, des tests et diplômes existants.

Fiche 21 : Un acteur, un toit

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

Description de l'action :

Objectif :

L'objectif de l'action est qu'une collectivité, confrontée à une obligation de mise à l'abri dans l'urgence, puisse de façon autonome et locale, déclencher l'accès à un hébergement d'urgence (la solution proposée doit bien évidemment présenter un coût plus raisonnable que les nuitées d'hôtel).

Pour ce faire, il s'agit :

- De concevoir une solution originale d'hébergement d'urgence en milieu rural pour une « mise à l'abri » temporaire d'une personne seule ou d'une famille en proximité avec leur lieu de vie habituel pour permettre le maintien de liens sociaux et de la scolarité des enfants,
- De susciter l'engagement et coordonner les acteurs du territoire pour développer une réponse réactive.

Le projet consiste à élaborer une étude de faisabilité, identifier les bassins de vie prioritaires, le mode de gestion à retenir, et mettre en place l'offre.

Mise en œuvre d'une action de modélisation

Cette action est actuellement déclinée sur le territoire Ouest.

Deux logements (un 1 pièce et un 5 pièces) ont été loués à la SIBAR (OPHLM) à Neuwiller les Saverne afin de répondre aux objectifs de l'action.

Ces logements sont situés en zone rurale, dans une petite commune, géographiquement isolée mais accessible par le réseau de transport public, répondant ainsi au double enjeu d'une relative confidentialité pour les situations de violences intrafamiliales et d'accessibilité pour les démarches administratives et d'insertion sociale et professionnelle (autant que la ruralité de l'endroit le permet).

L'objectif est l'hébergement en urgence pour répondre aux situations difficiles, sans formalisme démesuré privilégiant la proximité, l'efficacité et l'accompagnement social en gardant la main sur l'ensemble du processus de réinsertion des personnes.

Si l'accueil est en urgence, la solution proposée n'est pas provisoire à court terme mais doit autant que possible déboucher sur une solution durable pour la personne ou la famille.

Les acteurs mobilisés :

Cette action mobilise principalement 3 métiers :

- Le travailleur social chargé de l'accompagnement, interne à la collectivité, à raison d'une journée à deux jours par mois en fonction du besoin en accompagnement
- Le régisseur : suivi financier des encaissements, enregistrements, opérations budgétaires diverses, intendance (3 heures par mois)

- Le gestionnaire du logement : étude des demandes, attributions, visites du logement, contractualisation, installation, encaissement, liens avec le bailleur, entretien/réparations (1 jour/1jour ½ par mois)

Cette action s'appuie aussi, au besoin, sur d'autres ressources de la collectivité de manière ponctuelles (transport d'équipements, de déchets lors de la remise en état, nettoyage...)

Date de mise en place de l'action :

2014

Durée de l'action :

2019/2022.

Partenaires et co-financeurs :

CeA et État

Les familles contribuent à hauteur de 6€ par nuit, par logement. Contribution escomptée : 4 380 € par an.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : 20 000 € / an versés à la SIBAR et couvrant les frais de location des logements ainsi que les charges (eau, électricité, chauffage, taxes) afférentes. Cette action prenant fin au 31 décembre 2022, le budget attribué sera de 10 000 €.	10 000 €

Part État : 5 000 €	BUDGET GLOBAL : 10 000 €
Part CeA : 5 000 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Frais de location remboursés à la SIBAR dans les conditions prévues au budget prévisionnel.	10 000 €

Part État : 5 000 €	BUDGET GLOBAL : 10 000 €
Part CeA : 5 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022
<i>Occupation des logements d'urgence de Neuwiller les Saverne, en nuitées</i>	F1 : 281	F1 : 259	F1 : 143	F1 : 30	F1 : 162
	F5 : 365	F5 : 282	F5 : 365	F5 : 365	F5 : 93

Bilan d'exécution pour le second semestre 2022 :

L'exercice 2022 a été marqué par la présence d'une famille qui ne s'est pas impliquée dans l'accompagnement qui leur était proposé, ni dans le paiement de l'indemnité d'occupation. Ce bilan plutôt insatisfaisant peut cependant être compensé partiellement par ce qu'il a permis d'engager. Les constats et observations faits ont pu aboutir à une décision de MJAGBF et ont été relayés aux services du département de la Moselle pour poursuivre l'accompagnement engagé. Le couple occupant le logement était dans l'évitement mais a pu ne pas être perdu de vue grâce au bénéfice de ce logement et au travail réalisé par les équipes médico-sociales visant à poser un cadre. Il convient de noter que la remise en état des deux logements occupés successivement par cette famille a nécessité de nombreuses heures de désencombrement et de nettoyage, mobilisant aussi les services techniques de la collectivité et l'achat d'électroménager de remplacement.

En janvier 2023 les deux logements étaient occupés.

Le F1 a permis d'accueillir une jeune femme et ses deux enfants qui s'était séparée de son conjoint violent. Elle a pu, le temps de son hébergement, exercer son droit de visite pour son 3^{ème} enfant. Il s'agissait du premier logement autonome pour cette dame dans la trentaine. Elle n'avait jamais assumé la charge financière ni occupé un logement, seule auparavant. Elle bénéficiait par ailleurs d'une mesure d'AED. La poursuite de son parcours pendant son passage dans le logement d'urgence a été positif : après une période consacrée à l'apaisement de sa situation, elle s'est progressivement engagée dans les démarches envisagées avec l'appui de l'assistante sociale chargée de son suivi et sa mise en mouvement s'est concrétisée par le développement de son autonomie. Tous ses efforts ont fini par aboutir à l'accès à un logement de qualité à Bouxwiller où elle va pouvoir s'engager désormais dans un parcours d'insertion professionnelle malgré son absence de moyens de locomotion et grâce aux infrastructures susceptibles d'accueillir ses enfants.

Ce parcours de réussite a été jalonné d'écueils administratifs qui ont demandé un investissement fort de la part du travailleur social et de l'encadrement. Ce parcours a aussi permis d'aboutir la mesure d'AED, cette étape ayant permis aux enfants et à la maman d'évoluer dans des conditions stables et sécurisées.

Le F5 est pour sa part occupé par une dame avec un enfant en rupture avec son conjoint : ce dernier a quitté le logement qu'ils occupaient dans le café qu'ils géraient, laissant madame se débrouiller avec les dettes accumulées. Le couple avait été mis en demeure de quitter ce logement dans la mesure où les difficultés financières de leur établissement ne leur avaient plus permis d'honorer leurs

engagements auprès du propriétaire. Le parcours est engagé et les compétences de madame dans la restauration devraient lui permettre de repartir sur de bonnes bases.

Le F1 est actuellement en maintenance, des infiltrations d'eau dans la toiture voisine ont occasionné la survenue de moisissures qui ne peuvent être imputées à l'occupante précédente qui a géré l'hygiène de son logement avec grand soin.

A ce stade il est à noter que l'action très volontaire du Procureur de la République a un impact sur la définition des publics qui sont accueillis dans ce logement : en effet, appliquant strictement les opportunités données par la loi, elle prononce de manière régulière l'éviction de l'auteur de violences intrafamiliales du domicile, mesure qui évite le transfert de ces dames vers des solutions palliatives. Notre dispositif concerne désormais plutôt les situations moins dégradées et en amont d'une intervention du parquet.

Fiche 22 : Coordination des acteurs – Conseils Locaux de Santé

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : contribuer à l'accès aux soins des plus fragiles.

Description de l'action :

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit la démarche adoptée dès 2018 par le Département du Bas-Rhin à savoir une démarche en matière de santé qui fixe les orientations stratégiques et volontaristes de la collectivité dans le domaine de la santé et du bien-être.

A ce titre, une convention cadre CD67/DT ARS 67, évaluée au dernier trimestre 2022, avait été signée en juin 2019. Elle incluait déjà les Contrats Locaux de Santé Médico-Sociaux, parmi d'autres axes stratégiques partagés.

Déployés sur l'ensemble de la CeA, ces contrats visent à favoriser l'articulation entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans une logique de parcours des personnes dans leur prise en charge.

Le contrat local de santé médico-social (CLSMS) permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs d'un territoire dans le but de créer des synergies dans une logique d'approche globale de la personne vivant sur un territoire.

Le CLSMS est un document de référence qui repose sur un diagnostic territorial des besoins, adapté à chaque territoire, qui vise à identifier les actions à mener pour répondre aux besoins de la population et à développer ces actions sur le territoire. Chaque contrat couvre les différents champs de la politique des ministères sociaux : sanitaire, médico-social, social.

Les services de proximité la Collectivité européenne d'Alsace sont partie prenante de ces contrats et soutiennent les réseaux d'acteurs locaux. Les représentants des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) et des Territoires de Solidarité (TDS) contribuent à créer du lien et à mettre en place des synergies entre acteurs pour concourir à la mise en œuvre de projets communs dans le cadre des contrats locaux.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) existants sur le périmètre de la CeA sont les suivants :

- Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg : CLS portant sur la période 2015-2022 ; en cours de révision pour un CLS III qui verra la fusion de ces 2 CLS en un seul pour la période 2023-2027 (signature prévue en juin 2023),
- Pays de Saverne-Plaine et Plateau : CLSMS portant sur la période 2020-2024,
- Communauté de Communes (CC) de la Vallée de la Bruche : CLSMS portant sur la période 2021-2026,
- Mulhouse : CLS portant sur la période 2015-2022 ; en cours de révision pour un CLS III 2023-2027 (signature prévue en septembre 2023),
- Communauté de Communes (CC) de Guebwiller : CLS portant sur la période 2021-2025.
- Commune d'ALTKIRCH (2022-2025)
- CC St Louis Agglomération (SLA) (2022-2025)

Par ailleurs, un CLS est en cours d'élaboration pour le PETR Thur Doller.

Date de mise en place de l'action :

Le volet bas-rhinois de cette action est inscrit dans la contractualisation pauvreté depuis 2019. La politique de la Collectivité européenne d'Alsace consistant à s'associer au déploiement des CLS sur l'ensemble de son périmètre, l'action est étendue sur le territoire haut-rhinois à compter du 1^{er} juillet 2022.

Durée de l'action :

2019/2023.

Les CLS ou CLSMS sont signés pour des durées de 3 ou 5 ans.

Partenaires et co-financeurs :

ARS, communautés de communes, associations.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

Part État : 30 000 €	BUDGET GLOBAL : 60 000 €
Part CeA : 30 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

Part État : 30 000 €	BUDGET GLOBAL : 60 000 €
Part CeA : 30 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2021	Résultat en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 - situation au 30/04/2023
Nombre de territoires couverts par une démarche de CLSMS	<u>Pour le 68 :</u> 1 territoire couvert	ND	Tout bassin de vie où une meilleure structuration de l'offre et de son identification sont utiles	7 CLS en cours ou en attente de signature (voir le détail ci-dessus dans le descriptif de l'action) 1 projet dûment identifié (CLS du PETR Thur-Doller) et d'autres à venir.
	<u>Pour le 67 :</u> 3 territoires couverts			
Nombre d'actions impliquant une nouvelle articulation entre acteurs / incluant le volet médico-social	Inhérent à tous les CLS et CLSMS	ND		Un protocole d'action commun a été mis en place entre les directions de la CeA pour articuler les rôles de chacun et ceux des équipes médico-sociales sur les territoires présentant des contrats locaux de santé.

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Les travaux de partenariat dans l'élaboration des CLS Commune d'ALTKIRCH (2022-2025) et Communauté de communes de Saint Louis Agglomération (SLA) (2022-2025) ont été menés à bien. La finalisation et la signature des CLS de Strasbourg/EMS et de Mulhouse sont en cours.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

La démarche de co-construction est en cours pour le CLS du PETR THUR/DOLLER ; et à venir pour d'autres projets comme celui du CLS MOSSIG-VIGNOBLE.

Fiche 23 : Création d'une équipe mobile santé précarité

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Description de l'action :

Pour le public :

- Favoriser l'accès ou le retour aux soins, à la prévention et aux droits pour tout public et particulièrement pour les personnes en situation de précarité, isolées et éloignées des soins.
- Soutenir les personnes dans leur parcours d'accès et de poursuite des soins afin d'éviter les ruptures de soins, le renoncement aux soins et/ou l'errance médicale.

Pour les professionnels :

- Développer les liens avec les partenaires internes et externes locaux, clé de la réussite d'un maillage de proximité.
- Faire connaître les missions de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de santé.
- Etre un appui technique et l'interface entre les travailleurs sociaux et les professionnels de santé.

Au sein de chaque UTAMS, mise en place, en deux phases, d'une équipe santé dédiée à la coordination des professionnels autour de la prise en compte de la santé :

L'équipe est composée d'infirmier(e)s dont les rôles sont centrés autour de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement du public. Service complémentaire à destination de la population éloignée du soin, cette équipe est en proximité et en lien direct avec les partenaires locaux et permettra de coordonner les prises en charge du public rencontré, du plus jeune au plus âgé.

- Liens transversaux avec les travailleurs sociaux de la DASP (secteur, insertion, logement, CESF), la PMI, le SPS, la MAIA, la MDA/MDPH, le SPE....
- Liens avec partenaires externes : professionnels de santé libéraux (Médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kiné,), établissements de soins et de prise en charge (CH, Psychiatrie, CMP), réseaux de soins (handicap, soins dentaires, addictions,....) ;
- Contribution, animation et coordination au sein des réseaux locaux dont les Contrats Locaux de Santé, les Conseils Locaux en Santé Mentale et contribution à un projet local de remise à l'activité de bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi.
- Contribution en lien avec les partenaires locaux (CPTS, MSP, acteurs CLS...) à des actions de prévention et de promotion de la santé.

Date de mise en place de l'action :

2018.

Partenaires et co-financeurs :

Acteurs locaux (sanitaires et sociaux) sur chaque territoire.

Durée de l'action :

2019/2023.

Budget détaillé sur 2022-2023 :

BUDGET	
<p>Pour le 68 : Extension de l'équipe en réflexion, nous vous indiquerons d'ici fin août si celle-ci peut se faire et pour quel volume financier.</p>	
<p>Pour le 67 : Nouvelles dépenses = postes créés sur la période de la contractualisation. Valorisations = postes créés précédemment.</p>	349 855 €

Part État : 174 927,5€	BUDGET GLOBAL : 349 855 €
Part CeA : 174 927,5€	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

591 673,79 € pour le fonctionnement de l'équipe composée d'une cadre de santé et de 8 infirmiers

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 Du 1 ^{er} /07 au 31/12/2022	Résultat atteint en 2023 – situation au 30/04/2023
Evolution de la couverture départementale	Déploiement de l'équipe composée de 4 professionnels infirmiers sur 1 territoire urbain et 1 territoire rural à titre expérimental à compter du 15 mars 2018	Recrutement de 4 infirmiers supplémentaires et déploiement de l'équipe sur l'ensemble du département. L'équipe est désormais composée de 8 professionnels infirmiers au 1 ^{er} septembre 2019	8 professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du Bas-Rhin 1 territoire urbain n'est pas couvert en 2020 en raison d'un arrêt de maladie	8 professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du Bas-Rhin 1 départ à la retraite au 1 ^{er} janvier 2022. Remplacement prévu le 1 ^{er} juillet 2022.	8 professionnels infirmiers sur l'ensemble du Bas-Rhin + 1 Cadre de Santé Responsable d'unité	8 professionnels infirmiers sur l'ensemble du Bas-Rhin + 1 Cadre de Santé Responsable d'unité
Nombre de consultations infirmières	Du 15 mars au 31 décembre 2018	- au CMS 378 - sous la forme de	- au CMS 209	- au CMS 169 - sous la forme de	- au CMS 90 - sous la forme de	ND

<p>- au CMS</p> <p>- Sous forme de visites à domicile</p> <p>- Sous la forme d'accompagnements physiques</p>	<p>- au CMS 212</p> <p>- sous la forme de visites à domicile 116</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 62</p>	<p>visites à domicile 266</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 292</p>	<p>- sous la forme de visites à domicile 343</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 342</p> <p>- par téléphone à compter du 16/03 (confinement) 1067</p> <p>- nombre de nouvelles orientations sur l'année 179</p>	<p>visites à domicile 701</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 578</p> <p>- nombre de nouvelles orientations sur l'année 218</p>	<p>visites à domicile 579</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 247</p> <p>- nombre de nouvelles orientations sur l'année 314</p>	
<p>Nombre de personnes ayant entrepris des démarches de soins à l'issue des consultations infirmières</p>	<p>Donnée non disponible</p>	<p>142</p>	<p>102</p>	<p>138</p>	<p>107</p>	<p>ND</p>
<p>Nombre d'actions collectives d'éducation à la santé réalisées et nombre de personnes concernées</p>	<p>Dans les Missions Locales :</p> <p>- Garantie Jeunes 649 jeunes ont bénéficié d'une action collective (319 hommes + 330 femmes) au cours de 71 actions</p> <p>- 3 interventions « santé bien-être » pour des groupes d'intégration.</p>	<p>Dans les Missions Locales :</p> <p>- 591 jeunes (Garantie Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (341 hommes + 250 femmes) au cours de 58 actions</p> <p>Auprès du public des BRSA :</p> <p>- 12 participations à des ateliers santé en faveur des BRSA</p>	<p>Dans les Missions Locales :</p> <p>- 181 jeunes (Garantie Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (106 hommes + 75 femmes) au cours de 14 interventions.</p>	<p>Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire</p>	<p>Les actions collectives sont neutralisées au vu de la charge de travail. Activité recentrée sur l'accompagnement individuel</p>	<p>ND</p>

		- 11 présentations au cours des actions collectives des BRSA.				
Nombre de personnes ayant participé aux actions collectives	Donnée non disponible	244	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire	ND	
Nombre de personnes ayant pris un RDV auprès de l'infirmier à l'issue de l'action collective	Donnée non disponible	29	NC	NC	ND	ND
Temps d'échanges organisés sous la forme de concertations entre professionnels autour de situations ayant une problématique liée à la santé	Donnée non disponible	55	25	401	939	ND

Bilan d'exécution 2022/2023 :

2022 a été une année de reconfiguration de l'équipe, confrontée à plusieurs mobilités et départ à la retraite. Les infirmiers nouvellement recrutés ont des compétences approfondies en psychiatrie et en addictologie. Les membres de l'équipe sont toujours positionnés au plus proche des personnes accompagnées, en territoire. Leurs interventions initialement conçues pour être individuelles ou collectives se sont recentrées sur les accompagnements individuels à l'issue de la crise sanitaire. L'équipe mobile accompagne actuellement tous les publics précaires qui peuvent lui être orientés. Elle participe notamment à l'accès aux droits de personnes qui présentent des difficultés de mobilité. Les infirmiers se déplacent beaucoup vers le public pour un accompagnement à domicile et vers les institutions ou structures qui participent à leur accès aux droits et aux soins. L'absence de pluridisciplinarité de l'équipe (absence de médecin, de psychologue, de secrétaire), la fracture numérique, le manque de mobilité et la démographie médicale sont les facteurs qui entraînent le plus la mobilisation de l'équipe. La charge d'activité qui pèse sur les infirmiers est très importante.

L'augmentation importante du flux à l'entrée du dispositif et le faible nombre de sorties impactent fortement la charge de travail des agents.

Afin de réguler et de fluidifier l'activité de l'infirmier EMSP de secteur, une expérimentation est en cours sur le territoire nord du Bas-Rhin, en collaboration avec la Direction de l'Action Sociale de Proximité.

Dans ce cadre, une réflexion est également menée avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), les MAIA et la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) d'Alsace afin de limiter l'âge maximal des personnes orientées à 60 ans.

Une infirmière de l'équipe a bénéficié d'une formation diplômante durant l'année afin de mieux cerner les impacts de la précarité en matière de santé. Un infirmier fera valoir ses droits à la retraite en 2023.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- Le déploiement sur l'ensemble des territoires des nouvelles modalités de fonctionnement visant à réguler la charge d'activité de l'infirmier EMSP de secteur.
- Par ailleurs et parallèlement aux travaux sur la maîtrise du flux entrant et sortant, une évolution du périmètre d'intervention de l'équipe va être mise à l'étude, tant sur le plan géographique que sur le plan des populations bénéficiaires et des actions proposées.

L'objectif est de diversifier l'offre de service en faveur des usagers et de permettre ainsi le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé, notamment la participation à la promotion de la vaccination des publics vulnérables.

Fiche 24 : Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

Description de l'action :

L'action consiste à :

- Favoriser l'accès aux droits des ménages à droits incomplets
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, poursuivie par l'engagement n° 2 de la stratégie

L'augmentation du nombre de personnes aux droits incomplets actuel et à venir, est une préoccupation majeure pour la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg sur le territoire de la Ville et l'Eurométropole.

Dans le Bas-Rhin, une augmentation de 71 % des demandeurs d'asile enregistrés entre 2014 et 2016 : 3 030 personnes issues de la demande d'asile (en instruction, recours ou débouté...) en 2016 / 2 161 en 2015 / 1 768 en 2014 (+22%), dont 593 familles comprenant 921 enfants. La problématique des personnes déboutées est prégnante ; les déboutés avec enfants s'adressent notamment au Département pour une mise à l'abri et la subsistance. Ce public constitue aujourd'hui près des 3/4 des prises en charges en hébergement d'urgence ASE. Au-delà du flux de demandes, la situation des demandeurs (déboutés, Obligation de Quitter le Territoire Français prononcée non exécutée...) qui n'ouvre pas de perspectives pour ces familles, induit des prises en charge longues. En outre, les familles restent sur le territoire en situation de vulnérabilité notamment face à l'hébergement et aux besoins premiers bien que leurs enfants soient bien souvent scolarisés. Un grand nombre d'adultes MDI exercent une activité : bénévole pour beaucoup, professionnelle pour certains, y compris salariés pour quelques-uns....

Le besoin d'hébergement d'urgence et la veille sociale constituent des besoins du territoire. Cette situation renvoie à l'enjeu global de prise en compte de la migration sur le territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg ont décidé de créer une équipe de travailleurs médico-sociaux spécialisés dont les missions sont les suivantes :

- L'accès aux droits
- Hébergement
- Evaluation d'une éventuelle vulnérabilité
- Accès à la santé
- Soutien à la régularisation administrative ou à l'exécution des mesures de reconduite.

NB : La situation haut-rhinoise étant différente, il n'est pas prévu d'étendre les interventions de cette équipe spécialisée sur l'ensemble du périmètre alsacien, le besoin étant à ce jour tout à fait spécifique au périmètre de la Ville de Strasbourg.

Date de mise en place de l'action :

Deuxième semestre 2018.

Durée de l'action :

Indéterminée.

Partenaires et co-financeurs :

Ville de Strasbourg, DDETS, associations de lutte contre les exclusions, Hôpitaux.

Budget prévisionnel détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Pas de dépenses prévues.	-
Pour le 67 : Financement de 6,5 ETP : <ul style="list-style-type: none">• 4 ETP de TS pour la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales• 2 ETP de TS pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (sur les Unités Territoriales d'Action Médico-sociale EMS Sud et EMS Nord)• 0,5 ETP de coordonnateur	327 800 €

Part État : 163 900 €	BUDGET GLOBAL : 327 800 €
Part CeA : 163 900 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Pas de dépenses prévues.	-
Pour le 67 : Financement de 6,5 ETP : <ul style="list-style-type: none">• 4 ETP de TS pour la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales• 2 ETP de TS pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (sur les Unités Territoriales d'Action Médico-sociale EMS Sud et EMS Nord)• 0,5 ETP de coordonnateur	Dépense réelle : 331 920 € Dépense initialement attendue : 327 800 €

Part État : 163 900 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 331 920 € BUDGET GLOBAL : 327 800 €
Part CeA : 168 020 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat atteint en 2023 – situation au 02/03/2023
Nombre de ménages à droits incomplets accompagnés <i>(Ville de Strasbourg + CeA-67)</i>	327	546	681	711	479 (donnée hors ville de Strasbourg pour le 1 ^{er} semestre 2023)
Nombre de nouvelles situations analysées en commission d'orientation MDI (<i>périmètre CeA-67 – Hors Ville de Strasbourg</i>)	117 (soit 406 personnes)	78 (soit 278 personnes)	124 (395 personnes)	147 (462 personnes)	82 (261 personnes)
Nombre de ménages obtenant un titre de séjour	8	6	9	5	4
Nombre d'enfants accompagnés scolarisés (soit le nombre de mineurs accompagnés)	190	175	186	215	122
Durée moyenne de prise en charge	11 mois	13 mois	16 mois	11 mois	ND

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Financés par la Collectivité européenne d'Alsace et valorisés dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, 6,5 équivalents temps plein interviennent dans l'objectif d'assurer un accompagnement ciblé et spécialisé aux ménages aux droits incomplets. Ils se composent de :

- Deux assistantes sociales spécialisées au sein de la Collectivité européenne d'Alsace (création des postes en 2018) et un mi-temps de coordination fonctionnelle intervenant sur les secteurs de l'Eurométropole Nord et de l'Eurométropole Sud.
- Trois travailleurs sociaux et une puéricultrice (4 ETP financés dans le cadre de la délégation sociale à la Ville de Strasbourg).

Il est à noter qu'au vu du nombre de ménages à accompagner, la polyvalence de secteur est largement sollicitée dans l'accompagnement des familles, tant au niveau des services de la Collectivité européenne d'Alsace que de la Ville de Strasbourg.

Au niveau de l'activité, après une baisse en 2020 due à la crise sanitaire (fermeture des frontières et confinement), on observe une augmentation de près de 25% du nombre de ménages à droits incomplets accompagnés en 2021 (681 ménages) et de 4% en 2022 (711 ménages). L'augmentation en 2021 était particulièrement marquée dans les équipes de la Ville de Strasbourg (+42%).

En effet, 11 commissions d'orientation MDI ont été organisées et animées sur le périmètre bas-rhinois, permettant d'analyser 147 nouvelles situations concernant 462 personnes, dont :

- 215 enfants mineurs ;
- 18 situations de vulnérabilité enfance signalées ;
- 54 situations de vulnérabilité santé signalées.

L'année 2022 a également été marquée par la baisse du nombre de places d'hébergement d'urgence et son corollaire d'augmentation de personnes (dont des familles) à la rue. Dans ce contexte, on a pu assister à l'émergence de campements sauvages, dont notamment celui situé Parc de l'Etoile à Strasbourg qui a pu regrouper plus d'une centaine de personnes sur plusieurs périodes. Les services ont été fortement sollicités dans ce cadre, tant dans l'accompagnement de nouvelles familles hébergées en urgence dans des hôtels en raison de la présence d'enfants en bas âge ou dans le traitement des demandes d'aides sociales à l'enfance.

Enfin, dans un objectif de formation et d'outillage des travailleurs sociaux, trois informations collectives ont été organisées courant 2022 :

- Intervention de l'OFPRA sur le parcours du demandeur d'asile ;
- Intervention de l'association du foyer Notre Dame sur les différents statuts, les différents motifs d'admission au séjour, les partenaires locaux ;
- Intervention de l'OFII sur le Contrat d'intégration républicaine et le dispositif d'aide au retour volontaire.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

➔ Poursuite des missions spécialisées d'orientation et d'accompagnement des ménages à droits incomplets par l'équipe spécialisée MDI sur le territoire eurométropolitain.

Les perspectives nouvelles et/ou en cours sont également de :

- Poursuivre l'outillage des travailleurs sociaux en organisant dès que besoin des informations collectives sur le sujet ;
- Poursuivre des échanges institutionnels réguliers entre la Ville de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace, la DDETS et le SIAO afin de faire remonter régulièrement les difficultés rencontrées par les personnes et les équipes ;

Fiche 25 : Lutte contre la précarité alimentaire

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir)

Description de l'action :

La CeA intervient au titre de ses compétences de soutien aux associations en faveur de la lutte contre les exclusions et contre la précarité alimentaire en général et des épiceries sociales et solidaires en particulier.

Un plan d'action gouvernemental 2021-2022 pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire a été adopté le 8 juillet 2021, lors d'une réunion du Comité national de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire (COCOLUPA). Il vise entre autre l'amélioration du pilotage et l'articulation des politiques publiques en la matière, conformément aux dispositions prises par la loi Egalim du 30 octobre 2018.

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de 2019 souligne l'importance du niveau territorial de proximité dans ce domaine et appelle à la mise en œuvre d'une politique systémique de lutte contre la précarité alimentaire. La CeA, en tant que chef de file de l'action sociale et des solidarités du territoire en est un acteur incontournable car premier prescripteur dans le cadre du suivi des familles.

Suite à la création de la CeA et au regard des singularités d'approches par les 2 départements historiques au sujet du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire, et plus particulièrement concernant les épiceries solidaires et sociales, il s'est avéré nécessaire de redéfinir une ligne de conduite politique commune aux 2 anciens départements, dans un souci d'équité territoriale.

Un état des lieux préalable, définissant les modalités de relations partenariales en place avec les services territorialisés de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (TDS et UTAMS), les besoins des territoires et traçant l'activité des structures partenaires est nécessaire. Ce travail se tient de mai à décembre 2022. Il permettra de recenser les habitudes partenariales des territoires, les attendus de chacun et les enjeux repérés en proximité. Il contribuera à obtenir un recueil de données exploitables pour l'analyse des subventions et plus particulièrement pour la définition de critères d'attribution communs à l'échelle de la CeA.

En parallèle et au regard de son rôle de chef de file de l'action sociale, la CeA s'est investie dans une participation régulière aux instances de coordinations alimentaires portées par la DDETS du Haut-Rhin, les villes de Mulhouse et Colmar et l'Eurométropole de Strasbourg.

Date de mise en place de l'action :

2^{ème} semestre 2022

Durée de l'action :

Indéterminée

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p>- Soutien de la CeA aux épiceries sociales et associations caritatives œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : 371 754 € <i>NB : en 2022, les subventions attribuées sont reconduites selon l'historique des versements antérieurs. Un travail est toutefois en cours afin d'harmoniser les critères de soutiens.</i></p> <p>- Enveloppe complémentaire conjoncturelle visant à lutter contre l'inflation subie par les structures subventionnées : 37 175 € <i>NB : cette enveloppe permettra d'attribuer des subventions en hausse forfaitaire de 10% pour chaque structure habituellement soutenue par la CeA, afin de tenir compte du contexte inflationniste.</i></p> <p>- Diagnostic des partenariats en territoire pour renforcer les articulations entre les acteurs locaux dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : 20 000 € <i>50% d'un ETP sur 6 mois de travail</i></p> <p>- Participation aux coordinations existantes (+ mise en place des Plans Alimentaires Territoriaux) : 7 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> . Participation à la coordination départementale en place sur le 68 : 1x trimestre . Participation à la coordination de Colmar : 1x tous les deux mois . Participation à la coordination de Mulhouse : 1x trimestre . Participation à la coordination en place sur l'EMS : 1x trimestre . Sous réserve de son lancement, participation pour le 67 : 1x trimestre <p>- Réflexion sur l'opportunité de mettre en place une coordination départementale et/ou locale des structures de lutte contre la précarité alimentaire partenaires de la CeA, en articulation avec les coordinations existantes. A raison d'1x trimestre, le temps de travail concerné est évalué à 17 500 €/ an</p> <p>- Financement supplémentaire de projets innovants en articulation et complémentarité avec l'État : 70 000 €</p>	523 429 €

Part État : 151 675 €	BUDGET GLOBAL : 523 429 €
Part CeA : 371 754 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p>Les montants des subventions (dont projets innovants) seront votés en juin 2023 pour un montant prévisionnel global de 479 000 €.</p> <p>Diagnostic des partenariats en territoire pour renforcer les articulations entre les acteurs locaux dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : 20 000 € (50% ETP sur la période de référence)</p> <p>- Participation aux coordinations existantes : 7 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> . Participation à la coordination départementale en place sur le 68 : 1x trimestre . Participation à la coordination de Colmar : 1x tous les deux mois . Participation à la coordination de Mulhouse : 1x trimestre . Participation à la coordination en place sur l'EMS : 1x trimestre <p>Développement d'une coordination alsacienne des structures de lutte contre la précarité alimentaire partenaires de la CeA, en articulation avec les coordinations existantes : 17 500 €</p> <p>Mise à disposition d'une assistante sociale de la CeA auprès des épiceries de l'Agoraé à hauteur de 20% ETP : 8 000 € (frais engagés)</p>	<p>Dépense réelle : 531 500 € Dépense initialement attendue : 523 429 €</p>

Part État : 151 675 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 531 500 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 523 429 €
Part CeA : 379 825 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 – situation au 30/04/2023
Nombre de structures soutenues au titre de l'aide alimentaire	Pour le 68 : 9 Pour le 67 : 25 Total CeA : 34	34	47 dossiers en instruction
Nombre de structures nouvellement soutenues	Pour le 68 : 0 Pour le 67 : 3	ND	16 nouvelles demandes non connues en instruction (cf. adoption des subventions par l'assemblée de la CeA en juin 2023)
Nombre de structures ayant bénéficié d'un soutien revalorisé	Pour le 68 : 2 Pour le 67 : 3	34	Non connu, dans l'attente des montants votés par l'assemblée de juin 2023
Nombre de projets innovants en cours de réflexion ou déployés	3	3	Non connu, dans l'attente des montants votés par l'assemblée de juin 23

Bilan d'exécution 2022/2023 :

En 2022, 34 structures de lutte contre la précarité alimentaire ont été financées, pour un budget global de 375 950 €. Pour 2023, il est prévu de renforcer ce financement à hauteur de 10% supplémentaire pour les structures historiquement soutenues.

Parallèlement la CeA souhaite s'engager dans la structuration d'une politique de soutien plus particulière à l'encontre des épiceries solidaires et sociales, acteurs incontournables de la lutte contre la précarité alimentaire. En effet, ces structures proposent une offre alimentaire diversifiée et de qualité à destination des personnes ayant des difficultés économiques, tout en accompagnant les bénéficiaires dans la définition et la réalisation d'un projet personnel, par le biais d'ateliers. Ainsi, la CeA s'engage dans le financement de nouvelles épiceries dans une visée de développement de projets innovants par ces structures. Au total, le budget alloué aux subventions de lutte contre la précarité alimentaire en 2023 s'élèverait à 478 929 € (montant prévisionnel, les subventions étant votées en Commission Permanente du 19 juin).

Parallèlement, la CeA a poursuivi son implication dans les coordinations locales existantes (Départementale 68, Ville de Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Saint Louis) et réalise un diagnostic des relations partenariales afin de renforcer les articulations territoriales existantes et d'identifier les points de fluidification envisageables. Dans ce cadre des coordinations plus locales sur certains territoires à besoins pourront voir le jour d'ici la fin de la contractualisation, ainsi que le démarrage d'une coordination alsacienne des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire en complément des coordinations existantes.

Par ailleurs, la Direction de l'Action Sociale de Proximité est également intervenue auprès des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de présenter l'aide alimentaire et les enjeux y afférant, dans le cadre d'une réunion inter PAT alsacienne, dans l'objectif de sensibiliser et de créer les conditions d'articulations avec les réflexions actuelles d'alimentation saine et de qualité déclinées dans les PAT.

De plus, depuis plusieurs années, la CeA met à disposition de l'Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES) une assistante de service social pour la réalisation d'une permanence d'accueil à destination des étudiants souhaitant accéder à l'épicerie, à hauteur de 20% d'un équivalent temps plein.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

La collectivité poursuit la structuration de sa politique de soutien aux acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Au-delà du concours financier apporté aux associations, le déploiement d'une coordination alsacienne des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire sera à consolider, ce afin d'améliorer l'interconnaissance, l'identification des phénomènes émergents et de favoriser le développement de projets innovants. Cette nouvelle coordination interviendra en complément et complémentarité de la coordination départementale portée par la DDETSPP 68. Le réseau alsacien permettra ainsi aux acteurs de la région de se rencontrer et de construire une coopération à une échelle plus vaste, dans une visée de renforcement du développement local. Le cas échéant, la CeA prendra part à la coordination départementale Bas-Rhinoise, suivant sa structuration par la DDESTPP 67.

Fiche 26 : Jardins solidaires

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir)

Description de l'action :

Les jardins solidaires sont une initiative du département du Bas-Rhin. Constatant l'existence de terrains disponibles et dont elle était propriétaire, la collectivité a souhaité mettre ces espaces à profit pour :

- Créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis,
- Faire fructifier et valoriser son foncier grâce au maraichage ,au fleurissement et à des activités d'aménagement paysager (activité de menuiserie) et d'embellissement des sites
- Créer des actions à destination des publics en précarité à visée socio-éducatives autour de :
 - la nutrition à partir des légumes, des fruits récoltés, des plantes et aromates.
 - la création et de l'art floral par l'exploitation de jardin d'agrément
 - la santé par le suivi des salariés (bilan de santé , intervention infirmière et psychologue)
 - La sensibilisation à l'environnement
- Soutenir le lien social et la parentalité au travers d'actions collectives,
- Créer ou soutenir les conditions d'une insertion sociale ou socio-professionnelle,
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature.

Le projet s'est construit en trois étapes :

- Recensement des activités de maraichage existantes, des terrains, vergers ou surfaces agricoles disponibles,
- Recherche et structuration du partenariat local,
- Création d'équipes locales et suivi du projet.

Les jardins sont conçus comme un support à de multiples activités devant favoriser le lien social. Plusieurs projets existent déjà dans le Bas-Rhin sur les périmètres de l'Eurométropole et du Centre Alsace. Ces démarches ayant démontré toute leur pertinence, notamment dans les liens avec le secteur caritatif et comme vecteur d'insertion socio-professionnelle, la CeA décide de déployer ces initiatives en démarrant la recherche de terrains disponibles dans le Haut-Rhin pour étendre les bénéfices de cet outil support à d'autres territoires.

Un diagnostic des terrains supplémentaires disponibles sera mené au second semestre 2022. Quelques terrains sont déjà pressentis. Chaque équipe structurera les objectifs liés au déploiement de cet outil selon ses besoins. Des liens pourront se créer notamment :

- avec la Protection Maternelle et Infantile autour des actions santé, d'alimentation et de nutrition,
- avec les épiceries sociales ou les associations caritatives du secteur en créant des circuits courts d'approvisionnement
- avec des bénéficiaires du RSA, très éloignés de l'emploi de participer à une activité d'utilité sociale.

- avec le partenariat local de territoire afin de favoriser le développement de projets communs (centre socio-culturel, médiathèque)

Au regard du diagnostic établi, le projet vise à développer une action permettant une évolution favorable des publics défavorisés. Ceci implique d'effectuer des liens avec l'insertion sociale et professionnelle afin d'améliorer les conditions globales de vie.

Il s'agit de « plusieurs » projets dans la mesure où il s'agira de créer des actions sur des territoires différents en fonction des terrains à disposition et des partenaires locaux, qui pourraient avoir pour objectifs :

- Utiliser du foncier existant d'institutions ou de structures pour créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis ;
- Faire fructifier ce foncier via du maraichage ;
- Créer à partir des légumes/fruits des actions éducatives de nutrition à destination des publics en précarité ;
- Créer ou soutenir parallèlement de l'insertion sociale ou professionnelle ;
- Créer ou soutenir du lien social ;
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature.

Chaque projet se construit en 3 étapes :

- Définition du projet et diagnostic du territoire pressenti : recensement des actions de maraichage existantes, des terrains, vergers ou surfaces agricoles disponibles, témoignages d'expériences ayant fonctionné ou fonctionnant ;
- Recherche et structuration du partenariat local ;
- Création d'équipes locales d'animation et de suivi du projet.

Date de mise en place de l'action :

A partir de 2019

Durée de l'action :

2019-2023.

Partenaires et co-financeurs :

Pour l'action « Osons jardiner » (Eurométropole Nord) : commune de Bischheim, structures d'accueil de jour, résidences sociales, associations caritatives. Le projet est porté par le chantier d'insertion Les Jardins de la Montagne Verte (avec cofinancement FSE).

Pour l'action du territoire Eurométropole Sud : commune d'Ostwald. Médiathèque, centre socio-culturel, accueil de jour Foyer de l'Enfance (Illkirch), crèche, IME, EHPAD, CMP, épicerie sociale. Le projet est porté par le chantier d'insertion Les Jardins de la Montagne Verte.

Pour l'action du territoire Centre Alsace : association sur l'environnement, lycée professionnel agricole, association de prévention spécialisée, Communauté de communes du canton d'Erstein, mission locale. Le projet est porté par le chantier d'insertion Les Jardins de la Montagne Verte (avec cofinancement FSE).

Pour l'action du territoire de Solidarité Couronne Colmarienne :

Association Coup d'Pouce

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p>Pour le 68 : Subvention(s) à attribuer pour le déploiement de nouvelles initiatives après une phase d'ingénierie de projet (diagnostic des sols sur des terrains pressentis, recensement des besoins des territoires, consolidation du partenariat local...).</p>	20 000 €
<p>Pour le 67 : - 20 000 € pour l'action « Osons jardiner » (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte) ; - 20 000 € pour les jardins d'Ostwald et Erstein (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte)</p>	40 000 €

Part État : 30 000 €	BUDGET GLOBAL : 60 000 €
Part CeA : 30 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p>Pour le 68 : Jardin partagé du Territoire de Solidarité couronne colmarienne : 4 258 € d'achat de matériel ; 680 € de budget transport pour une visite des jardins partagés de Bischheim par le groupe de jardiniers.</p>	4 938 €
<p>Pour le 67 : - Pour l'action « Osons jardiner » De Bischheim : 370 € d'achats de matériels 22 380 € de subvention aux Jardins de la Montagne Verte - Pour les jardins d'Ostwald et Erstein (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte) 725 € pour l'inauguration du jardin Création d'un calendrier, d'actions et d'évènements au gré des actions des saisons qui participera à la visibilité du jardin : première animation au printemps. Budget fléché : 250 € Budget commun d'aménagement fléché pour l'action « Osons jardiner » de l'EMS Nord et Erstein : 37 150 €</p>	60 875 €

Part État : 30 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 65 813 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 60 000 €
Part CeA : 35 813 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat atteint en 2023 – situation au 30/03/2023
<i>« Osons jardiner » - EMS Nord</i>					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	12 en matière d'insertion 12 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion 10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion 10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	15 en matière d'insertion	ND
Nombre de kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	350	200 KG (exploitation modérée du terrain eu égard aux périodes de confinement, la majorité des jardiniers ayant été hors activité quelques semaines au printemps)	200 KG (problème de gel du mois d'avril ayant freiné les récoltes)	900 Kg de légumes produits, redistribués auprès des jardiniers et des associations locales de solidarité du territoire	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des produits issus du jardinage	3	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions collectives	Bilans de santé en lien avec la MGEN et suivi par l'équipe mobile santé précarité. Ateliers sur la gestion du budget en partenariat avec CRESUS.	Bilans de santé en lien avec la MGEN et suivi par l'équipe mobile santé précarité. Ateliers sur la gestion du budget en partenariat avec CRESUS.	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires	1	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions éducatives	/	/	ND

d'une mesure éducative					
Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	2	2 (une épicerie sociale ainsi que les Restos du Cœur)	Liens fluides	Liens fluides. Rapprochement avec l'épicerie sociale intercommunale	ND
<i>« Osons jardiner » - Erstein</i>					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	SO	SO	SO	13	ND
Nombre de kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	SO	SO	SO	122 kilos	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des produits issus du jardinage	SO	SO	SO	/	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	SO	SO	SO	/	ND

Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	SO	SO	SO	Epiceries sociales et restos du cœur	ND
<i>Jardins d'Ostwald</i>					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	SO	SO	SO	13	ND
Nombre de salariés orientés vers la formation	SO	SO	SO	2	ND
Nombre de proposition sur des offres d'emploi par le développeur emploi	SO	SO	SO	2	ND
Nombre de sorties vers l'emploi	SO	SO	SO	1	ND
Nombre de kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	SO	SO	SO	0	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des	SO	SO	SO	10	ND

produits issus du jardinage					
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	SO	SO	SO	10	ND
Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	SO	SO	SO	0	ND
Nombres d'ateliers ayant bénéficié aux partenaires locaux	SO	SO	SO	10	ND
Nombre d'ateliers ayant bénéficié aux publics afin de favoriser le lien social	SO	SO	SO	12	ND
Jardin partagé TDS Couronne Colmarienne					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	SO	SO	SO	8	ND
Nombre de kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	SO	SO	SO	0	0

Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des produits issus du jardinage	SO	SO	SO	-atelier définition du projet -15.09.2022 Visite des jardins de Wesserling	-atelier rédaction du règlement - 28.02.2023 :atelier cuisine : thématique du chou
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	SO	SO	SO	0	0
Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	SO	SO	SO	0	Coup d pouce de Munster (épicerie sociale)

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Action « Osons jardiner » - Eurométropole Nord

- Maraichage
- Espaces verts
- Sensibilisation à la fertilisation des sols de façon écologique
- Sensibilisation au respect de l'environnement (respect de la pollinisation, etc..)
- Parrainage d'usagers via des ateliers de renforcement du lien social
- Parrainage d'un groupe de personnes âgées (bouturage)
- Prise en charge de la santé via information collective avec la MGEN

Action « Osons jardiner » - Erstein

- Constitution de l'équipe initiale

Ce sont au total 10 personnes qui se sont présentées à la réunion d'information collective, puis qui ont bénéficié d'un entretien individuel avec l'encadrante technique. In fine, ce sont 6 personnes qui ont été sélectionnées pour constituer la première équipe de jardiniers. Les critères motivant la constitution de l'équipe ont été les suivants : la condition physique et l'aptitude à travailler en extérieur, le genre, l'âge, le niveau de langage en français. Ces critères

ont été établis par l'encadrante afin de créer une équipe variée, mixte et représentative du public orienté par les assistantes sociales.

- Données chiffrées sur la participation

Au total, au 31 décembre 2022, ce sont 13 personnes qui ont été embauchées sur le dispositif, sur un total de 21 personnes orientées vers le dispositif HLM depuis mai.

- **13 intégrations** au dispositif, exclusivement recrutées sur la base de la motivation.
- **3 Femmes et 10 hommes**
- **2 licenciements** (abandon de poste)
- **1 abandon en cours de recrutement** (raison médicale)
- 6 salariés ont été orientés vers la formation dans le domaine d'espaces verts dans le cadre du dispositif « sans couture vers l'emploi », coordonné par la développeuse d'emploi du territoire, Marie ROECKLIN. Mais aucune candidature du jardin solidaire n'a été retenue par les communes partenaires de ce dispositif.

Evolution professionnelle des salariés au cours de l'année

- Excellente assiduité et ponctualité
- Absences toujours justifiées pour des raisons médicales
- Amélioration du savoir être au travail et respect de la discipline
- Evaluations des compétences
- Nombre de proposition sur des offres d'emploi par le développeur emploi

En 2022 l'articulation entre l'accompagnatrice socio-professionnelle du jardin solidaire et le développeur emploi de la CeA s'est centrée autour de la formation espaces verts dans le cadre du dispositif « sans couture vers l'emploi ». 6 candidatures de personnes membres de l'équipe des jardiniers ont été transmises à la développeuse emploi du territoire, afin de faire le lien entre les candidats et les communes partenaires. Au-delà de ce projet concret, il n'y a pas eu d'autres actions visées à la sortie vers un emploi. L'accompagnatrice du jardin solidaire n'a reçu aucune proposition d'offre d'emploi de contrat aidé pour les salariés en parcours d'insertion du jardin.

A partir du mois de décembre/2022, l'accompagnatrice socio-professionnelle du dispositif de jardin solidaire est devenu le Référent RSA des jardiniers. Cela contribuera à une meilleure articulation avec les acteurs qui interviennent dans l'insertion : les partenaires associatifs (pour des orientations vers le jardin solidaire ainsi que pour les sorties), les assistants sociaux (pour les orientations et les accès aux droits) et, bien évidemment, les développeur emploi de la CeA concernant les sorties vers un emploi pérenne.

- **Nombre de sortie vers l'emploi**

En 2022 il n'y a pas eu des sorties vers l'emploi.

Activités réalisées

- Préparation et aménagement des sols et des espaces d'exploitation
- Installation, exploitation du site et entretien des espaces verts du site
- Développement des cultures
- Recrutement des salariés, constitution de l'équipe, formation
- Développement du lien partenarial avec l'Equipe Santé et les professionnels orienteurs
- Communication autour de la création du jardin et des actions développées (journée d'inauguration du 14/05/22)
- Participation des salariés à des évènements/visites extérieurs au site d'exploitation
- Atelier santé organisé par l'infirmier de la CeA
- Atelier cuisine
- Immersion dans une exploitation maraichère (La ferme à part)
- Participation aux chantiers de Canop'terre afin de les aider sur des activités qui nécessite beaucoup de main d'œuvre et en retour, ils nous partagent leurs connaissances sur le jardin
- Plantation de haie sur les sites des JMV à Strasbourg
- Préparation des coffrets de Noel des JMV

Jardins d'Ostwald

- Préparation et aménagement des sols et des espaces d'exploitation (construction de bacs hors sol au regard des contraintes du terrain)
- Installation, exploitation du site et entretien des espaces verts du site
- Développement des cultures (principalement tourner sur l'exploitation de plantes, fleurissement et aromates au regard des contraintes)
- Recrutement des salariés, constitution de l'équipe, formation
- Développement d'évènements et d'ateliers à destination des publics et partenaires
- Communication autour de la création du jardin et des actions développées
- Participation des salariés à des évènements/visites extérieurs au site d'exploitation

Par ailleurs, le déploiement des actions « Osons jardiner » et du jardin d'Ostwald mobilisent divers professionnels de la Collectivité : responsables d'Unité Territoriales d'Action Médico-Sociale, Conseillères Territoriales en Action Sociale, Conseillères Territoriales d'Insertion sur le volet ingénierie du projet ; travailleurs sociaux pour le repérage et l'orientation des ménages.

Action Jardin Partagé Territoire de Solidarité Couronne Colmarienne :

Le projet de jardin partagé de Munster a émergé suite aux constats et demandes des usagers de l'Espace Solidarité. Les habitants de la Vallée de Munster abordaient régulièrement leurs difficultés à se nourrir de façon équilibrée par faute de moyen financier, de manque d'équipement ou de savoir-faire, tout en évoquant leur envie de jardiner, de produire leurs propres légumes. Le projet ayant débuté courant 2022, les activités ont tourné principalement autour de l'aménagement du jardin, de la constitution du groupe et d'une impulsion de dynamique. Le groupe a ainsi pu marquer son souhait d'alternance entre des cours de cuisine, du jardinage et de sorties et formaliser un planning pour 2023.

Par ailleurs, une première sortie au jardin de Wesserling a été organisée par le groupe en septembre 2022. La sortie a permis au groupe d'échanger dans les temps de transports tant sur la vie, que sur le jardin.

La mise en œuvre du projet a mobilisé une Conseillère en Economie Sociale et Familiale à hauteur de 1,5 jours par mois, ainsi que les travailleurs sociaux pour le repérage des familles à mobiliser.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Action « Osons jardiner » - Eurométropole Nord

Poursuite des objectifs engagés et focus sur des recrutements de bénéficiaires RSA parents seuls en difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Renforcement du suivi santé proposé et développement d'un partenariat avec « la maison des milles jours » du quartier politique de la ville « ouest ».

Action « Osons jardiner » - Erstein

Perspectives

- Développement des ateliers santé
- Déploiement du terrain d'exploitation (Breitenweg/Le Courlis)
- Développer le recrutement des salariés
- Travailler les suites de parcours des salariés en poste
- Développer une logique d'accompagnement global entre le référent RSA des JMV et le précédent référent RSA
- Communication sur le jardin avec une journée festive (projet étudiant BTS agricole Erstein) et renfort des liens avec les associations locales
- Création d'ateliers avec des enfants, adultes, usagers du CMS

Nous considérons que le **déploiement du terrain d'exploitation (Breitenweg/Le Courlis)** sera fondamental afin d'atteindre les objectifs du dispositif du jardin solidaire : mettre en activités des BRSA en ayant comme support le jardinage, faire monter en compétences les jardiniers dans le domaine et créer un projet professionnel à partir du dispositif.

Le déploiement du jardin permettra, en plus :

- D'avoir des meilleures conditions de terrain pour encadrer les salariés ;
- De désigner et travailler un jardin en harmonisant l'aspect productif avec la biodiversité, ainsi qu'avec l'aspect esthétique ;
- De mettre en valeur les espaces verts visés, en les rendant un lieu de rencontre, des liens sociaux ;
- De produire d'avantage des fruits, des légumes et des plantes aromatiques et médicinales ;
- D'avoir plus d'espaces et conditions pour la réalisation des activités collectives : ateliers autour du jardinage, visites guidées, etc. ;
- D'avoir l'espace suffisant afin d'accueillir dans des meilleures conditions le nombre des jardiniers prévu pour l'année : 16 personnes ;

- De distribuer d'avantage des fruits, des légumes et des plantes médicinales et aromatiques pour les épiceries sociales ;
- D'utiliser le jardin pour créer des liens avec des acteurs sociaux locaux : écoles, collègues, associations, etc. ;
- D'utiliser le jardin comme un support afin que les jardiniers apprennent à prendre soin de la santé ;
- De créer un jardin très, très, très beau !!!

En termes d'accompagnement socioprofessionnel, la perspective de l'année 2023, entre autres :

- Tisser des espaces d'articulation avec les autres acteurs de l'insertion (développeur emploi CeA, TSI, SIAE du secteur), afin d'optimiser et repérer les possibilités de sortie dynamique pour les jardiniers : contrat aidé, chantier classique d'insertion, emploi dans le marché classique, création d'entreprises, etc. ;
- Accompagner chaque salarié dans le projet professionnel avec des formations obligatoires pour monter en compétences ;
- Faire un bilan intermédiaire du parcours des salariés (3) présents au jardin depuis le démarrage du dispositif ;
- Positionner les salariés pour faire des PMSMP dans des entreprises, des collectivités, etc.
- Positionner les salariés sur des offres d'emploi en accord avec leur projet professionnel ;
- Utiliser le jardin afin de créer des partenariats avec des autres acteurs afin que les salariés puissent mettre en valeur les compétences : ateliers d'animations autour de jardinage animés et/ou coanimés par les salariés ;

Jardins d'Ostwald :

- Poursuite et renouvellement des actions engagées en 2022
- Travailler à l'appropriation du jardin comme levier d'intervention professionnelle par les agents de l'UTAMS : dans leur quotidien et par le biais des actions et événements proposés
- Développer les indicateurs de suivi et de bilan d'activité : accompagnement socio-professionnel et actions menées
- Création d'un calendrier, d'actions et d'événements au gré des actions des saisons qui participera à la visibilité du jardin : première animation au printemps.
- Travailler la mise à disposition du site pour du pâturage animalier avec des perspectives :
 - d'actions de médiation animale et de connaissance de la nature en direction du public (familles, enfants bénéficiant de mesure éducative, personnes âgées et en situation de handicap)
 - écologiques : remplacer la tonte mécanique par le pâturage
 - travailler, pour les salariés, sur des actions individuelles et collectives sur :
 - * la santé physique : sport santé notamment la prévention des risques liés aux postures des missions confiés
 - * santé mentale et psychologique : dépression
 - * l'autonomie, la prise d'initiative

Action Jardin Partagé TDS Couronne Colmarienne :

Poursuite de l'aménagement du jardin et de la consolidation de la dynamique de groupe.

Printemps 2023 : Organisation d'une visite des jardins de Bischheim avec les deux groupes des secteurs de Colmar et munster.

Sortie cueillette ail des ours fin mars 2023 + préparation de plats et conservation ails des ours.

Sortie chez un paysan de Stosswirh en agriculture biologique avec achat d'un panier de légumes pour chaque membre.

Fiche 27 : La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances
(action Booster par Unis-cité)
Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Le décrochage scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Chaque année, en France, 110 décrocheurs scolaires sont identifiés par les plateformes de lutte contre le décrochage, 38% ont moins de 18 ans, avec de lourds impacts :

- Humain : des talents non valorisés et une scolarité vécue en état de souffrance par de nombreux « décrocheurs » (perte d'estime de soi, sentiment d'être dépassé, peur de l'école, repli sur soi, etc.)
- Social : une exposition plus forte des « décrocheurs » à la précarité pour le reste de leur vie (isolement, chômage, problèmes de santé, problèmes avec la justice, etc.).

Cette action a pour vocation de changer le regard que les décrocheurs portent sur eux-mêmes et celui porté sur les mineurs en situation de décrochage scolaire, par leur engagement au sein des organismes d'accueil de volontaires.

L'enjeu est de permettre à des jeunes de « raccrocher » en s'engageant.

Objectif :

- Remobiliser les jeunes en panne de projet d'avenir
- Leur permettre de reconstruire un projet grâce à leur expérience de volontariat en service civique
- Les remettre en confiance en leur permettant de créer de l'utilité sociale

L'objectif du programme Booster est de favoriser le raccrochage scolaire (retour en formation diplômante) de jeunes en situation de décrochage, grâce à une expérience de vie en service civique alternée avec une remise à niveau scolaire, durant 6 à 8 mois.

Le programme Booster est un programme de service civique où 10 places sont réservées à des mineurs décrocheurs pour lesquels une remise à niveau scolaire est mise en place localement (en priorité avec l'Education Nationale et/ou secondairement d'autres opérateurs de la formation et de l'insertion, en accord avec l'EN), et dont les trois jours minimum de service civique sont consacrés à des missions accessibles (service civique en alternance). Les 10 majeurs sont quant à eux en temps plein Service Civique.

Public cible :

A Haguenau : 20 jeunes du territoire de Haguenau, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

A Strasbourg : 20 jeunes de l'Eurométropole de Strasbourg, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

A Colmar : 20 jeunes du territoire de Colmar, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les territoires de solidarité, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

A Mulhouse : 20 jeunes du territoire de Mulhouse, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les territoires de solidarité, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

Date de mise en place de l'action :

Depuis 2019.

Durée de l'action :

Par cycle annuel de 6 à 8 mois, identique au programme de Service civique.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA et État

Prestataire : UNIS-CITE

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Subvention accordée à Unis-cité pour l'accompagnement des mineurs décrocheurs scolaires dans le cadre du programme Booster sur les antennes de Colmar et Mulhouse	19 000 €
Pour le 67 : Subvention pour l'accompagnement des mineurs décrocheurs scolaires dans le cadre du programme Booster sur les antennes de Strasbourg et Haguenau.	19 000 €

Part Etat : 19 000 €	BUDGET GLOBAL : 38 000 €
Part CeA : 19 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
Subvention votée accordée à Unis-Cité dans les proportions prévues.	38 000 €

Part Etat : 19 000 €	BUDGET GLOBAL : 38 000 €
Part CeA : 19 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023
Nombre de volontaires en service civique mineurs	20	20	6	17	80

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Antennes de Strasbourg et Haguenau :

Démarrage en novembre 2022 avec :

- A Strasbourg : 7 jeunes volontaires majeurs et 10 volontaires mineurs (59% de filles, 41% de garçons).
- A Haguenau : 6 volontaires majeurs et 10 volontaires mineurs (55% de filles, 45% de garçons).

Malgré de nombreux canaux de communication sur ses missions, Unis-cité rencontre quelques difficultés liées au recrutement des jeunes : le nombre de candidatures est en baisse en raison de la multiplication des dispositifs dédiés à l'insertion des 16-25 ans et à une plus grande offre de missions de services civiques sur Strasbourg. Il existe aussi une méconnaissance, voire un désintérêt des jeunes pour le service civique.

Plusieurs formations ont été proposées aux volontaires au cours de leurs premiers mois de service civique : PSC1, formation sur l'animation et la méthodologie de projet, communication non violente, citoyenneté active et européenne, discrimination, plusieurs formations en lien avec la thématique du vieillissement et de l'isolement des seniors, formation à l'animation de la Fresque de la migration etc.

Les missions ont pu être proposées sur les sujets suivants :

- * Lutte contre l'isolement des personnes âgées via la mise en place d'ateliers culinaires, de blind test, d'ateliers lecture, de veille informatique, de jeux de société, de loto-bingo.
- * Ecole des Apprentis d'Auteuil : aide à l'équipe enseignante, animation des temps de récréation, accompagnement des élèves lors des repas, accompagnement des élèves lors des temps de vie quotidienne.
- * Inclusion par le sport avec Kabubu (uniquement pour les majeurs) : action visant à favoriser l'inclusion par le sport, animation de la fresque de la migration, création de créneaux sports à destination de publics cibles.
- * Sensibilisation au tri des déchets et aux écogestes dans les quartiers prioritaires, aux enfants des écoles.
- * Lutte contre le harcèlement scolaire : animation d'ateliers de sensibilisation et de prévention au harcèlement et au cyber-harcèlement en milieu scolaire (fin de cycle primaire et début de cycle secondaire).

Les mineurs ont également pu bénéficier d'ateliers de remobilisation scolaire pour leur redonner confiance en eux et stimuler leur envie d'apprendre (en partenariat avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Des actions de solidarité ont également été menées par le groupe :

- Participation à la collecte de dons pour la Banque Alimentaire les 25 et 26 novembre 2022 puis aide dans les entrepôts pour le rangement,
- Emballage de cadeaux à la FNAC de Strasbourg pour collecter des fonds et financer un séminaire,
- Chantier peinture à l'association la Graine de Haguenau

Antennes de Colmar et Mulhouse :

Sur Mulhouse, combinaison entre le programme Booster tel que décrit dans l'introduction de cette fiche et le programme national « Solidarité Energie », dont l'objectif est de contribuer au repérage des personnes susceptibles de se trouver en précarité énergétique pour les informer sur leurs droits et les aider à être actrices de leur consommation d'énergie. Le programme « Solidarité Energie » part du constat que 12 millions de français sont en situation de précarité énergétique, méconnaissent les dispositifs d'aides existants (chèque énergie, France Rénov') et utilisent insuffisamment le chèque énergie (20 à 25% de non utilisation en 2021). L'aggravation des difficultés en raison de la crise sanitaire et de la hausse du prix de l'énergie ont poussé l'association Unis-cité à développer, avec ses partenaires à partir de 2022-2023 un programme dont l'objectif est donc construit autour de deux axes : environnement et social. L'initiative est soutenue par l'ADEME, le programme France Rénov', Enedis.

La semaine type des volontaires est répartie entre les actions « Solidarité Energie », les missions solidaires, les journées de cohésion et de formation et les journées de remobilisation portées par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (pour les mineurs). Les missions solidaires ont été proposées par Art Soc, le Sivom région mulhousienne, l'Archipel de Kembs, la Ville de Kembs, la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, l'association Terre des Hommes ou encore le Groupe d'Achat Solidaire du Pays Rhénan.

S'agissant d'un nouveau programme, une communication renforcée a été nécessaire pour se faire connaître et réussir à mobiliser partenaires et bénéficiaires. Dans l'ensemble, on peut noter une très bonne équipe, créative et disposant d'une facilité à entrer en contact avec les partenaires et le public.

Sur Colmar, combinaison entre le programme Booster tel que décrit dans l'introduction de cette fiche et le programme « Solidarité Séniors ».

La semaine type des volontaires est répartie entre les actions « Solidarité Séniors », les missions solidaires, les journées de cohésion et de formation et les journées de remobilisation portées par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (pour les mineurs). Les missions solidaires ont été proposées par la Banque Alimentaire, le CCAS et la Ville de Colmar, l'association Espoir. Des missions ont également été menées chez des partenaires comme l'association Coopérons dès l'Ecole, le Pôle Habitat de Colmar-Centre Alsace, ou encore le Centre départemental de repos et de soin de Colmar, qui font de très bons retours sur l'investissement des jeunes.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

La poursuite du soutien de la CeA à cette action spécifique dans le cadre de la stratégie pauvreté reste à l'étude pour 2023 compte tenu de l'important soutien déjà accordé à la structure dans le cadre de l'action de droit commun de la collectivité et de la coexistence d'un soutien au titre du Fonds Social Européen sur le même programme.

Fiche 28 : La formation et la mise en emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes, dont les jeunes bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Plus de 500 Mineurs Non Accompagnés étaient pris en charge par le Département du Bas-Rhin au début de l'année 2022, dont une part importante de non francophone.

L'accès au FLE est un préalable pour l'entrée en formation, notamment via l'apprentissage, et particulièrement sur les métiers en tension (bâtiment, restauration...).

L'éducation nationale ne parvient pas à faire face aux flux pour les plus jeunes. A partir de 16 ans, ces mineurs n'accèdent plus aux dispositifs UPE2A (dispositifs d'accompagnement : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants).

Or, les plus de 16 ans constituent l'essentiel du public des Mineurs Non Accompagnés.

Objectif :

Permettre rapidement au public des Mineurs Non Accompagnés de maîtriser la langue française, pour accélérer son insertion sociale et professionnelle.

Semi-intensive, la formation d'une durée de 16 semaines se structure comme suit :

- 5 fois 3 heures hebdomadaires durant 16 semaines
- 2 heures hebdomadaires de soutien personnalisé, particulièrement à destination de ceux qui rencontrent le plus de difficultés,
- 30 heures consacrées à leur orientation.

Public cible :

Mineurs non accompagnés accueillis dans les services dédiés (Le Château d'Angleterre, Oberholtz, le Foyer Notre Dame, le Foyer de l'adolescent et Le Relais)

Date de mise en place de l'action :

Septembre 2018

Durée de l'action :

De Septembre 2018 – décembre 2022, conformément à l'instruction interministérielle 2022 prévoyant la sortie des actions liées à l'axe Prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA et État

Prestataires : Association Contact et Promotion

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par Contact et Promotion : 31 000 € par an, soit 15 500 € pour la période du dernier semestre 2022.	15 500 €

Part Etat : 7 750 €	BUDGET GLOBAL : 15 500 €
Part CeA : 7 750 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention à Contact et Promotion votée et versée dans les proportions identifiées.	15 500 €

Part Etat : 7 750 €	BUDGET GLOBAL : 15 500 €
Part CeA : 7 750 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022
Nombre de sessions et nombre de groupes par session	2 sessions	2 sessions 4 groupes	2 sessions 4 groupes	2 Sessions 2 groupes
Nombre total de participants	ND	45 jeunes	30 jeunes	38 jeunes

Bilan d'exécution pour la période du 2nd semestre 2022 :

L'organisme Contact et Promotion propose une formation semi-intensive de 17h00 de cours par semaine dont 2h00 de soutien, pour des jeunes en attente de scolarité. Ce qui équivaut à 114h00 de formation par apprenant et par session. Il ressort que c'est un dispositif très exigeant pour des jeunes qui sont déscolarisés depuis longtemps ou qui n'ont jamais été scolarisés. Fort de ce constat, les formateurs ont réfléchi à la mise en place d'un autre rythme d'apprentissage pour l'année 2023.

Axes de progrès mis en place en 2022.

Outre le soutien scolaire et l'apprentissage du français, L'association Contact et Promotion propose un accompagnement très diversifié aux stagiaires :

- Des ateliers informatiques, et de l'initiation au numérique qui leur permet de travailler la question de l'orientation professionnelle (présentation du système éducatif en France) qui est souvent source de stress pour les jeunes.
- Des sorties en demi-groupes au CIO de Schiltigheim avec un psychologue de l'Education Nationale.
- Ils sont également présents au salon des forums (*orientation et métiers au stade de la Meinau*).
- Les apprenants ont accès au Programme Déclic qui est une action pour les 15 à 25 ans de découverte des métiers dans les locaux de l'AFPA. Toutefois cela reste compliqué pour ceux n'ont pas de papiers car il faut passer par la Mission locale, et sans papiers, les MNA n'ont pas accès à la Mission locale.
- Contact et Promotion travaille également avec l'Association Caboubou, qui propose une intégration des personnes avec un parcours migratoire par le sport. Les jeunes peuvent faire du basket, running, volley... Autres pratiques pour l'apprentissage du français. Mise en lien par le formateur.
- Des sorties à la bibliothèque de Bischheim sont proposées, où les jeunes trouvent un très bon accueil, avec la visite de la médiathèque, qui propose une inclusion avec des ouvrages en pachou, en arabe / français. Le but étant que les apprenants se familiarisent avec ces lieux ouverts. L'animatrice des lieux prépare une sélection d'ouvrages et leur propose 15 minutes de lecture. Les jeunes accrochent vite. Chaque jeune a une carte de la médiathèque. Malheureusement, les établissements d'accueil ne coopèrent pas suffisamment.
- Les apprenants ont par ailleurs accès au Grenier, une association qui accueille les mineurs non accompagnés, et leur propose des activités tous les mercredis après-midis, ainsi que des séjours les week-end, dans les Vosges et les Alpes. Ouvert à tous, ce type de rencontre permet de multiplier les opportunités de parler la langue.
- La sortie au Théâtre Jeune Public. Ouverture vers la culture et appréhension de l'art, visite de la grande scène du TJP. Cela avec le soutien logistique de l'association « Tôt ou t'art ».
- Les jeunes visitent également l'appartement pédagogique « facile à vivre » qui sensibilise sur les énergies renouvelables et les éco-gestes. Les stagiaires apprécient.

Les contenus de la formation que propose Contact et Promotion offrent une approche de 7 grands thèmes : la ville, la scolarité, l'alimentation, le logement, le transport, la santé, l'environnement...L'objectif étant de permettre aux jeunes d'intégrer le système scolaire et de se débrouiller dans la vie quotidienne (*compétences de base en lecture et écriture, compléter un formulaire, apprentissage des chiffres, retranscrire un numéro. Apprentissage par les interactions quotidiennes. Demander un prix au marché etc...*)

Le taux de présence est de 76%, ce qui est satisfaisant car ils suivent intégralement la formation. Les jeunes semblent accrocher au programme proposé par Contact et Promotion. Peu de perte en cours de formation sont observées, si ce n'est l'éloignement du lieu d'apprentissage (*ex : Haguenau*) qui peut décourager certains apprenants. Globalement les partenaires font de très bons retours à l'organisme de formation.

Le taux de présence a été de :

15 jeunes sur le premier semestre 2022, dont 4 apprenants qui auraient eu besoin d'une session supplémentaire.

23 jeunes sur le second semestre, dont 12 sorties positives en UPE2A. Les autres stagiaires sont en attentes de places en UPE2A, voire en Parcours 2.

A noter qu'à la sortie de leur formation, ces jeunes peinent encore dans les apprentissages, mais ils sont mieux préparés à l'école et au « vivre ensemble ». A la fin de leur parcours de formation les jeunes remplissent un questionnaire de satisfaction, ils sembleraient que les retours soient positifs.

Sur l'année 2022, l'association a mis en place le DELF (*Diplôme Elémentaire de la Langue Française*) qui remplace le DILF (*Diplôme Initial de la Langue Française*). Cet intitulé semble correspondre à un maximum d'apprenants, car il permet de faire valider pour tous, la formation et préparer à un examen (*mise en situation d'examen*). L'objectif étant d'être dans la bienveillance et ne pas mettre les apprenants en échec.

Pour 2023 les nouvelles propositions sont :

Partant du constat énoncé en introduction à savoir « 17h00 de formation par semaine et par apprenant, est un rythme trop intensif, surtout pour des jeunes qui n'ont jamais été scolarisés », l'association propose de scinder le groupe en sous-groupes pour accueillir en simultané 2 groupes de 12 jeunes par session, soit 24 jeunes, à raison de 9h00 de formation par semaine et par jeune. Pour un total de 48 jeunes à minima à l'année.

Par session, il y aurait 1 sous-groupe de niveau « avancé » et 1 sous-groupe de niveau « débutant ». Cette organisation permettrait une meilleure homogénéité des groupes et la garantie d'une plus grande évolution du jeune dans les apprentissages. Un test de positionnement serait effectué à chaque début de semestre pour évaluer le niveau de l'apprenant.

Enfin, les formateurs expriment un besoin de stagiaire, pour mieux encadrer les apprenants et pour soutenir le formateur.

Fiche 29 : Accompagnement à l'autonomie et des jeunes majeurs

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

Description de l'action :

- Développement de l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs (CJM) ;
- Continuité de prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire mais éprouvant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant (article L 222-5 du CASF) ;
- Renforcement des moyens humains de l'ASE dédiés à la préparation à l'autonomie et à l'accompagnement à la majorité : 1 poste de cadre et 1 poste de travailleur social pour la préparation à la majorité ; 1 poste de secrétaire-accueil (10/12^{ème}).

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action au titre des initiatives départementales – démarrage en 2020.

Durée de l'action :

De janvier 2021 à décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement CeA et État.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET ANNUEL	
Pour le 68 : Préparation à l'autonomie et des jeunes majeurs (moyens humains à l'ASE et Contrats jeunes majeurs) Coûts annualisés : <ul style="list-style-type: none">• Moyens humains : 115 000 € Poste de cadre : 50 000 € Poste de travailleur social : 40 000 € Poste de secrétaire-accueil 10/12^{ème} : 25 000 €.• Allocation jeunes majeurs : 74 800 €	189 800€
Pour le 67 : Action non déployée	/

Part État = 47 450 €	BUDGET GLOBAL pour un semestre = 94 900 €
Part CeA = 47 450 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 – date de fin de l'action :

BUDGET	
Pour le 68 : Préparation à l'autonomie et des jeunes majeurs (moyens humains à l'ASE et Contrats jeunes majeurs) : 57 500 € Allocation jeunes majeurs : 37 400 €	Dépense réelle : 94 900 €
Pour le 67 : Action non déployée	/

Part État = 47 450 €	BUDGET GLOBAL REALISE = 94 900 €
Part CeA = 47 450 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022
Nombre de Contrats jeunes majeurs (CJM) supplémentaires	Situation initiale : 88 CJM	84 CJM supplémentaires 172 CJM	76 CJM supplémentaires 248 CJM	70 CJM 178 CJM Les MNA, arrivés de façon massive en 2019 n'accédaient pas encore à la majorité avant fin 2021.	Diminution du nombre de contrats 150 CJM (incluant les BEP)

Bilan d'exécution pour le 2nd semestre 2022 :

La diminution du nombre de CJM en 2022 s'explique en grande partie par la baisse du nombre de MNA confiés en 2020 et 2021.

Les critères fixés pour l'obtention du contrat jeune majeur, à savoir la rupture familiale et l'existence d'un projet scolaire/professionnel ou à minima être inscrit dans une dynamique active d'insertion professionnelle, permettent l'accès au plus grand nombre, le taux de refus s'élevant seulement à 4.6% (en valeur absolue, 6 refus sur 131 demandes).

Par ailleurs, tant les partenaires internes qu'externes semblent aujourd'hui conscients des enjeux liés à la préparation à la majorité et utilisent ainsi davantage les outils à leur disposition, ce qui permet de préparer plus efficacement les projets de sortie. Néanmoins, il reste nécessaire de créer une culture commune s'agissant de la thématique de la préparation à la majorité.

Le poste de cadre est indispensable pour répondre aux besoins de préparation à l'autonomie des jeunes et construire des process d'accompagnement permettant d'améliorer la fluidité des parcours.

Le poste supplémentaire de secrétaire a permis de recentrer les référents administratifs enfants confiés (RAEC) sur leurs missions principales, notamment la conduite d'entretien et le suivi administratif des jeunes majeurs pris en charge par la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'opportunité de ce renfort a pu démontrer son grand intérêt dans la fluidité du parcours du jeune. Les réflexions sont en cours pour envisager la pérennisation au regard de la plus-value démontrée.

Le poste de travailleur social spécialisé dans la préparation à la majorité a été rattaché à l'unité accueil familial. C'est une personne ressource qui assure une guidance avant la majorité et construit les passerelles vers les dispositifs liés à l'autonomie.

A l'avenir, le territoire Sud pourrait profiter de la mobilisation possible de la Touline et de l'Adepape, qui sont déjà implantés dans le Nord et spécialisés dans la préparation à l'autonomie et l'orientation dans les dispositifs de droit commun.

Fiche 30 : Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers)
Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis rencontrent une difficulté particulière au moment de la majorité : l'obtention d'un titre de séjour. La période d'attente entre le dépôt de la demande de titre de séjour et son obtention ne permet pas aux jeunes majeurs de finaliser une demande de logement auprès d'un bailleur social, de solliciter une place au sein d'une Résidence Jeunes Travailleurs ou encore de signer un bail privé.

Dans le Bas-Rhin, près de 430 jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont atteint la majorité en 2020, dont plus de 50% sont des anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA). 100 jeunes devenus majeurs occupent des « places mineurs » et « embolissent » le dispositif, faute de capacité d'hébergement suffisante pour des majeurs et en raison des délais pour l'obtention de leur titre de séjour à la majorité.

Par conséquent, les dispositifs ASE dédiés se trouvent saturés et l'admission de nouvelles situations relevant d'une prise en charge au titre de la protection de l'Enfance, est freinée.

Objectif :

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis dans le Bas-Rhin rencontrent une difficulté particulière au moment de leur accès à la majorité, rendant leur parcours vers l'autonomie en termes de logement très chaotique. Il s'agit d'éviter les sorties sèches et les ruptures dans les parcours d'insertion.

L'objectif de ce dispositif est de permettre au public ciblé d'être logé et soutenu dans la poursuite de la construction de son parcours d'insertion:

- être logé dans un appartement meublé, le temps de la durée du contrat de séjour (6 mois renouvelables),
- être soutenu dans les démarches administratives, d'insertion professionnelle, et une fois l'obtention du titre, dans la recherche de logement,
- consolider l'apprentissage d'une autonomie globale.

Public cible :

Jeunes de 18 à 25 ans : anciens MNA (en attente du titre de séjour, dépôt de demande faite) et jeunes réfugiés ayant un récépissé attestant de la protection internationale.

Ces jeunes sont déjà engagés dans un parcours de formation professionnelle (formation en alternance ou initiale) ou diplômés et en recherche d'emploi.

Date de mise en place de l'action :

Juin 2018.

Durée de l'action :

De juin 2018 à décembre 2022, conformément à l'instruction interministérielle 2022 prévoyant la sortie des actions liées à l'axe Prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA et État.

Prestataires : Association Foyer Notre Dame.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par le Foyer Notre-Dame, pour 15 places d'accompagnement : 162 000 € par an, soit 81 000 € pour la période du dernier semestre 2022.	81 000 €

Part État : 40 500 €	BUDGET GLOBAL : 81 000 €
Part CeA : 40 500 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention votée et attribuée à l'association Foyer Notre-Dame dans les proportions prévues.	81 000 €

Part État : 40 500 €	BUDGET GLOBAL : 81 000 €
Part CeA : 40 500 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs sur la base de 24 places	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022
Nombres de jeunes accueillis	37	31	31
Dont de nouveaux accueils	24	19	15
Age moyen à l'entrée	19 ans (de 18 à 23 ans)	18	18 ans et 4 mois
Attente moyenne entre l'entrée VIA et l'obtention du titre de séjour	6 mois au cours du 1 ^{er} semestre 3,4 mois au cours de 2 ^{ème} semestre	4 mois accélération du côté de la Préfecture	4.5 mois
Taux d'occupation	67% au cours du 1 ^{er} semestre 87,5% au cours de 2 ^{ème} semestre	78% sur une base de 40 places	64%
Sortie du dispositif	17	11	3
Accès au logement	Résidences Jeunes 5 Logement social 5 Logement privé 3 Autre : 4	Résidences Jeunes : 5 Logement social : 3 Autre : 3	1

NB : le dispositif VIA comprend un total de 56 places, dont 24 financées jusqu'au 30 juin 2022 grâce aux crédits de la stratégie pauvreté.

Bilan d'exécution pour le second semestre 2022 :

Au 1^{er} mars 2023, 28 jeunes sont pris en charge dans le dispositif VIA (taux d'occupation de 47% sur la base de 59 places prévues à l'origine du projet et de 74% sur la base de 38 places après révision du projet). Selon la Direction de l'association FND qui porte le VIA, la capacité prévue au départ de 59 places a été largement surestimée. En revanche, nous notons que même avec une révision à la baisse à 38 places, le taux d'occupation reste modeste.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'Unité Préparation à la majorité – Jeunes majeurs est en charge d'effectuer les orientations vers le dispositif VIA en lieu et place du SIAO.

A compter de cette date, l'UPMJM a orienté 22 jeunes vers le VIA. 13 orientations ont abouti vers une entrée effective. 9 entrées ont eu lieu entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2022.

Sur les 12 refus de la part de la structure, les motifs sont principalement en lien avec :

- la délivrance du titre de séjour au moment du processus de préadmission
- une situation financière trop instable ou trop précaire (intérim, CDD de courte durée)
- une absence d'adhésion à l'accompagnement proposé.

Concernant la question du manque d'adhésion, ce critère de refus n'est pas suffisamment étayé par l'opérateur et devrait faire l'objet d'un retour écrit et circonstancié.

Concernant les délais d'admission : à ce jour, une réponse de principe est formulée dans un délai de 15 jours. Entre l'orientation effectuée par l'UPMJM et l'admission effective du jeune, le délai est d'1.5 mois.

Jusqu'à ce jour, le VIA était destiné à permettre l'accueil de jeunes majeurs, ex MNA, en fin de prise en charge en CJM et en attente de la délivrance de leur 1^{er} titre de séjour.

Au regard de plusieurs facteurs, notamment des délais de délivrance de titre de séjour raccourcis, une évolution du public orienté a été amorcée. Aussi, les jeunes orientés présentent un autre profil :

- Jeunes âgés entre 18 ans et 18 ans ½ ;
- En attente de délivrance d'un 1^{er} titre de séjour ou qui nécessitent un accompagnement dans le cadre de la pérennisation de leur droit au séjour (renouvellement, changement de la nature du titre de séjour etc.)

Aujourd'hui, au regard de l'évolution du public accueilli, il serait intéressant de continuer à bénéficier de ce dispositif dédié spécifiquement aux ex-MNA et de le faire évoluer en incluant un public diversifié :

- Les jeunes disposant de ressources et dans l'attente de la délivrance d'un 1^{er} titre de séjour, en capacité d'occuper un logement accompagné ;
- Les jeunes en situation professionnelle précaire (CDD, intérim, apprenti), en capacité d'occuper un logement accompagné ;
- Les jeunes réfugiés statutaires en capacité d'accéder à l'emploi et/ou une formation rémunérée ;
- Les MNA proches de la majorité, notamment ceux qui arrivent sur le sol français à l'approche des 18 ans.

Fiche 31 : L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accès au logement

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Le Département du Bas-Rhin s'est de longue date engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître – près de 430 jeunes confiés atteindront la majorité en 2020 –, il est indispensable de faciliter leur accès au logement ou à de l'hébergement en autonomie, dans le droit commun.

L'offre d'Intermédiation Locative à destination de ce public s'est récemment étoffée, portée par la Direction départementale de la Cohésion Sociale et la Collectivité européenne d'Alsace pour son territoire bas-rhinois.

Elle intervient en complément du dispositif départemental de logement accompagné, la « colocation coachée » et du Pass'Accompagnement, mis en place pour répondre aux difficultés d'insertion et d'accès au logement des jeunes dépourvus de soutien familial. Une offre à l'attention des jeunes est également soutenue par la CAF dans le cadre des Foyers de jeunes travailleurs.

Pour une utilisation optimale au bénéfice des jeunes concernés, l'ensemble de ce dispositif nécessite une articulation fine entre les différents acteurs.

Objectif :

Par une connaissance plus fine des besoins de cette population, il s'agit de

- Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Faciliter le parcours d'insertion des jeunes les plus fragiles (notamment sortant de l'ASE)
- Contribuer à l'évolution des réponses proposées aux jeunes
- Orienter les moins de 25 ans vers l'hébergement et le logement adapté à leur situation et leur capacité d'autonomie
- Animer le réseau des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes
- Développer le partenariat entre le SIAO, les structures de l'ASE et les dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes.

Public cible :

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans (notamment sortant de l'ASE)

Date de mise en place de l'action :

Action nouvelle mise en place en octobre 2020.

Durée de l'action :

D'octobre 2020 à décembre 2022, conformément à l'instruction interministérielle 2022 prévoyant la sortie des actions liées à l'axe Prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA, Etat et CAF

Prestataire : le SIAO 67 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 67 : 21 500 € par an, soit 10 850 € pour la période du dernier semestre 2022.	10 850 €

Part Etat : 5 425 €	BUDGET GLOBAL : 10 850 €
Part CeA : 5 425 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 :

BUDGET	
Pour le 68 : Action non déployée.	/
Pour le 67 : Subvention de la CeA à l'action portée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 67 : 21 500 € par an, soit 10 850 € pour la période du dernier semestre 2022.	10 850 €

Part Etat : 5 425 €	BUDGET GLOBAL : 10 850 €
Part CeA : 5 425 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022
Nombre d'actions de formation à l'attention des établissements ASE	ND	10 services ASE rencontrés (a minima 1 fois). 9 autres services contactés.	7 services d'établissements rencontrés (sur 28 au total)
Nombre de demandes SIAO de jeunes réceptionnées	ND	246 demandes de jeunes émanant de structures de l'ASE sur 732 au total.	200 demandes de jeunes émanant d'établissements 256 demandes réceptionnées au motif de « fin de prise en charge ASE » Sur un total annuel de 698 demandes concernant le public jeune 18/25 ans
Nombre de jeunes majeurs dont sortants d'ASE orientés	ND	99 jeunes majeurs orientés sur des dispositifs dédiés ou autres (dont 54 orientations effectives)	184 demandes ont été orientées Dont 128 ont été acceptées (par les jeunes et les structures). Il y a eu 116 entrées au 2 ^{ème} semestre 2022

Bilan d'exécution pour le second semestre 2022 :

Le référent logement jeune du SIAO traite l'ensemble des demandes renseignées sur la plateforme SI-SIAO, pour le public jeune âgé de 18 à 25 ans du territoire bas-rhinois, dont font partie les sortants de l'ASE.

Le suivi des orientations vers les dispositifs d'IML sortants d'ASE est effectué à hauteur d'une transmission mensuelle par mail à la CeA avec copie à l'opérateur. Aussi, l'unité Préparation à la Majorité – Jeunes Majeurs (UPMJM) prend connaissance des jeunes qui bénéficient d'une orientation à minima une fois par mois.

Les travailleurs sociaux de l'UPMJM sont régulièrement en lien, par mail principalement, avec la référente logement jeune du SIAO. Ces liaisons leur permettent de suivre l'avancée de la demande, de cibler des jeunes prêts à quitter les dispositifs de l'ASE et ainsi de contribuer à fluidifier les sorties.

Cet accès à un interlocuteur privilégié, au sein du SIAO, permet de suivre l'avancée des demandes d'orientation et ainsi d'intervenir auprès du jeune et de l'établissement et/ou de l'assistant familial en cours de Contrat Jeune Majeur Insertion afin de favoriser sa sortie du dispositif.

Bien que la mise à disposition d'un interlocuteur privilégié soit une plus-value pour le suivi des orientations des jeunes sortants d'ASE, les délais de traitements restent à ce jour trop conséquents (3.5 mois de retard).

Cela tient à plusieurs facteurs :

- Nombre important de demandes
- Absence de diagnostic précis lors de la formulation de la demande sur la plateforme (incomplétude de la demande) et absence de mise à jour régulière par les prescripteurs
- Saturation des dispositifs hors IML (CHRS, stabilisation, MDI, handicap psychique etc.)
- Délai d'instruction des opérateurs trop longs (2 mois pour un retour des préadmissions au sein d'un dispositif d'IML)
- Difficultés liées à la captation de logement (AJAR et DBGJ)

Des actions de formations, plus régulières, à destination des professionnels œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance contribueraient à démocratiser cette démarche dans le cadre de la préparation à la sortie d'une prise en charge par l'ASE.

Fiche 32 : Hébergement renforcé des jeunes majeurs

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

Description de l'action :

Ces actions concernent l'accès au logement des jeunes proches de la majorité et des majeurs sortant de l'ASE sur le territoire haut-rhinois (hors ex-MNA).

- Création de 15 places en appartement en autonomie par les foyers René Cayet et Hirondelles (projet mutualisé à Mulhouse) : le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité pour des jeunes confiés l'ASE de 16 à 21 ans (ouverture en février 2020), dont en moyenne 5 concernent des jeunes majeurs.
- Reconfiguration de l'offre des foyers Le Bercaïl et Rayon de Soleil (projet mutualisé, Guebwiller) pour l'ouverture de 10 appartements pour la préparation à l'autonomie de jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans (ouverture février 2020), dont en moyenne 4 concernent des jeunes majeurs.
- Consolidation des places dédiées aux jeunes majeurs vulnérables (dispositif « Croire en son avenir » - CESA de l'association APPUIS avec 5 places) ou avec des besoins spécifiques en termes d'insertion socio-professionnelle (Le Portail de l'association Résonance à Colmar et places jeunes majeurs du FAE Péan à Mulhouse, soit 10 places).
- Reconfiguration de l'offre par la création d'un groupe semi-autonomie 16-18 ans de 5 places à la MECS Henri Dunant en 2020.

Les places offertes en hébergement dédié permettent d'assurer un accompagnement vers l'autonomie et l'insertion des jeunes majeurs, dont certains au profil complexe.

- 9 places SASM Hirondelles Cayet et Bercaïl - Rayon de Soleil à 26 000 € = 234 000 €
- 5 places CESA APPUIS à 24 590 € = 122 950,88 €
- 10 places Portail et FAE Péan à 4000 € = 40 000 € (uniquement coût de l'hébergement, accompagnement externalisé APSM ou APSC)
- 5 places service semi-autonomie Dunant à 60 000 € (tarification dotation globalisée, conversion du groupe séquentiel) = 300 000 €

Date de mise en place de l'action :

Action au titre des initiatives départementales – démarrage en 2020.

Durée de l'action :

De janvier 2021 à décembre 2022.

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement CeA et État.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

Part CeA pour le Haut-Rhin : 198 475,44 € + 189 393,44 € = 387 868,88 €

Part Etat : 198 475,44 € + 110 606,56 € = 309 082 €

BUDGET	
<p>Pour le 68 :</p> <p>Dispositifs d'hébergement renforcé des jeunes majeurs</p> <p>Montants annualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 places SASM Hirondelles Cayet et Bercail - Rayon de Soleil à 26 000 € = 234 000 € à l'année - 5 places CESA APPUIS à 24 590 € = 122 950 ,88 € à l'année - 10 places Portail et FAE Péan à 4000 € = 40 000 € à l'année (uniquement coût de l'hébergement, accompagnement externalisé APSM ou APSC) - 5 places service semi-autonomie Dunant à 60 000 € (tarification dotation globalisée, conversion du groupe séquentiel) = 300 000 € à l'année 	348 475,44 €
<p>Pour le 67 :</p> <p>Projet non déployé.</p>	/

Part Etat = 174 237,72 €	BUDGET GLOBAL = 348 475,44 €
Part CeA = 174 237,72 €	

Budget exécuté au 31/12/2022 – date de fin de l'action :

BUDGET	
<p>Pour le 68 :</p> <p>Dispositifs d'hébergement renforcé des jeunes majeurs : les coûts de places ont été conformes au budget prévisionnel indiqué ci-dessus.</p>	348 475,44 €
<p>Pour le 67 :</p> <p>Projet non déployé.</p>	/

Part Etat = 174 237,72 €	BUDGET GLOBAL = 348 475,44 €
Part CeA = 174 237,72 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022
Nombre supplémentaire de places dédiées aux jeunes majeurs	Non concerné	21 places dédiées aux jeunes majeurs	24 places dédiées aux jeunes majeurs + 5 places en semi-autonomie dédiées à des mineurs	24 places dédiées aux jeunes majeurs

Bilan d'exécution pour le second semestre 2022 :

Le développement de dispositifs à destination des jeunes majeurs vulnérables renforce l'offre existante. Réparties sur 4 dispositifs distincts, les 24 places dédiées (suite au démarrage du projet architectural, les places fléchées jeunes majeures au FAE MP Péan ont été supprimées) demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins.

Ainsi, sur les 15 places ARSEA (dispositif SASM), en moyenne 10 places étaient occupées par des jeunes majeurs sur l'ensemble de l'année, avec un pic à 12 jeunes majeurs au 31/12/2022.

S'agissant du dispositif ALEOS (4 places majeurs + 2 places mineurs), nous constatons sur l'année 2022 une mobilisation insuffisante des deux places fléchées « mineurs ». Ainsi, au cours de l'année 2022, soit ces deux places sont restées vacantes, soit elles ont été proposées à des jeunes majeurs. Une rencontre est prochainement prévue avec ALEOS afin d'effectuer un bilan du dispositif.

Le CESA de l'association APPUIS dispose de 5 places, toutes basées à Mulhouse. Le dispositif fait ses preuves depuis plusieurs années.

Le Portail de l'association Résonances met 5 places à disposition à Colmar. Par ailleurs, les places sont aujourd'hui essentiellement déployées sur le territoire mulhousien. Or, d'autres besoins semblent également émerger sur le territoire de Colmar (cf Etude sur le logement et l'hébergement des jeunes dans le Haut-Rhin menée par ALEIS Conseil). Il serait ainsi sans doute pertinent d'envisager la création de places sur Colmar.

Ces dispositifs expérimentaux répondent à un réel besoin. Une pérennisation serait souhaitable.

Fiche 33 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales

Action d'initiative

Lien avec la stratégie pauvreté : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.

Description de l'action :

Action innovante visant à conduire une politique publique de prévention des troubles post-traumatiques au bénéfice des enfants exposés aux violences intrafamiliales pour leur garantir les mêmes droits et la prise en charge adaptée nécessaire à leur épanouissement, leur intégrité et leur sécurité.

Contextualisation :

La violence au sein du couple concerne tous les âges de la vie et tous les milieux sociaux et culturels. En France, une femme sur 10 est victime de violence au sein du couple et, tous les 2 jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. A ces chiffres préoccupants, il convient d'ajouter ceux des autres victimes des violences conjugales à savoir les enfants. Près de 400 000 enfants en seraient victimes. Les recherches récentes montrent les effets souvent considérables sur les enfants, qui amènent aujourd'hui à considérer les violences dans le couple comme une forme de maltraitance pour les enfants.

L'enfant exposé aux violences dans le couple est un enfant à risque...

Récurrentes et cumulatives, les violences au sein du couple s'aggravent et s'accroissent dans le temps. Ces violences ne sont pas une histoire de simples passages à l'acte violents isolés, c'est au contraire un contexte de danger permanent autant pour l'enfant que pour sa mère. Les actes de violence ne sont que la partie visible de l'iceberg. Le climat de peur et de terreur affecte l'enfant dans sa construction, son épanouissement et son développement. La minimisation, le déni de la violence, la disqualification de la figure maternelle, la loi du silence, font partie des comportements émotionnellement maltraitants et insécurisants pour l'enfant.

... il faut que l'enfant soit mieux protégé et qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire

La prise en charge des enfants victimes de violences conjugales : un véritable enjeu de santé publique qui mérite toute notre attention

Le retentissement à court, moyen et long terme des violences au sein du couple est maintenant bien connu sur l'enfant. Les conséquences sont multiples : psychologiques, physiques et sociales.

Les interventions actuelles de la Collectivité européenne d'Alsace dans les situations des enfants exposés

Aux côtés de la justice et des partenaires, la Collectivité est fortement impliquée dans le cadre de ses compétences de protection de l'enfance, avec les interventions de ses services sociaux et médico-sociaux, de PMI, d'Aide Sociale à l'Enfance, sa participation au dispositif des intervenants sociaux en

gendarmerie, ses signalements à la CRIP, à la justice, son soutien financier aux associations et sa participation dans les instances et commissions départementales.

Elle travaille en étroite articulation et complémentarité avec les Déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sur des thématiques communes (les violences chez les femmes en situation de handicap, la prostitution des mineurs et de la population étudiante...), la connaissance et mobilisation du réseau partenarial, la co-construction et l'animation de journées d'information et de sensibilisation, l'information réciproque ... et l'évaluation des besoins. A ce titre, le périmètre de l'appel à projet « Enfants exposés aux violences intrafamiliales » de la CeA a été défini après évaluation conjointe des besoins non couverts.

L'appel à projet « Enfants exposés aux violences intrafamiliales » est un levier supplémentaire pour la prise en charge des enfants

Le sujet des enfants exposés aux violences intrafamiliales est important humainement et politiquement. La crise sanitaire et le confinement ont accentué d'ailleurs les climats de tensions intrafamiliales. Cependant, les prises en charge psychologiques des enfants restent problématiques et se sont accentuées à la fois dans les délais et dans les durées des prises en charge depuis la crise sanitaire. La prise en charge des impacts de la violence sur les enfants doit se faire le plus rapidement possible. C'est à ce titre que cet appel à projet souhaite développer ou renforcer l'offre de service en accompagnement psychologique auprès des enfants exposés et/victimes de violences graves au sein du couple ou d'homicides. La gravité s'apprécie par la durée et l'intensité de la violence. Cet accompagnement psychologique devra être réalisé par un psychologue formé à l'aide aux victimes mais surtout et, avant tout, à la prise en charge du syndrome psycho traumatique des impacts de la violence sur l'enfant. Il pourra revêtir des formes singulières ou complémentaires par des séances individuelles et/ou des groupes de parole.

Date de mise en place de l'action :

- 2^{ème} semestre 2022 : élaboration et validation de l'appel à projets,
- Démarrage de l'action au 1^{er} semestre 2023.

Durée de l'action :

Durée indéterminée.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
- Appel à projet alsacien : 120 000€ (paiement des prestataires des mesures de soutien psychologique) - Valorisation poste de chef de projet à la DASP : 4 000€ (10%)	124 000 €
<i>La répartition détaillée par territoire n'est à ce stade pas évaluable. Elle sera dépendante des offres retenues début 2023. Une équité territoriale sera bien entendue recherchée.</i>	

Part État : 62 000 €	BUDGET GLOBAL : 124 000 €
Part CeA : 62 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

Cas échéant, suivant l'adoption par l'Assemblée de la CeA de la ou les structures retenues en CP du 13/04/2023.

BUDGET	
<ul style="list-style-type: none">- Appel à projet alsacien : 120 000€ (paiement des prestataires des mesures de soutien psychologique)- Valorisation poste de chef de projet à la DASP : 4 000€ (10%)	124 000 €
<i>La répartition détaillée par territoire n'est à ce stade pas évaluable. Elle sera dépendante des offres retenues début 2023. Une équité territoriale sera bien entendue recherchée.</i>	

Part État : 62 000 €	BUDGET GLOBAL : 124 000 €
Part CeA : 62 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Résultat atteint en 2023 – situation au 30/04/2023	Résultat attendu en 2024	Résultat attendu en 2025
Nombre de structures retenues	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u> NC au 01-03-2023*</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u> NC au 01-03-2023*</p> <p>*Adoption par l'Assemblée de la CeA de la ou les structures retenues en commission permanente du 13/04/2023.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u></p>
Nombre d'enfants différents bénéficiant des séances	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 : NC*</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 : NC*</u></p> <p>*Démarrage de l'offre de service décalée à fin juin.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u></p>
Nombre total de séances dispensées	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 : NC*</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 : NC*</u></p> <p>*Démarrage de l'offre de service décalée à fin juin.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u></p>

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Juin à octobre 2022 :

- Conduite du diagnostic territorialisé de l'existant en matière de prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales en lien étroit avec les 2 déléguées départementales droit des femmes et à l'égalité pour circonscrire les besoins, manques et leviers à l'échelle alsacienne,
- Rédaction, par un groupe pluridisciplinaire, du cahier des charges de l'appel à projets en faveur de la prise en charge du psycho-traumatisme des enfants exposés aux violences conjugales

avec des attendus précis : un dispositif à déployer sur tout le territoire alsacien avec une notion « d'aller vers », des enfants pris en charge rapidement et par des psychologues formés au psycho-traumatisme, une articulation partenariale efficiente.

Novembre 2022 à février 2023 :

- Validation des contours de l'appel à projets par les élus de la CeA en novembre 2022,
- Appel à projets lancé et ouvert du 25 novembre 2022 au 15 janvier 2023,
- Examen des 5 projets déposés fin janvier par un groupe pluridisciplinaire de professionnels de la CeA.

Mars à juin 2023 :

- Proposition des dossiers aux élus à l'occasion de la commission permanente du 13 avril 2023,
- Notification au(x) porteur(s) de projet et signature de la convention,
- Déploiement du dispositif en juin 2023.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- Veiller à la mise en œuvre du dispositif sur tout le territoire alsacien et au respect des attendus du cahier des charges,
- Premier bilan intermédiaire en septembre 2023.

Fiche 34 : Parentalité

Action d'initiative

Lien avec la stratégie pauvreté : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.

Description de l'action :

418 218 enfants de 0 à 18 ans vivent en Alsace dans une famille sous le seuil de pauvreté, qui accélère leur situation d'isolement. Parmi eux également, des parents d'enfants en situation de handicap qui ne peuvent reprendre un travail faute d'accès effectif et durable de leur enfant dans les structures de vie et d'accueil habituel. Le diagnostic du schéma autonomie a rappelé que près d'une famille sur trois dont l'enfant présente un handicap vit sous le seuil de bas revenu. Aussi la Collectivité souhaite s'engager davantage pour tenter de remédier concrètement à leurs diverses situations en :

Contribuant à une meilleure couverture des territoires en offre d'accompagnement des parents, partant des constats que :

- tout parent peut rencontrer des questionnements concernant l'éducation de son enfant à tous les âges et peut rechercher un appui pour répondre à ses besoins ;
- des ressources existent, mais leur accès et l'accompagnement vers elles reste à soutenir ;
- tous les territoires ne sont pas couverts par des lieux ressources ou une offre de services de proximité suffisante.

Pour 2020, la perspective choisie consistait à soutenir la création de lieux d'accueil parent-enfant (LAEP) sur des territoires prioritaires au travers d'un appel à projet conjoint porté par le Département et la CAF depuis octobre 2019. Cet objectif de soutien à la parentalité annoncé dans la démarche de lancement du plan pauvreté précarité a eu un réel effet levier auprès des communautés de communes. Sept projets avaient été déposés au 31 décembre 2019 sur sept communautés de communes de l'ensemble du Département, dont deux quartiers propriétaires (EMS-Schiltigheim et Saverne) et l'un en veille active (CAH Haguenau-Kaltenhouse).

Des projets complémentaires, dont certains en itinérance étaient également à l'étude en 2020 pour un déploiement en 2020-2021. La crise sanitaire a ralenti leur pleine activité, et nécessite d'être soutenu cette année encore

Pour 2021, la collectivité européenne d'Alsace souhaite soutenir les actions qui visent à soutenir les parents d'enfants en situation de handicap afin de lever les freins qui subsistent à leur accueil effectif et durable dans les lieux de vie habituel, de la petite enfance et du loisir ; ainsi un certain nombre de parents pourront rompre leur isolement, être soutenu et pouvoir envisager une recherche ou reprise d'emploi également.

Date de mise en place de l'action :

Décembre 2019-Janvier 2020.

Durée de l'action :

Action récurrente, sans date de fin.

Partenaires et co-financeurs :

CAF, communautés de communes, communes.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<p>Pour le 68: Valorisation : Enfance Plurielle (33 750 €) Foyer Club 68 (8 000 €)</p> <p>Nouvelles dépenses : Secours populaire (10 000 €) AGF (4 000 €)</p>	55 750 €
<p>Pour le 67 : Valorisation : * Les jeux du chat noir (10 000 €) * La Maisonnée (3 000 €) * UDAF67 Réseau des parents (1 000 €) * RESCIF consultation familiale soutien à la parentalité (8 658 €)</p> <p>Nouvelles dépenses : * AID (35 000 €) * APEDI équipe mobile (15 500 €) * Poisson Plume (13 000 €) * CSC Sarre-Union (7 000 €)</p>	93 158 €

Part État : 74 454 €	BUDGET GLOBAL : 148 908 €
Part CeA : 74 454 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

BUDGET	
<p>Pour le 68: Valorisation : Enfance Plurielle : 33 750 € Foyer Club 68 : 8 000 €</p> <p>Nouvelles dépenses : Secours populaire : 10 000 € AGF Mulhouse : 4 000 €</p>	55 750 €
<p>Pour le 67 : Valorisation : * Les jeux du chat noir : 10 000 € * La Maisonnée : 3 000 € * UDAF67 Réseau des parents : 1 000 € * RESCIF consultation familiale soutien à la parentalité : 8 658 €</p> <p>Nouvelles dépenses : * AID : 34 663 € * APEDI équipe mobile : 10 000 € * Poisson Plume : 11 000 € * CSC Sarre-Union : 14 000 €</p>	<p>Dépense réelle : 92 321 € Dépense initialement attendue : 93 158 €</p>

Part État : 74 454 € dont report à réaliser : 418,5 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 148 071 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 148 908 €
Part CeA : 74 454 € dont report à réaliser : 418,5 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 – situation au 30/04/2023
Nombre d'actions parentalité déployées	<p><u>Pour le 68 :</u> Projet non déployé</p> <p><u>Pour le 67 :</u> L'Atelier du Poisson Plume a réalisé : 88 passages pendant la crise sanitaire, 387 en 2021</p> <p>Equipe mobile APEDI : ingénierie de projet, recrutement, mise en place des équipes et communication</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> Projet non déployé au 1^{er} semestre</p> <p><u>Pour le 67 :</u> <i>Remontées des structures partiellement disponibles</i> - 475 passages à l'Atelier du Poisson Plume (une centaine de parents ou grands-parents qui viennent en moyenne 4 fois avec leurs enfants ou petits-enfants)</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 2</p> <p><u>Pour le 67 :</u> - Atelier du Poisson Plume</p> <p>- Équipe mobile de l'APEDI : 998 heures d'intervention proposées.</p>	Les bilans des structures sont en cours de production au moment de la rédaction de ce rapport. L'information consolidée n'est pas disponible à ce stade.
Nombre d'ateliers	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> Equipe mobile a réalisé 181 heures auprès de 4 centres de loisirs</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	Les bilans des structures sont en cours de production au moment de la rédaction de ce rapport. L'information consolidée n'est pas disponible à ce stade.
Nombre de jours d'ouverture	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 19 familles qui ont bénéficié de 39 rencontres de parents solo mère mais également 14% de père.</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	Les bilans des structures sont en cours de production au moment de la rédaction de ce rapport. L'information consolidée n'est pas disponible à ce stade.
Nombre de parents bénéficiaires de l'action	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	Les bilans des structures sont en cours de production au moment de la rédaction de ce rapport. L'information consolidée n'est pas disponible à ce stade.

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Volet 67 :

Les jeux du chat noir : l'activité est désormais bien implantée, plus particulièrement sur le sud de Strasbourg. 161 interventions ont été réalisées à hauteur de 592 heures d'intervention auprès de 811 adultes-parents et 1162 enfants dont 17 adolescents. La cible du projet visait à toucher d'avantage les familles avec jeunes enfants, les résultats sont satisfaisants.

La Maisonnée : ce LAEP qui est le seul ouvert le samedi et toutes les après-midis en semaine garde une fréquentation constante avec 1500 passages de parents avec enfants.

UDAF67 Réseau des parents : le pilotage de l'animation des Référents locaux du Réseau des parents a été mis en difficulté sur cette période suite au départ de la salariée ; cette situation est en cours de rétablissement.

RESCIF : les consultations familiales ont permis cette année encore de soutenir la parentalité de 498 entretiens pour 123 familles.

AID : le dispositif expérimental proposé monte doucement en compétence. 14 familles ayant un enfant en situation de handicap ont bénéficié d'un accompagnement en structure ordinaire de loisir. Un certain nombre de freins sont liés à la concentration des demandes sur les mêmes périodes, néanmoins 3000 heures d'interventions ont pu être réalisées ainsi qu'un travail de communication pour d'avantage faire connaître le dispositif d'aide directe et de sensibilisation/formation des salariés.

APEDI équipe mobile : l'association a pu accompagner 31 enfants en situation de handicap et permettre leur inclusion durable. 23 conventions de soutien ont été signées (18 sur l'EMS de Strasbourg, 4 sur le nord, 1 sur le sud), ainsi qu'une action de communication et de démarchage auprès des 400 établissements d'accueil du jeune enfant.

Poisson Plume : la structure n'a pas pu stabiliser son projet fin 2022 et a suspendu son activité faute d'un nombre suffisant de bénévoles et du départ de l'intervenante principale malgré les demandes des familles. Le subventionnement de cette association ne sera pas renouvelé en 2023.

CSC Sarre-Union : l'action parentalité a montré son intérêt sur ce territoire rural avec un nombre important de femmes seules et en précarité qui ont pu être d'avantage accompagnées; l'expérimentation a permis de convaincre la communauté de communes de s'engager financièrement afin de pérenniser l'action parentalité.

Volet 68 :

Enfance Plurielle : la structure est un centre ressource qui apporte de l'aide et du conseil sur l'adaptation des pratiques professionnelles au besoin de l'enfant en situation de handicap. Le dispositif se met à disposition des établissements d'accueil du jeune enfant et des accueils collectifs de mineurs (ALSH- périscolaire) ; ainsi 38 structures les ont contactés concernant l'accueil complexe de 42 enfants. La structure adapte la durée de ses conseils-accompagnement au besoin.

Foyer Club 68 : la structure n'a pu réaliser ses actions tel que cela avait envisagé en raison d'un arrêt longue maladie du salarié en charge du projet. L'association a fait part de ces difficultés quant à la disponibilité des professionnels des périscolaires et ALSH. En 2023, l'association a recruté à nouveau

et reprend des activités ; une rencontre avec les financeurs doit s'organiser pour envisager collectivement l'adaptation du projet. A noter que l'association s'engage sur un programme d'activités à destination des parents d'adolescents en 2023 sur le territoire Rhin Brisach.

Secours populaire : le soutien de cette action a permis à 132 familles avec enfant de 0-3 ans, soit 8% de l'ensemble des familles accueillies, de bénéficier d'une action individualisée. Des kits bébé ont pu être distribués à des mamans sans hébergement fixe, ne disposant pas de ressources financières ou en grande difficulté économique et qui pourraient mettre en péril l'hygiène indispensable au nourrisson. Certaines mamans s'adressent à l'association en amont de l'accouchement, d'autres sont signalées par les maternités. Le kit contient le nécessaire pour l'allaitement : lotions et savons sans perturbateurs endocriniens, couches, coussinets d'allaitement, crème anti-crevasses et éventuellement serviettes hygiéniques, gel lavant, et articles d'hygiène classiques. Un travail est en cours avec les services de PMI de la CeA pour définir le cadre de futurs ateliers collectifs, qui devraient démarrer en 2023.

AGF 68 : le projet a permis de stabiliser l'action et de garantir une réponse soutenue en sortie de maternité et sur orientation d'urgence des services périnatalité pour 132 familles, soit 8% de l'ensemble des familles accueillies par l'association. 30 kits bébé ont pu être distribués à des femmes enceintes.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Les actions engagées avec l'AGF 68, le Secours populaire, le Foyer Club 68, l'APEDI, l'AID et le LAEP inclusif ont vocation à être poursuivies au-delà de 2023, puisqu'elles répondent à des besoins prégnants en matière de soutien à la parentalité.

Fiche 35 : Assurer la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
Action d'initiative

Lien avec la stratégie pauvreté : Insertion et parcours des allocataires du RSA

Description de l'action :

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa est une compétence des départements, rappelée par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il représente d'autre part une priorité dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Or la continuité de cet accompagnement conditionne la capacité des bénéficiaires à s'investir dans un parcours d'insertion social ou professionnel, qui aboutisse in fine à un retour à l'emploi ou à l'activité et à une sortie du dispositif.

Néanmoins, en raison de difficultés croissantes de recrutement dans l'ensemble du secteur social et d'un absentéisme croissant au sein des services de la Direction de l'Action Sociale de Proximité et de la Direction de l'Insertion par l'Activité et du Logement (congrés maternité et parentaux, congrés longue maladie, temps partiels thérapeutiques ou même vacances de postes), 11% du volume des postes n'est actuellement pas pourvu, soit un total de jours d'absences rapporté en ETP qui représente à lui seul 40 ETP de travailleurs sociaux et 16,5 ETP de secrétaires médico-sociales, dont certains sont des postes spécialisés, exclusivement fléchés sur l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et l'insertion des publics.

Si le recrutement d'agents contractuels est privilégié pour ces types d'absences, il comporte des limites : difficultés de recrutement en augmentation, temps de remplacement inférieurs aux temps d'absences réels, nécessité de former les agents et donc de mobiliser les équipes en place déjà fragilisées par ailleurs. C'est pourquoi la Direction Générale Adjointe des Solidarités dispose d'une équipe de remplacement répartie en 28 postes : travailleurs sociaux, secrétaires médico-sociales, un cadre, qui interviennent auprès de certaines directions en remplacement des professionnels absents.

L'existence de ces remplacements permet de ne pas mettre en péril la qualité du service rendu aux usagers, en particulier pour les bénéficiaires du rSa qui nécessitent un accompagnement resserré pour favoriser l'investissement des personnes concernées et permettre un retour à l'activité qui soit le plus rapide possible. Par ailleurs, les équipes qui interviennent autour de la thématique de l'insertion sont actrices à part entière de l'accompagnement global et en tant que telles, pleinement engagées dans la garantie d'activité.

C'est pourquoi la Collectivité entend dédier à minima 2 ETP de travailleurs sociaux de son équipe de remplacement à l'accompagnement exclusif des bénéficiaires du rSa, dans une logique de parcours sans couture qui permette de conserver un accompagnement efficace et personnalisé pour tous les bénéficiaires du rSa.

Date de mise en place de l'action :

Année 2023.

Durée de l'action :

Durée indéterminée.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat.

Budget détaillé sur 2023 :

BUDGET	
Action à périmètre alsacien dédiée au financement de 2 ETP de travailleurs sociaux.	200 000 €

Part État : 100 000 €	BUDGET GLOBAL : 200 000 €
Part CeA : 100 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Résultat atteint en 2023	Résultat atteint en 2024	Résultat attendu en 2025
Nombre de remplacements effectués	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND

Bilan d'exécution pour la période 2022/2023 :

Au 1^{er} avril 2023, 38 ETP de travailleurs sociaux de la Direction de l'Action Sociale de Proximité sont vacants en cours de recrutement ou font l'objet de congés de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée ainsi que de temps partiels thérapeutiques. 2 ETP de travailleurs sociaux de la Direction Insertion par l'Activité et Logement sont également vacants, alors que ces deux directions se partagent l'accompagnement des bénéficiaires du rSa selon leurs problématiques identifiées. C'est ainsi un équivalent de 40 ETP qui sont aujourd'hui non couverts. 2 postes de travailleurs sociaux affectés à l'équipe de remplacement de la Direction Générale Adjointe sont centrés sur l'accompagnement exclusifs des bénéficiaires du rSa. Ils interviennent respectivement sur un poste de travailleur social spécialisé insertion, ainsi que sur un poste de conseiller territorial insertion.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Poursuite des remplacements par l'équipe dédiée tout au long de l'année.